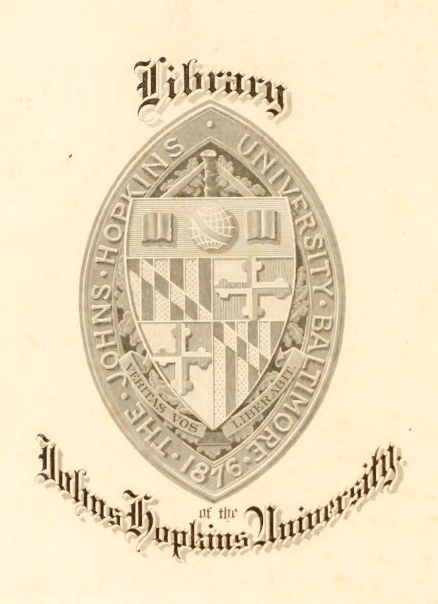

THE EISENHOWER LIBRARY
3 1151 02718 6893


Library
THE JOHNS HOPKINS UNIVERSITY · BALTIMORE · 1876
VERITAS VOS LIBERABIT
of the
Johns Hopkins University

Received Apr. 16/9[illegible]

Phonologie

et

Morphologie

du

dialecte picard

dans le Laonais et le Soissonais

par

Ferdinand Bonnotte

Baltimore

1896.

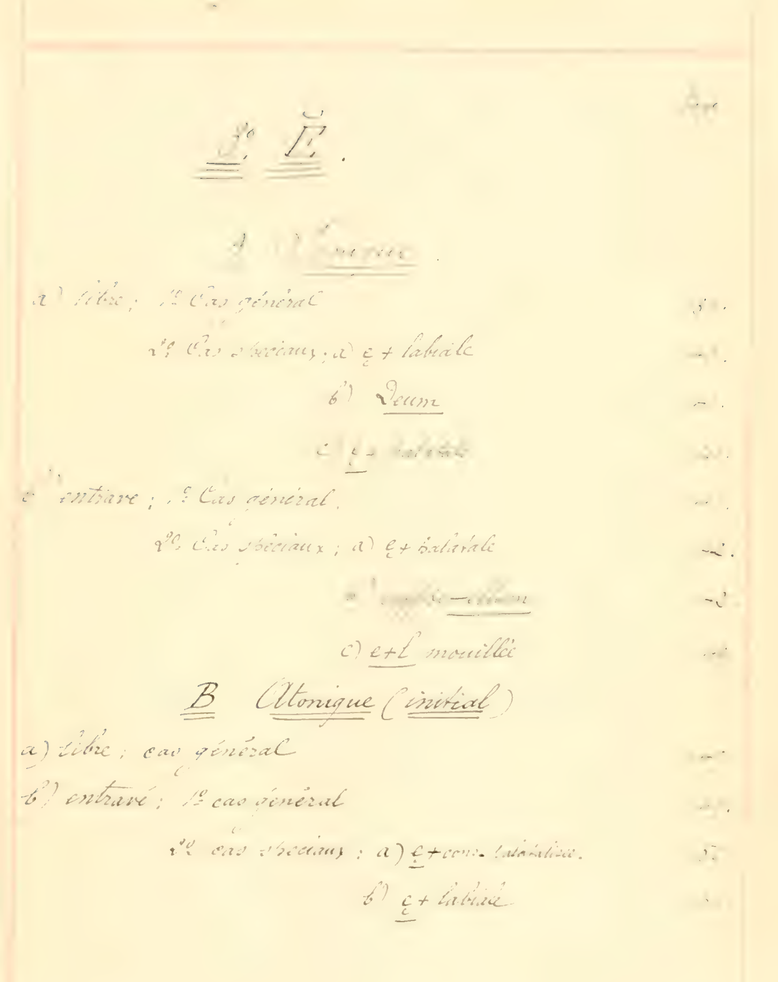
Au

Docteur A. Marshall Elliott,

avec l'expression la plus sincère de mon admiration et de ma reconnaissance.

Table des matières.

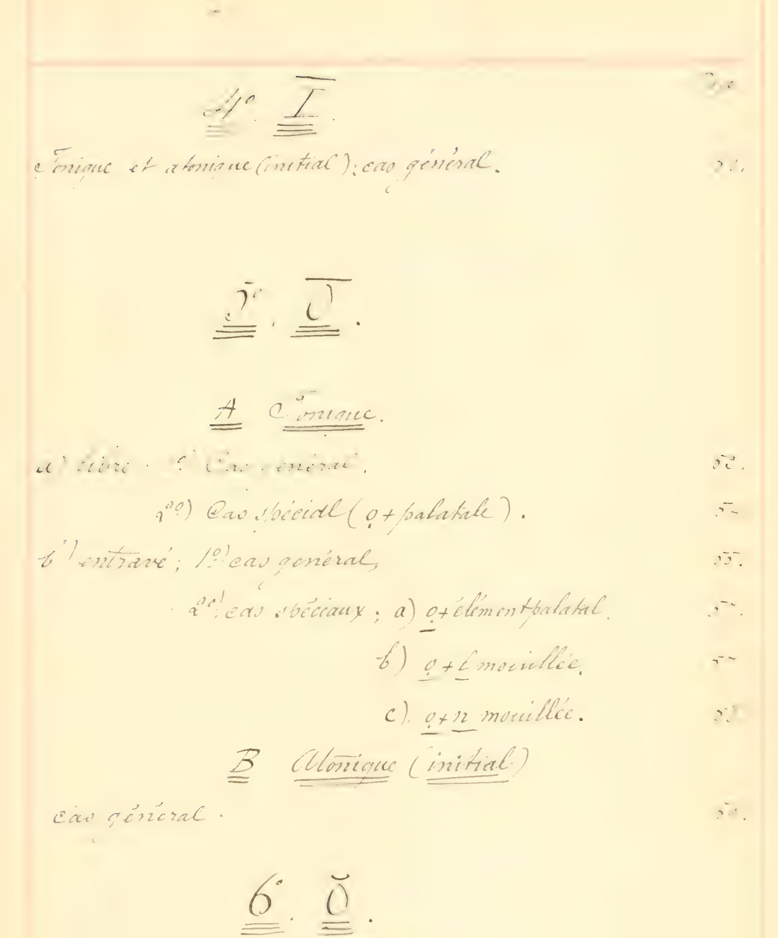
Page



3° Ĕ.

A) Tonique.

B Atonique (initial)



9° Voyelles nasales

A) Voyelles nasales non suivies d'un e muet

I°) A.

A) Tonique.

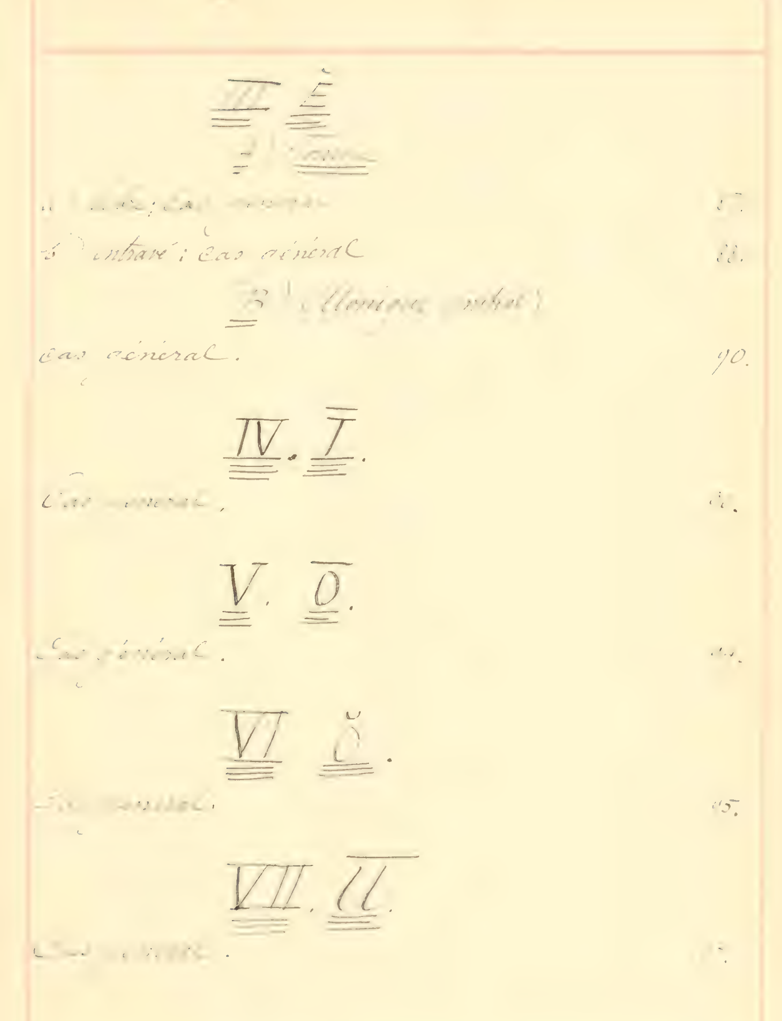
B) Atonique (initial)

II E.

A) Tonique

B) Atonique (initial)

[illegible]



III. Ē.

IV. Ī.

V. Ō.

VI. Ŏ.

VII. Ū.

B. Voyelles nasales + e muet.

Consonnes.

I^e Labiales.

A) Initiales

B) Médiales.

B). Médiales

C) Finales.

II. R.

A. Initial

Pag.

c. Finale.

IV. M.

4°. Palatales.

A.) Initiales

B.) Médiales.

Introduction. (1).

En rédigeant cette thèse, mon objet principal a été la délimitation exacte du domaine du K et du ch dans les trois districts du Saint-Quentinois, du Laonnais et du Soissonnais, actuellement parties du département de l'Aisne et anciennement appartenant au Vermandois, ayant pour centres principaux: Saint-Quentin, Laon et Soissons.

Étant, moi-même, d'origine picarde, par ma famille,

---

(1) Les sources auxquelles j'ai puisé pour établir cet aperçu historique, sont:

Larousse (P.), Encyclopédie du dix-neuvième siècle, Paris.

Lelong (Nic.), Histoire du diocèse de Laon et de tout le pays contenu entre l'Oise et la Meuse, l'Aisne et la Sambre, Châlons. 1783.

Hordret (L.), Histoire des droits anciens, prérogatives et franchises de la ville de St-Quentin. Paris. 1781.

Martin (Henri) et Lacroix (P.), Histoire de Soissons depuis les temps

[illegible] naïf de Paris et [illegible], ayant une connaissance parfaite du dialecte, il m'a été facile, en [illegible] village par village, de parler, point par [illegible]

[illegible]

ci-dessus mentionnées, il est cependant bon d'en donner un aperçu, d'autant plus que les faits qui suivent serviront, je crois, à expliquer comment il se fait que des villes appartenant à la même province et, à l'origine, au pouvoir de la même [illegible], n'aient pas conservé leur identité de langage.

Picardie.

La Picardie confinait, au Nord, à l'Artois et au Pas-de-

[illegible] les plus reculés jusqu'à nos jours. Soissons, 1837, 2 vols.

[illegible]

Merville (L.), Frontin-Poire ou le Trésor des conseils. Noyon, 187[illegible].

-Calais; à l'Ouest, à la Manche et à la Normandie; au Sud, à l'Île de France; à l'Est à la Champagne. Elle [illegible]. La Thiérache, le Laonnais, le Soissonais, le Noyonnais, [illegible] Valois et le Beauvoisis.

[illegible] était habitée par les Ambiani, les Veromandui, les [illegible] et les Bellovaci. [illegible]. [illegible] -tion romaine, il passa sous celle des Francs, dont le chef Clodion, résida à Amiens, puis il fit partie du royaume de Neustrie.

[illegible] qui nous intéresse.

Vermandois.

Pagus Vermandensis ou Veromanduorum ager.

Il avait pour chef-lieu Saint-Quentin. Habité sous les Romains par les Veromanduens, ce pays, fut érigé en Comté par Charlemagne, en faveur de son

deuxième fils de Pépin, roi d'Italie, dans la famille

[illegible] En 1183

Philippe-Auguste s'en empara et le réunit au

domaine royal. C'est, aujourd'hui, partagé entre

le département de l'Aisne et de la Somme. Les

trois centres les plus importants du Vermandois sont

pour la présente étude, Laon, Soissons et Saint-Quentin,

Laon

Bibrax, Laudunum clavatum, Lugdunum.

Laon [illegible] Bibrax dont

parle César (De bello Gallico, lib. II, § VI. "Ab his

[illegible] oppidum Remorum nomine Bibrax aberat

millia passuum VIII). Ce n'était, à l'origine, qu'un

château; Clovis en fit une ville et Saint Rémi y

fonda un évêché. Sous Clotaire, Laon aurait

fait partie du royaume de Soissons, puis dans

celui d'Austrasie; la reine Brunehaut y fixa

son séjour après la fin tragique de Sigebert.

La ville fut assiégée sans succès par les Normands

en 882. [illegible]

comte de Paris, s'en empara (892), mais elle fut

reprise par Charles-le-Simple en 895; sous le

règne de ce roi, Laon devint la résidence des souve-

-rains jusqu'à la chute des Carolingiens. Robert

fut le dernier prince qui s'y soit fait couronner (996).

En 1411 Laon tomba au pouvoir du duc de

Bourgogne, entre les mains duquel il resta jusqu'en

1420 pour passer aux Anglais qui en furent chassés

[illegible] en 14[illegible]. [illegible]

son histoire devient peu importante pour nous.

Soissons.

Les origines de Soissons sont obscures. Les Celtes paraissent

en avoir été les premiers fondateurs, puis vint

l'invasion des Belges, laquelle pourvu à son tour

le Nord de la Gaule (328 av. J.C.). Soisson (Noviodunum)

devint bientôt, dans la tribu des Suessones, le centre

de onze bourgades. La ville fortifiée à la Gauloise, arrêta longtemps l'invasion des Cimbro-Teutons (13 av. J.C), et les Suessions, commandés par Galba, furent les adversaires les plus dangereux de César, mais furent soumis en 57 av. J.C.. L'ancien Noviodunum prit le nom d'Augusta Suessonum et continua d'être le centre du Pagus Suessonensis.

En 451, Soissons, préservé des fureurs d'Attila, devint le refuge de la civilisation antique, mais elle tomba au pouvoir de Clovis qui fixa sa résidence ordinaire dans des environs de la ville. Après la mort de Clovis, Soissons devint la capitale de l'empire de Clotaire II, sous le règne de Chilpéric la ville vit s'accomplir la plupart des événements tragiques qui remplirent ce règne. Après sa mort (584), et jusqu'au moment où la monarchie française passa tout entière sous la forte main de son fils Clotaire la ville fut tantôt austrasienne tantôt neustrienne. Elle passa bientôt au pouvoir des Comtes de Vermandois jusqu'en 1135.

De 1057 à 1141, Soissons a appartenu à la maison d'Eu et de Normandie ; le Soissonnais ne devint part du domaine royal qu'en 1498, sous Louis XII.

Saint-Quentin.

Il occupe à peu près l'emplacement d'*Augusta Viromanduorum*, ainsi que l'attestent de nombreux débris d'antiquités romaines trouvés au dix-neuvième siècle, lorsqu'on détruisit les fortifications. Des cinq voies romaines qui y aboutissaient, des tronçons existent encore et sont appelés à tort "Chaussée Brunehaut". La ville fut prise et brûlée par les Vandales et les Huns au cinquième siècle. En 883, Hastings saccagea l'église et la cité. Trois ans plus tard, Pépin, comte de Péronne, s'en empara et y fonda la maison des comtes héréditaires de Vermandois. Dès le règne d'Herbert (mort 943), Saint-Quentin paraît avoir possédé une commune, mais nous n'avons le texte primitif de ses franchises

que sous la forme d'une confirmation donnée en 1182 par la Comtesse Alienor. En 1214 Saint-Quentin fut concédé à Philippe-Auguste et ne fut plus qu'une simple prévôté, passant aux mains des Anglais en 1420 après le traité de Troyes, et après avoir appartenu au Comte de Charolais, puis au Connétable de Saint-Pol, elle rentra dans le domaine royal en 1477.

Si nous considérons l'histoire de ces trois villes, un fait s'en dégage particulièrement; c'est que Laon et Soissons ou bien passent de très bonne heure sous l'influence des maisons royales, comme Laon, ou sont le siège de guerres d'occupation étrangère et même de résidence royale comme Soissons; par conséquent les cours et les occupations étrangères ont une grande influence sur le développement du dialecte. Aucun de ces éléments étrangers à la contrée n'a conservé la gutturale latine _ka_ < _ca_, aussi voyons-nous que, dans ce pays, si jamais cette forme _ka_ < _ca_

a existé, le changement de K à ch s'est produit à une période prélitéraire si éloignée qu'il ne nous en reste aucune trace. J'ai consulté les archives de Soissons et de Laon, où des chartes du treizième siècle sont encore conservées, et, dans aucun cas, n'ai-je trouvé un seul exemple de K+a < Latin C+a. Au contraire nous remarquons que l'influence étran-gère notée plus haut, n'existe pas dans l'histoire de Saint-Quentin et, au lieu en 477, la ville est entre les mains de seigneurs Picards et Flamands dont le dialecte a toujours conservé le K+a < Latin ca; ceci produit donc un résultat complètement inverse, et, à mon avis, empêchant le développement de la langue, pourrait expliquer la préservation de K+a(e) < Latin ca dans cette région.

Dans les contrées où la gutturale latine K(+a) > ch(+e), ce développement a lieu au huitième siècle. Laon et Soissons étaient déjà depuis le cinquième siècle asso-ciées à ces contrées et nécessairement ce phénomène se

est fait sentir, tandis que Saint-Quentin ne vint en [illegible] avec les mêmes [illegible] que vers le quinzième, c'est-à-dire sept siècles après le développement de ce phénomène, et, par conséquent, n'y prit aucune part.

FOLD OUT

FOLD OUT

Distribution géographique des phénomènes dialectiques.

Groupe I. (groupe picard), [illegible] à l'ouest du canal de l'Oise à la Sambre : Neuvillette, Sissy, Chatillon, Mézières-sur-Oise, Berthenicourt, Alaincourt, Moy, [illegible], S[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], Albecourt.

Groupe II (groupe mixte), comprend [illegible] à l'Est du canal : Origny, Ribemont, Béry, Hamégicourt, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ~~Albécourt~~, Manicamp, Autreville, Bichancourt, [illegible], [illegible]-Vire, St Aubin, Blérancourt, [illegible] [illegible].

Groupe III (groupe français). [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à remarquer : Pleine-Selve, Villers-le-Sec, [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]-sur-[illegible].

[illegible] .

Voyelles.

ɑ = â dans âme .

a = a dans [illegible]

e = é dans été

ɛ = è dans très

ə = e dans le

i = i dans si

j = i dans bien

o = o dans côte

ɔ = o dans botte

y = u dans lune

u = ou dans cou

ø = eu dans deux

œ = eu dans sœur

w = ou dans oui

ɥ = u dans huit

ã = [illegible]

ĩ = in dans indien

ɔ̃ = on dans bon

[illegible] = [illegible]

Consonnes

S = s dans ce, soit.

z = s dans rose

[illegible] = [illegible]

ʃ = ch dans chat

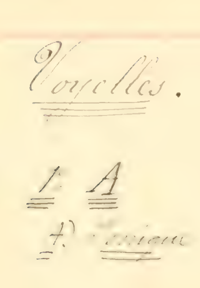
ʒ = j [illegible]

[illegible] = g dans gâteau

ɲ = gn dans montagne.

Les signes ordinaires sont employés pour les autres [illegible].





Voyelles.

1° A

1) Tonique

a.) libre. 1° a tonique libre > e. Cet e < a a conservé dans la période actuelle le son fermé qu'il avait probablement au moyen-âge et qui s'est développé en ei (1), forme trouvée au treizième siècle en Lorraine, en Flandre, en Hainaut, à Cambrai et à St Quentin, mais qui a complètement disparu des trois groupes [illegible], et n'existe plus que sur le territoire Picard-Wallon (2).

per (père) < patrem.

ep (eppes) < apem.

akoti (akeuter) < ad-cubitare.

ne (nez) < nasum.

---

1) G. R. G. (I) §226, p. 215; Neumann Lautlehre, p. 15.
Ligue, Lucy, p. 110

2) Neumann, Lautlehre, p. [illegible].

1re Suffixe -*atam*. Ce suffixe offre un développement [illegible] dans le groupe I (1), [illegible] de *a* > *ei* subsistant encore dans l'Est et le Wallon (2), et n'a probablement résisté dans le groupe I que pour [illegible] I inter-vocalique. -*atam* > *ej* (*eye*).

botej (*botteye*) < Germ. *butte* + *atam*.

panrej (*panereye*) < Fr. *panier* + *atam*.

manej (*maneye*) < *manum* + *atam*.

[illegible] Corblet [illegible] *[illegible]* [illegible] (3)

5e) [illegible] + *a* [illegible] même développement [illegible] Français quant à la voyelle (4)

1.) Voir, Description géographique des groupes, p. XXVII.

2.) M.-L. Gr. (I), § 236, p. 222 ; § 378, p. 321.

3.) Corblet, Gloss., [illegible].

4.) [illegible]

a̯ă ti [illegible] , aṫăši [illegible] < *[illegible]

ʒi ti [illegible] , ʒiši [illegible] < [illegible]

[illegible] , maši [illegible] < [illegible]

mã̆ʒi (manger) § 3. I, II, III. < manducare

Dans un îlot limité au Nord-Ouest par Caillouel, au Sud-Est par Crosy-Loire et comprenant : [illegible]

[illegible] + a > [illegible] + i (1)

ăši (hachi) < forme verbale du Fr. hache.

atăši (atachi) < *attacare

măši (machi) < masticare

mẽ̆ʒi (mingi) < manducare

šã̆ʒi (changi) < cambiare.

neʒi (negi) < *niviare

delegi (délégui) < delegare

blagi (blagui) < Fr. blague

---

1) [illegible], Crosy-Loire, 3. 74.

[illegible] commune aux environs de Noyon. Cet i s'explique parfaitement par deux raisons :

1° Dans tout le domaine picard les voyelles sont généralement fermées

2° Sous l'influence de la palatale précédente l'e est élevé à i.

Dr. Logie (1) remarque le passage de a à i dans les [illegible] Darmesteter (2) [illegible] ée par Suchier (3), mais il ajoute que c'est probablement la prononciation péchier ou péchi qui a créé de semblables parfaits. Du reste dans tous les exemples du Dr. Logie, excepté voli (volare), l'i est [illegible] précédé d'un élément palatal.

---

1) [illegible]

2) Darmesteter, Seizième siècle, § 113, p. 25.

3) Suchier, Fr. Gr., p. 112.

Les suffixes -alem et -alem précédés d'un élément palatal offrent le même développement (i) mais dans [illegible] différente.

Groupes I et II -alam, (-alem) > i.

Groupe III -alam (-alem) > e (1).

Groupes I et II.

amitsi (amitchi) < *amicitalem. (2)

motsi (motchi) < [illegible].

pitsi (pitchi) < pietalem.

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

Groupe III.

[illegible] ([illegible])

mitje (moitié)

pitje (pitié)

[illegible] ([illegible]).

1.) Voir "Distribution géographique des groupes", p. XXVII

2.) Körting, Wb., 516

~~3.) [illegible]~~.

foïry (*foyïe*) < *focatam* est sous l'influence du français *foyer*.

Corblet (1) donne la forme *amikie*, pour le Picard et on le trouve aussi à l'état sporadique dans le groupe I.

Les formes en *tši* n'existent dans aucun autre dialecte des [illegible] (2)

— [illegible] d'une consonne palatalisée n'ont, en général, pas le même développement que celles qui sont précédées d'une palatale gutturale pure, et la forme suivante peut être établie :

Palatale + *a* > palatale + *e* (Groupes I. II. III.)

Consonne palatalisée + *a* > consonne palatalisée + *i* (Groupes I, II)

et > consonne palatalisée + *e* (groupe III).

4°) *a* précédé de *l* ou *n* mouillées a exactement le même développement que *a* précédé d'un élément palatal : *a* > *i* (groupes I, II), > *e* (groupe III)

---

(1) Corblet, *Gloss.*, s.*v.*

(2) [illegible] *t* [illegible]

Groupe II.

bani (bagni) < balneare

gani (gagni) < Germ. waidanjan

[illegible] ([illegible]) < *[illegible]

kramaji (cramaillie) < *Kram+ac'lam

Groupe III.

beni (baigner)

gani (gagner)

buteje (bouteillée)

kremaje (cremaillée) (1)

Ce développement est spécial à la Picardie et [illegible]

[illegible]

aji (ailly) < Fr. allier

maji ([illegible]) < Fr. [illegible]

[illegible] ([illegible]) < Fr. [illegible] (2)

1) Corblet, Gloss., s.v.

2) [illegible], [illegible], s.v.

Le groupe III fait donc exception à cette règle, mais le [illegible] peut être [illegible] par les noms de [illegible] [illegible], Sinceny, [illegible] qui gardent leur [illegible] orthographe, mais se prononcent actuellement Smijé, Løjé sous l'influence des nombreuses formes françaises en je et Ne.

b.) a tonique entravé.

1°) En règle générale a entravé + consonne orale > ɑ dans les trois groupes du Laonnois-Soissonnais, de même que dans l'Île de France (1).

larž (large) < largum
drɑ (drap) < drappum
grɑ (gras) < crassum
vɑk (vaque) < vaccam

2°) a précédé d'une labiale > ɔ (o) dans les groupes I et II.

1°) Schwan, Gr., §79, p. 41.

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

__bro__ (__bros__) < brachium

__vo__ (__vo__) (3) < vadeo.

Les exemples sont assez rares et semblent être un développement moderne, car aucune de ces formes n'existe [illegible] (4).

[illegible] et dans le [illegible] de [illegible] (5). Meyer-Lübke remarque le même [illegible] en [illegible], en [illegible] [illegible], ainsi que dans le Tessin et le Roumanche (6).

---

1) [illegible]

2) __Astrologue__ __Sicard__, (1893), p. [illegible].

3) [illegible], p. [illegible]

4) Suchier, __Aucassin__, [illegible] 12, [illegible] [illegible], __Aniel__, [illegible] 153, [illegible] 8

5) [illegible]

6) [illegible], § 269, [illegible].

3°) a tonique + l + consonne

Aujourd'hui au et eau se prononcent o et cela depuis [illegible]. Dans le Picard moderne al > eu (ø) (2). Ce développement est [illegible] moderne, car aucune forme en ø (eu) ne se trouve [illegible]; ni [illegible] (3) ni [illegible] (4) n'en font mention. Ce phénomène semble être particulier à la Picardie et n'exister ni dans le Wallon, ni en Normandie, ni [illegible]. Legrand (5) et Sigart (6) ne donnent aucune forme en eu. Ce changement de au à eu est dû à une assimilation;

a) [illegible] eu [illegible]:

---

1) Darmesteter, Seizième siècle, p. 206.

2) [illegible]

3) [illegible], p. 45.

4) [illegible], p. XXX.

5) Legrand, Dict. de Lille.

6) Sigart, Dict. du Wallon de Mons.

caudam cauam (1)

b) aux autres formes latines en ō long, développant ø (eu).

Dans le Laonnais-Soissonnais (al + cons.):

1°) ø (eu), dans le groupe I et les villages suivants du groupe II: [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Besmé, Sinceny, [illegible].

2°) o (au) est absolu dans le groupe III.

3°) Les villages suivants, faisant partie du groupe II, offrent un territoire mixte où o (au) et ø (eu) se trouvent côte à côte: Danizy, Frescourt(?), Beautor, Condren, Abbécourt, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Besmau, Lambrau.

Groupe I

bøtc	([illegible])	< [illegible], [illegible]
chøl	(chaule)	< *scaltam
øt	(cûte)	< altum

---

(1) [illegible], [illegible], [illegible].

o (haut) < altum

fos (fausse) < falsam

foi (faute) < Germ. falda (1)

fo (faut) < fallit.

[illegible] ([illegible]) [illegible] < *[illegible]

čoš (Kauche) < calceam (2)

kok (quelque) < *qualquem

sot (saute) < salto.

Forme III.

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] (faute)

[illegible] ([illegible])

---

(1) [illegible]ancoux Gloss., p. 8[illegible]; Körting [illegible] 3114

(2) [illegible] [illegible] p. [illegible]

3. ([illegible])

sot (saute).

4°). a entravé par un élément palatal.

A l'exception du suffixe -arium, le développement se parasite exactement à celui de l'Île-de-France (1). Du reste ce développement est commun à toute la Picardie (2).

(3) [illegible] , [illegible] , [illegible] et ajoute : "In all modern Picard texts the same sound is found". Cette assertion n'est correcte qu'en tant que a est précédé d'une labiale (4) : placie et tacie n'ont jamais donné plerezir ni tsrezir, mais piezi (5) et ter. Cette forme rE devant les labiales n'existe pa

(1) [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]
(2) Rtso de Ch., 870, p. 18
(3) Voir, Gachy, p. 114.
(4) [illegible], Gr., I, § 230, p. [illegible]
(5) [illegible] Gloss. J. V.

dans le Lorrain, ni la réduction de ai à a, que l'on trouve dans les plus anciens textes picards (1) wallon et lorrain (2) et qui semble avoir disparu dans le dialecte moderne, même en wallon, où l'on trouve les formes ae (3) et ai (4).

5) [illegible] > aie [illegible] dans l'Île de France (5) Darmesteter (6) [illegible] les formes age et aige, et Palsgrave (1530) réclame la forme aige comme obligatoire, mais prononce aʒ. Cette prononciation est du reste donnée par Neumann (7).

---

1) Suchier, Aucassin, §2, l.17, p.4; §5, l.25, p.7.

2) Suchier, Aucassin, §27, p.67.

3) Romania (XVII), p. 555.

4) Romania (XVII) [illegible].

5) [illegible]

6) Darmesteter, seizième siècle, §23, p. [illegible]

7) Neumann, Lautlehre, pp. 12–14.

trouve les formes en *-aige* trouvées dans le Picard. Meyer-Lübke (1) se demande si *ai* n'est qu'une simple représentation [illegible] la diphtongue *ai*, il incline vers la première supposition [illegible] en s'appuyant sur les formes modernes en *ege*. La forme *-age* semble être générale en Picard, quoique l'on rencontre de [illegible] *-aige* (2) [illegible] les chartes du Ponthieu (3) les formes *imaige*, *aumaige* [illegible] et que la forme correspondante dans le dialecte du Ponthieu est *-age*". Dans les chartes du Vermandois (4) [illegible] *-aige* [illegible] XXVI [illegible], *[illegible]aige* XXII, l. 9); dans celles de Laon du treizième

---

1) Hist. Gr. I, § 232, p. 218.

2) [illegible]

3) Bib. Éc. Ch. (1876), p. [illegible]

4) Le Proux, Chartes du Vermandois

siècle que j'ai consultées aux archives de la ville, je n'ai rencontré que des formes en -age. Dans Aucassin (1), -[illegible] [illegible] (damage, § 4, l. 33, [illegible] § 3, l. 6, visage, barnage, sauvage, § 37, l. 2, 6, 9). Li Miserere du Reclus de Moliens ignore aussi les formes en -aige; la strophe 36, p. 16 contient en rimes: corage, eage, hon-[illegible], mariage, volage, damage (2). -aige est néanmoins très répandu dans les dialectes du Nord-Ouest et Est de la France. Görlich (3) le mentionne mélangé aux formes en -age dans les provinces suivantes: Champagne, Anjou, Maine, Touraine, Poitou et Bourgogne (4); Adam (5) donne les formes imaige, vilaige. Pour le Wallon -aige est, pour ainsi-dire, absolu à Liège (6),

1.) Suchier, Aucassin, pp. 18. 34. 38.

2.) Reclus, Miserere, p. 16.

3.) Görlich, N. W. Dial., p. 19.

4.) Görlich, Burg. Dial., p. 29.

5.) Adam, Lorrain, p. 434.

6.) Romania XVII, p. 555

mais n'existe ni au Sud de Liège, (1) ni à Namur (2) ni
dans le Rouchi, où, d'après Legrand (3), on trouve les
mots ; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].
[illegible]
[illegible] -ier.

5°) Suffixe —arium. [illegible]
Laonnais-Soissonnais, le développement du suffixe
—arium se rapporte à celui de l'Île de France.

foire [illegible] [illegible] < *ferarium
[illegible] [illegible] < *[illegible]arium
sage (7) : chaillier) (groupe III) < *cathedrarium.

---

1. Romania, XVIII, p. 2?2.
2. Romania, XIX, p. 75.
3. Legrand, Lille, [illegible]
4. [illegible]
5. Tarbé, Champagne, [illegible]
6. [illegible], [illegible], p. 67.
7. [illegible]

fǝvrję (fevrier) < febrarium.
tǝvrię (tevrier) < *tefrarium.
męsę (messier) < messarium. (1)
ǫvrję (overier) < *operarium.

Cependant dans les groupes I et II le suffixe -ier se réduit à i quand il est précédé d'une consonne palatalisée ou de l (n) mouillée (2) d'après les tendances du dialecte (3)

[illegible] ([illegible]) šaję [illegible] [illegible] II < *[illegible]
trečtši (creanchi) < *credentiarium
derNi (derani) < *de retrenarium (4)
[illegible] ([illegible]) < *[illegible] (5)
baNi (bagni) < banarium.

---

(1) Du Cange, Glos. (vol V), p. 381.

(2) Marville, Gorslu, p. 50

(3) voir, "Palatale + a libre" p. 3.

(4) [illegible]

(5) Körting, Wb., [illegible]

et par assimilation ătsi (intchi) < integrum.

B) Initial.

a) libre. 1° Cas généraux. a initial quand il n'est précédé, ni suivi d'une palatale, subit le même développement que dans l'Île de France (1), c.à.d. reste comme a (2)

navʒo (naveu) < napum + ellum.

kramai (cramaillie) < germ. kram + aclatum.

Le changement de a à i (3) et e (4) ne se produit pas dans les trois groupes de cette étude. De même on n'a a ~~[illegible]~~ prenant la place d'une autre voyelle [illegible] (5)

1) Schwan Gr., §118, p. 50

2) [illegible]

3) Romania (XIX), p. 79.

4) Görlich. Burg. Dial., p. 39

5) Neumann, Laut[illegible], p. 03.

et surtout très commun dans le [illegible]). (1) y est

entièrement inconnu, excepté les cas mentionnés [illegible]

[illegible] (2)

Le latin *racimu* donne régulièrement *rezẽ* > *rozẽ* > [illegible]

[illegible]; [illegible]

(Gr. I) [illegible], Chauny, [illegible], (Gr. II) [illegible], [illegible] (3),

[illegible] *[illegible]* (*[illegible]*).

[illegible] *[illegible]* et *[illegible]* [illegible]

dans le Picard 4); en Rouchi (5), rosin est absolu.

[illegible]

cas où il remarque est *noiel*. "Ein *o* in unbetonter

Silbe für *a* ist gemeinfranzösisch in Noiel". Cependant

---

1) [illegible], XVII [illegible] [illegible].

2) [illegible] *a* [illegible]

3) [illegible], *[illegible]* [illegible] 55

4) [illegible], *[illegible]* [illegible], [illegible]

5) [illegible], *[illegible]* [illegible]

6) [illegible]aumann, *Vaullonie*, S. 63.

ce développement est ancien, car la forme rosni se trouve deux fois dans Aucassin (1). Le changement de a, et souvent [illegible] o [illegible] r précédant ou suivant. Ce phénomène se rencontre assez communément en Picard et en Rouchi (comparer, pour le Picard, rɔ pour rat, brɔ pour brɑ, ɔrmsɛr pour ɑrm[illegible], rɔdɛ̃gɔl pour redɛ̃gɔt (2), pour le Rouchi rɔlé pour ralé, rɔn ranam (3)]. La forme rosni du Picard moderne n'est qu'une réduction de róisin, et en tenant compte de la position sub-tonique et de la [illegible] développement [illegible]:

rɔï > [illegible] > [illegible] > [illegible] (4).

Le développement de cette forme est absolument local [illegible]

---

(1) [illegible], 22, [illegible]

2) Corblet, Gloss. [illegible]

3) [illegible]

4) comparer le développement de ę ([illegible] > oue), p. 62

n'existe dans aucune autre partie du territoire [illegible], ni dans les autres dialectes du Nord de la France.

9° Cas spécial. a initial précédé d'une palatale se développe régulièrement en e qui, sous l'influence de la position sub-tonique, devient ə et finalement disparaît. Ce développement n'offre rien de particulier car le même phénomène existe dans le dialecte parisien actuel (1).

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

kvø (k'vøu) < capillum

kmê (k'min) < cam[illegible]

Trois exceptions où l'a initial s'est conservé, se [illegible]

kamî ([illegible])

ka[illegible] ([illegible])

ka[illegible] ([illegible]) < [illegible], [illegible], [illegible] être sous l'influence du wallon (3)

---

1) Passy, [illegible] de nombreux exemples à chaque page de la [illegible] (omit.).

2) [illegible], Gloss., p. 33.

3) Romania, XVII, [illegible] p. 560.

b) <u>entravé</u>. <u>a</u> initial entravé a le même traitement que dans l'Île de France, c-à-d. reste comme <u>a</u> (1)

[illegible] <u>a</u> [illegible]

initiale > <u>e</u> (2).

<u>bissé</u> (<u>[illegible]</u>) [illegible]allebat (3)

[illegible]

[illegible] ([illegible]) [illegible], <u>[illegible]</u> (4)

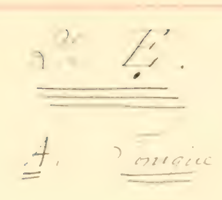
---

1) [illegible]

2) voir: "<u>a</u> tonique entravé", p. 9.

3) [illegible]

4) Godef. <u>Gloss.</u>, p. [illegible].



2° É.

A. Tonique

a.) libre. Les trois groupes de la présente étude offrant des différences bien marquées dans le développement de ẹ tonique libre, il est nécessaire de reprendre ce dévelop-pement en français à son origine.

Le changement de ẹ à ẹi date du septième siècle et l'accent portait sur l'e. Dans une grande partie du domaine de la langue d'oïl ei devient oi; dès ce septième siècle on trouve dans le [illegible] ce qui il est vrai, ne prouve le passage de ei à oi que pour l'atone et pour e + y"(1). Ce son oi s'est changé en oè à la fin du treizième siècle et à la fin du quinzième siècle en ue (oué). De là les notations par oué et par oe que l'on

(1) Darmest. et H., Littérature, p. 41.

[illegible]
la suite, on entendait Maigret, Ramus et Baïf" (1).
Fournaud (2) dit que l'étude des textes littéraires prouve
que le Picard est le premier dialecte qui ait fait passer le
son ei au son oi." Ce développement de ẹ à oi n'est
pas absolu dans les dialectes de la France et il a près
[illegible] (3) [illegible] oi [illegible]
-[illegible]
Beauvais, Clermont, Pontoise, Mantes, Paris, Château-
-[illegible]
Verroux, Sancoins, Ch[illegible] Bussières, Autun, Louhans,
Saint-Claude, Lons-le-Saunier et Besançon. Là
[illegible]
ẹ est resté ei. A l'Ouest; [illegible] Caen, Evreux,
[illegible]
et dans l'Est; depuis la Lorraine méridionale jusqu'à
la Savoie.

---

1) Darmesteter, Seizième siècle, p. 21; Suchier, F. Gr., p. 53.
2) [illegible] p. 31.
3) Suchier, F. Gr., p. 83; [illegible] Rom., [illegible]

"Le déplacement de óe à oé, qui eut lieu au treizième siècle, est propre à l'Est et au Centre, mais est étranger à la Picardie et à la région wallonne". (1) Une preuve que l'accent ne s'est pas déplacé en vieux Picard est la réduction de oe à e [illegible] [illegible] [illegible] Picard moderne, il doit avoir subi l'influence de l'Île de France, [illegible] la forme générale est ue (oué, ouais, oé, (3)), et le Dr. Vogue (4) dit "Tonic e in an open syllable becomes ue ...... The pronunciation ue is common to the whole of the Department of the Somme with the exception [illegible]

---

(1) M.-L. Gr. I, § 2, p. 115.

(2) M.-L. Gr. I, § 3, p. 98.

(3) Debrand, Dialectes, p. 85

(4) Vogue, Grammar, p. 31

du dictionnaire de [illegible]".

Dans les trois groupes de la présente étude on a un double développement.

ẹ > wɛ et ǫ́a.

wɛ est la forme générale dans les trois groupes, mais dans le Nord du territoire c.a.d. dans les villages suivants :

[illegible]

(Groupe II) et [illegible] (Groupe III) ẹ > ǫ́a, quoique dans ce dernier village ǫa soit, pour ainsi-dire, limité

[illegible]

[illegible] wɛ [illegible] wɛ est

commun dans le wallon de Mons, de Liège et de Namur.

Toutes les formes d'imparfait et de conditionnel données in

[illegible] wɛ [illegible]

[illegible] accent, mais les formes en ɔɛ (oie) de Namur (3) et

---

[illegible]

2) [illegible], Mons, p. 43.

3) Romania (XIX, [illegible]) p. [illegible].

de Tiène fermement l'ancien accent et comme l'a dit [illegible] (1)

« La prononciation moderne gŏu, mŏu du [illegible] ne se voit dans voe, moe le son oe, comme le veut [illegible] pour la région occidentale (2). » On serait alors réduit à admettre en outre la valeur oé, oe désignant le son ou, encore partiellement conservé (rou, roi) < regem.

Exemples : tous les imparfaits et conditionnels (3).

[illegible]

[illegible]	([illegible]) (4)	<	[illegible]
bvve	(bouais)	<	bibeo
[illegible]	[illegible]	<	[illegible]
dvve	(douais)	<	debeo
resovver	(recevouair)	<	recipere

(1) Romania (XVII, 1888), § 13, p. 55.

(2) [illegible], [illegible], p. 30.

(3) voir : Morphologie, (Verbe) p. [illegible]

(4) (Franc-[illegible] (188[illegible]), p. 40.

mε (moue) (.) < me

[illegible] ([illegible]) <* [illegible]

issεr (ivère) < iirum

issεv (ivère) <* iiram

issε (voe) < vilem

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

tsse (toe) < te.

Groupe óα.

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] (recevoir)

zóαr ([illegible])

[illegible] "M[illegible]" [illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Les formes s'assir, vir et queir (Kęr) < sedere, videre et cadere, sont de simples réductions (1) dues à la chute du d intervocalique.

En picard ancien à l'époque où e > oi, on trouve les formes veïr et asseïr (2). Les trois réduc-tions ci-dessus mentionnées sont particulières au Nord du Groupe I dans les villages de Sissy, Châtillon, Neuvillette et dans le Vallon.

e suivi d'un élément palatal subit le même développe-ment.

---

(1) [illegible]

(2) Suchier, Aucassin, § 3, l. 36 ; § 10, l. 5, et s.v.

Époque [illegible]

fwe (fẹi) < vicem.

lwe (lẹi) < legem.

nwer (nẹir) < nigrum.

rwe (rẹi) < regem.

Époque wa

fwa (fois).

lwa (loi).

nwar (noir).

[illegible] ([illegible]).

Si ẹ tonique est précédé d'une palatale le dévelop- -pement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ẹ [illegible] [illegible] iẹi qui se réduit à i

lyzi ([illegible]) < licere (1).

---

(1) Schwan. Gr., § 87 [illegible]

6) entravé. e entravé > é comme dans l'île de France (2)

cas spéciaux. Le suffixe — ellus > ieu, le traitement est le même que pour ellus (3)

[illegible]

Le développement est le même que dans l'île de France (5) et dans les trois groupes de la présente étude il se rapporte exactement à celui de e libre pour la délimitation géographique. (6).

Groupe SSE.

[illegible]	[illegible]	< [illegible]
dSSE	doé)	<* digitum.

---

1 Pope, Cachy, p. 124, (6).

2 Lehman, Gr., § 88, p. 43.

3 voir "traitement de ĕllum", p. 42.

4 Pope, Cachy, p. 25, (f)

5 Lehman, Gr., § 88, p. 44; Fouché, Mél. Gr., p. 35.

6 voir "traitement de e long", p. 35

drwɛ (droé) < *directum
fwɛʀ (foiré) < fēriam
frwɛ (froé) < *frigdum.

[illegible] ɔα.

[illegible] ([illegible])
dɔα (doial)
[illegible] ([illegible])
[illegible] ([illegible])
[illegible] ([illegible])

3° e + l mouillée. Dans l'Île de France, le résultat est eil(1). Il ne se développe pas en oil, car nous ne [illegible] ei [illegible] et i n'est qu'un signe graphique dénotant le son mouillé de l.

[illegible] (2)

(1) [illegible]

(2) [illegible] Rom. Phil., p. 70.

[illegible]

réduit or, mais en Picard, l mouillé devient une [illegible] liquide (1). Principalement dans le suffixe -iculum qui se résout en el. (2) Le même phénomène existe dans le Wallon de Mons (3) où il y a une assez grande confusion de l et lh (4), ce dernier signe représentant l mouillée. Cette réduction doit être assez moderne, car Neumann n'en fait pas mention, et G. Raynaud (5) ne trouve que des l mouillées dans les chartes qu'il a examinées.

Dans les groupes I et II du Laonnais-Soissonnais e + l mouillé > el et dans le groupe III > y (iil).

1.) Voyez Gachet, p. 119; M. L. Gr., I, § 517, p. 467; Bertrand, Dialecte, p. 25.

2.) voir Consonnes (l mouillée), p. 142

3.) Romania (XIX), § 36, p. 82.

4.) voir Consonnes (l mouillée), p. 142.

5.) Bib. de l'Éc. des Ch. ([illegible]), p. 331.

[illegible] I II.

[illegible] ([illegible]) < * [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

k'ɔrbél (corbelle) < * corbiclam

mɛrvél (mervelle) < * mirabiliam

ɔrél ([illegible]) < * [illegible]

parél (parel) < * paric'lum

solél (solel) < * solic'lum

[illegible] ([illegible]) < * [illegible]

[illegible] II.

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

kɔrbɛj (corveill)

mɛrvɛj (merveille)

ɔrɛj (oreille)

parɛj (pareille)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

B.) ẹ initial.

Libre et entravé. Le développement est le même [illegible];

a) ẹ et disparaît dans les syllabes ouvertes.

b) e dans les syllabes entravées (1).

Exceptions:

[illegible] ou [illegible], [illegible] < [illegible] (2)

[illegible] et [illegible], [illegible] < *[illegible]

le développement régulier serait *[illegible]

et *queyette, mais ces deux formes sont

influencées par les formes toniques: cloye

< [illegible] et [illegible] < [illegible].

2° [illegible]: [illegible] + i.

e > o (ou). "Der Einfluss der Labialen auf vorausgehende helle Vokale ist in den romanischen Sprachen

---

1.) Jeánan, Gr., § 123, p. 51

2.) [illegible] ẹ [illegible] ne [illegible] ĉα", p. [illegible]

ein ungemein ausgedehnter" (1). La loi phonétique qui régit ce développement est très simple, surtout dans les syllabes ne portant pas l'accent tonique et où la voyelle est plus ou moins clairement prononcée à cause de l'attraction de la voyelle tonique. D'après la [illegible] produit par la labiale se reporte sur la voyelle suivante et le résultat naturel d'e est ø.

frøbõ (freubon) (2) < fibratonem

frølõ (freulon) < Fr. [illegible]

frømé (freumer) < firmare

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

frøgáte (freugate) < fabricata (3)

frømye (freumier) souvent réduit à frøm (freume)

< [illegible].

---

1) Schuchardt, Vok. II, pp. 238, 243.

2 Mod. Lang. Notes, (1894) March, p. 161.

3) [illegible] ib., [illegible].

3°. e + palatale développe régulièrement ɥe et ȯa (1).

tyzi (tusy) lycée que l'on rencontre dans le [illegible] M. [illegible] (2) [illegible]

ou une réduction de l'ancienne forme tȯezi dont l'o sous l'influence de la fricative dentale z est élevé à y (u).

3°. E.

4. ĕ tonique.

a) libre. 1°) Cas général. Comme dans l'Île-de-France (3) e > ie (4) et représente une diphtongue croissante (ie). Mais il est probable qu'à l'origine la diphtongue était

---

1) voir "traitement de e tonique", p. 28.

2) voir "traitement de Pal. + a tonique", p. 4.

3) [illegible]

4) Voir, Gachet, p. 116.

décroissante (ie), car sans la réduction de ie à i et de iee à ie serait presque impossible à expliquer.

Bartsch et Horning (1) la donnent comme diphtongue croissante [illegible]

[illegible] " (ie [illegible]

durch Spaltung ĕe, ŏo, hieraus durch dissimilation ĕè, ŏò; iè, uò". — Mais Neumann (3) et Havet (4) ne peuvent y voir qu'une diphtongue décroissante, appuyant leurs théories sur les réductions ie, i.

2) [illegible]. L'e [illegible] > ie, ue (5) dans les groupes I et II, mais non dans le groupe III, où e > ie régulièrement

[illegible]

[illegible]

---

1) Bartsch et H., Littérature, §30, p. 12.

2) [illegible], I, p. [illegible].

3) Neumann, Lautlehre, p. 54-62.

4) Romania, VI, p. 321.

5) [illegible]

b). La forme Deum a un développement particulier: c'est la réduction de ǫ à ų.

Dy (Dieu) < Deum.

Cette réduction est due à l'explosive palatale. La langue conservant la même position que pour la prononciation du d, cette haute position influence le son o qui devient un i arrondi (y). Cette réduction est commune aux trois groupes et se trouve même dans les faubourgs de Laon dans les exclamations: Mordy (Mordieu), Bondy (bondieu).

5c). e + Palatale > i. Les trois groupes du présent dialecte se trouvant à l'intérieur de la limite géographique de ie > i, le développement se rapporte à celui de l'Île de France[1].

b). e tonique entravé. Cas général. De même que dans l'Île de France e tonique entravé > e [illegible]

1) [illegible], Gr., §52, p. 175; [illegible] [illegible], p. 32.

-tonaison ie, que l'on rencontre dans le Wallon et le Hainaut (1) n'existe pas dans notre territoire.

rεz. (rène) < regnare

tεn (teme) < [illegible]eimum

3°: cas spéciaux. a) e entravé par une palatale > i (2)

[illegible]

iv (ive) < ebrium

b.) suffixe —ellum. Dans les trois groupes du Pas-

[illegible]

[illegible]

Le développement de ce suffixe en Picard est différent de celui de l'Ile de France (iau ~ eau).

[illegible]

---

(1) Suchier, [illegible], §38, p. 30; Suchier, Aucassin, p. 60; [illegible], p. [illegible].

(2) Voir: "e + palatale", p. 41

La forme iau est antérieure au treizième siècle car elle est attestée dans les chartes étudiées par G. Raynaud (1) et dans Aucassin (iax) (2), mais elle n'est pas absolument spéciale au Picard. Görlich la rencontre au Nord-Ouest (3) et au Sud-est (4); Joret (5) donne les formes ia et io comme très répandues en Normandie. D'après Wilmotte (6) [illegible] iau [illegible] "[illegible] iau [illegible]", [illegible] illum > iaus [illegible] eaus [illegible] (7). [illegible] iaum, iau et devant une consonne iau) (8). De même en

1. [illegible]
2.) Suchier, Aucassin, § 24, p. 66.
3.) [illegible]
4.) Görlich, Burg. Dial., p. 48
5.) Joret, Normand, p. 111.
6.) Romania, XVII, § 9, p. 556.
7.) Romania, XVIII, § 9, p. 213
8.) Romania, XIX, § 9, p. 70.

Champagne (1) et dans le Poucli (2). Quant au change-ment de *lo* en *lc*, il est plus difficile à expliquer. Foerster (3) le dérive de *biels*, forme douteuse qui ne se trouve dans aucun des textes étudiés. A la rigueur *bieu* (4) pourrait être le développement de l'accusatif *biel*, donnant ainsi: nom. sing. *biax*, acc. sing. *bieu* (*biel*), mais cette théorie n'est supportée par aucun texte, quoique offerte en partie par le Docteur Matzke (5). "We might suppose that acc. sing. [illegible] *iel* [illegible] with the principle of *Satzphonetik* when + cons., but that is unchanged when preceding a vowel. *ieu* later got [illegible] *ieu* [illegible]."

---

1) [illegible]

2) Pérart, *Poucli*, p. 5.

3) [illegible]

4) Rose, *Escoufle*, p. 110

5) *Mod. Lang. Notes*, 1886 I, p. 10.

[illegible]

[illegible] -ellu, -ellu [illegible] -ello. [illegible] dit que "l'analogie a joué un grand rôle dans le [illegible] —[illegible]".

[illegible] -ellum

1) -ĕllu ~ [illegible] (ieu) dans le groupe I en y ajoutant les villages [illegible] du groupe II; [illegible] du groupe III.

afutjo	(afutieu)	<	*ad+fustellum
bjo	(bieu)	<	bellum
karjo	(carieu)	<	carellum
katjo	(catieu)	<	castellum
kutjo	(coutieu)	<	cultellum
ekritjo	(ecritieu)	<	*scriptellum

---

[1] Romania, XII, p. 400.

[illegible] ([illegible]) < *nastellum

[illegible] (martèu) < martellum

[illegible] (morcèu) < morcellum

[illegible] (navèu) < napus+ellum

[illegible] (ouvèu) < *avicellum

[illegible] ([illegible]) < [illegible]ellum

[illegible] (vièu) < vitellum

2°) — ĕllu > ø (au) à Fergnier, Jum[illegible], [illegible], [illegible], [illegible]ineny, Crosly-Vivie, Pouillet, Coucy-le-Château. Cette réduction de [illegible] à [illegible] semble due à la proximité du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible]).

[illegible] ([illegible]gelau)

[illegible] [illegible]eu)

Sa[illegible] [illegible]a

Sa[illegible] [illegible]âtea

[illegible] [illegible]el

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

vø (veu).

3° -ellu > -io ([illegible]) dans l'arrondissement [illegible]-dée, Surfontaine, Renansart, Moüvion Anguilcourt, Vaux-sous-Laon et les faubourgs de Laon.

afyljó (affutiau)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

sátjo (chatiau)

[illegible] (coutiau)

[illegible] (écritiau)

[illegible] (pâtiau)

[illegible] (martiau)

morsó (moreiàu)

[illegible] (naviàu)

[illegible] ([illegible])

[illegible] (tauriàu)

vió ([illegible]).

4°) ellu > o (eau) dans l'arrondissement de Cholet;

[illegible] Berry, Champal

bo (beau)

[illegible] (chateau)

[illegible] ([illegible])

[illegible] (couteau)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] (manteau)

[illegible] ([illegible])

[illegible] (ciseau)

[illegible] (taureau)

[illegible] ([illegible])

c.) ẹ + l mouillée a le même développement que dans l'Île de France, excepté dans le groupe I où la palatalisation élève le son ẹ à y (1).

my (miu) < melium

vjy (viu) < *vec'lum.

B ẹ initial

a) libre. ẹ initiale libre tombe après avoir passé par ə (2) ce qui représente du reste le parler actuel de Paris.

vnir (v'nir) < venire

tnir (t'nir) < tenere

ʒnu (ʒ'nou) < *genic'lum

b.) entravé. 1° Carolingien. ẹ entravé [illegible] dans l'Île de France.

1.) voir: "Traitement de Deum", p. 41.

2.) Voir, Pachy, p. 18.

2°) cas spéciaux. a) e initial suivi d'une labiale > ø (eu) [illegible].

févrie (feuvrier) < februarium

fövrie (feuvrier) < *febrarium

fövré (feuvrai) < latin vulgaire ferrajo.

b) e suivi d'une consonne palatalisée reste, mais l'i qui [illegible] ei [illegible] se développe plus tard en ẹi et ọa (1). Cependant [illegible] pas devant les gutturales la forme se trouve réduite [illegible]

moiẽ (moyen) < medianum

noi (noyé) < necare

potrin (potrine) < pectorinam

---

(1) Voir "[illegible]", [illegible]



I.

En général, [illegible] latin [illegible] i latin [illegible] i, excepté devant n ou m. (1).

Tonique.

berbi (berbi) < *berbicem
šošin (chošine < Germ., schopen.
makin (maquine) < machinam
[illegible] ([illegible]) < *[illegible]
vertir (vertir) < vertire.

Initiale.

[illegible] ([illegible]) ou [illegible] ([illegible]) < *[illegible]
fišel (fichel) ou fisel ([illegible]) < [illegible]
bistrak (bistrac) < *bistractum
[illegible] ([illegible]) < [illegible]

---

(1) voir "Voyelles nasales", p. 91.

[illegible] changent i en u sous l'influence des deux labiales environnantes (1)

3° O

A) Tonique

a) libre. 1° Cas général. o tonique libre > ọ (ou), comme dans l'Île de France, (2) en passant par ou (3); mais il semble s'être développé un peu plus tard en Vermandois que dans l'Île de France, car nous le trouvons régulièrement dans le Picard qu'au treizième siècle (4) tandis [illegible]

---

1) [illegible]

2) [illegible], Cachu, p. 130

3) Lehman, Fr., § 68, p. 45.

4) Le Proux. Chartes du Vermandois.

France (1). Les formes d'or sont représentées dans le Miserere (2) (douzième siècle) par ou ([illegible]lour, dolour, labour). Cependant des formes en -eux et -osus se trouvent dans le même texte (3) ([illegible], [illegible], [illegible], [illegible], luxurieus, engignens) et semblent prouver que o+s [illegible] probablement, pendant la seconde moitié du douzième siècle à l'époque où le Miserere fut écrit, car §262, p.98, les formes ieus et ious sont mélangées et riment ensemble. Dans Aucassin et Nicolette, qui date de la fin du treizième siècle (4), les trois formes o, ou, eu se trouvent (5).

---

1) Suchier, Fr. Gr., p. 50.

2 Reclus, Miserere, § 5, p. 6 ; § 87 p. 34 ; § 240, p. 91

3 do., [illegible]

4 G. Paris, Littér., § 57, p. 83.

5 [illegible]

etǫl (ĕtuele) < *stuṙlam

fǫkǫ (faucheu) < falcatorem

kaśtǫ (kachteu) < castorem

kǫś (keuche) < cos, cotem

lǫ (leu) < lŭrum

ie (ieu) < [illegible]

sǫr (seur) < suror

dorǫ (doreux) < dŏlŏrosum

autǫ (aouteux) < augustum + osum

lermǫ (lermeux) < *lacrimosum

2° En ĕcu [illegible] . ẹ tonique suivi d'une palatale [illegible] comme dans l'Île de France et, avec l'i parasite de la palatale, la diphtongue oi se développe, qui dans [illegible] oi ou ọa.

krǫe (kroué) et kròa (croi) < crucem

nǫe (noué) et nòa (noi) < nucem

vǫe (voué) et vòa (voi) < vocem

Voir "traitement de ẹ libre", p. 28

b.) ọ tonique entravé. 1° Cas général. ọ tonique entravé > ou, comme dans l'Île-de-France (1)

buk (bouke) (groupe I); buš (bouche) groupes II, III. < buccam

butir (boutir) < germ., boljan

kur (court) (2) < cohortem

[illegible]

muk (mouke) (groupe I), muš (mouche) groupes II, III. < muscam

---

1.) Lehman, Gr., § 99, p. 46; M. L., Gr., § 141, p. [illegible].

2) A l'origine le mot court avait la signification de résidence du seigneur dans la campagne, et aussi de réunion des hommes obligés de marcher sous ses ordres; "Si quis in curte ducis occisus fuerit" dit la Lex Alamannorum (Jouancoux, Gloss., p. 34.), c'est [illegible] — court; Berthenicourt, Alaincourt, Abbécourt, Damencourt, Chéhancourt, Pierrancourt, etc., le même usage existe encore en Irlande; "de Sherry court". Le mot courti (courtil), qui est un diminutif, indiquait les dépendances du domaine et dans un sens limité, il signifie aujourd'hui "jardin attenant à la maison".

exceptions trouvées dans les groupes I. II.

1° kœd (keudé) < *co(n)suere, sous l'influence des formes toniques telles que queusent < *co(n)suunt (1).

2° kœr (keure), que Schwan (2) explique, ainsi que G. Paris, (3) par la forme *coro et d'après ce keure l'infinitif kœri (keuri) a été remodelé.

3° krœ (creutte) < crupta où u remplace y sous l'influence de creux < corosus (4). Dans le groupe [illegible] une forme est généralement kreul (creutte).

---

(1) Körting, Formenbau, XXVIII, p. 211.

(2) Schwan, Gr., § 52?, p. 202.

(3) G. Paris, Romania X, p. 50.

(4) Cette forme ne s'emploie que pour les places où l'on a creusé pour extraire les pierres ou le sable. Le nom propre "Les Creuttes" est encore employé à Laon, indiquant une certaine partie de la ville où les pauvres habitent dans les excavations de la montagne. Près de Soissons se trouvent les creuttes de [illegible] et de [illegible].

3° Cas spécial. a) ǫ tonique entravé par un élément palatal forme la diphtongue ɯɛ (ǫ̂ɑ) en s'unissant à l'i parasite qui se dégage de la palatale (1). Ce développement est très ancien, on le trouve déjà dans le Miserere (2). La [illegible] de ɛ [illegible] aussi en Picard ne se produit pas dans notre district.

glɯɛ [illegible] glɔ̂ɑ [illegible]
[illegible] ɯɛ [illegible] ǫ̂ɑ [illegible] (3)

Exception. bo (bo et bos) < *bocsum dans les groupes I II, mais bɯɛ [illegible] bɔ̂ɑ [illegible] Soissons, entre Vic-sur-Aisne et y compris Soissons.

4°) ǫ + l mouillée > ɯ (ou) [illegible] i [illegible] de l ne se développe pas, l mouillée étant généralement réduite à l liquide dans ces deux groupes (4).

1.) voir ǫ tonique + palatale
2.) Reclus, Miserere
3.) délimitation géographique de ɯɛ et ǫ̂ɑ voir: "ẹ tonique libre" p. 25.
4.) voir: "l mouillée" p. [illegible]

buлir (boulir) < bullire

bulɑ̃ (boulant) < bullantem

culɔ̃ (coulon) < *colionem

[illegible] ([illegible]) < *[illegible]

-ul (boule) < Germ., scolla (1)

tatuj (tatouille) < Fr., tatouille (étymologie inconnue)

exception: ɲtuj (je touille) sous l'influence de l'infinitif tuje (touiller) pour le développement de l'i parasite (2).

c.) o + n mouillée + a > ɔɲ dans le groupe III, comme dans l'Île de France, mais dans les groupes I. II, l'o préserve sa nasalité et le résultat est ɔ̃ɲ (ongne).

bulɔ̃ɲ (Boulongne) < Bononia

burgɔ̃ɲ (Bourgongne) < Burgundiam

kɔ̃ɲ (congne) < ~~Burgundiam~~ cuneo.

bzɔ̃ɲ (besongne) < *bisonium (3).

1.) Lorraine, Ib., 281

2.) voir, "Développement de l mouillée avant l'accent", p. 4[illegible].

3.) Lorraine, Ib., 617.

[illegible] ([illegible] (1)) < *[illegible]

vɛrgɔ̃N (vergongne) < verecundiam.

B. ọ ~~long~~ initial.

ọ initial libre ou entravé > u (ou) comme dans l'Île-de-France (2).

butɛl (boulette) < * butie'la.

budɑ̃ (boudan) < *bodinum

nurir (nourrir) < nutrire

sarute (s'arouter) < *[illegible]

kurti (courti) < *cortellum

prumɛs (proumesse) < Fr., promettre

pruvnir (prouv'nir) < pro + venire

prudsɥir (prouduire) < producere

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] [illegible] ([illegible]) < [illegible]

1.) Corblet, Gloss., p. 325

2.) Schwan, Gr., § 131, p. 53.

kosir (rêuchir) < *cos+ire

ẏçvri (couvri) < *coopertum ,

sont devenues ç (eu) sous l'influence des formes

[illegible].

e = e

4) [illegible].

[illegible] > ü (u) et ü (eu).

Dans l'Île-de-France ǫ > ǫ̈ (eu) vers la fin du treizième siècle en passant par le développement suivant: ǫ > uo au dixième siècle, ue au onzième, oe au douzième et eu au ~~[illegible]~~ treizième siècles.(1)

La difficulté est de [illegible] eu [illegible]

[illegible]

---

1) Darmesteter, Seizième siècle, p. 207; Schwan, Gr., §102, p. 7[illegible]; [illegible], [illegible], § [illegible], p. [illegible].

décroissante est beaucoup plus probable, car il serait difficile d'expliquer la réduction picarde de ué à u et aussi le passage de ué à ø (eu) produit par l'arrondissement de l'u reporté sur l'e suivant, qui devient alors ø, la voyelle tonique ayant toujours plus d'influence que l'atonique.

En Picard, la forme commune au douzième siècle est ue (1). Au treizième siècle dans les Chartes du Vermandois (2) on trouve ue et eu, [illegible] de Ponthieu (3) l'orthographe ne semble distinguer [illegible] entre oe, ue, eu. Aucassin (4) a généralement eu [illegible].

Dans le Picard moderne, l'on rencontre quelques formes en ø (eu), mais en général ø, ü (u).

---

1) [illegible], p. 5.

2) Neumann, Lautlehre, p. 47.

3) Bib. de l'Éc. des Ch. (1876), p. 24.

4) [illegible], p. 1.

Corblet (1) donne les formes suivantes : aveule et avule, peu, u ; Jouancoux (2) avule ; l'Annuaire de la Somme : fu, mu. (3).

[illegible] régu-lièrement donné y (u) et ø (eu).

1° ü > y (u)

[illegible] lieu lorsque les finales deviennent muettes (4), et il n'est pas entièrement spécial à la Picardie, car on le trouve dans le Normand et l'Anglo-Normand (5) et quelques cas se présentent en Bourgogne (6). Cette réduction se trouve dans le groupe I, plus [illegible] II, [illegible]

---

1) Corblet, Gloss., s.v.

2) Jouancoux, Gloss., s.v.

3) Ann. de la Somme, (1882) p. 46 ; (1883) p. 75.

4) [illegible], [illegible], p. [illegible]

5) [illegible]

6) Görlich, Burg. Dial., p. 7[illegible].

les villages de : [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Quênan-court, Pamelin, Agnez, c'est-à-dire, tout le district entre [illegible] ; Cailloeul, sur la limite de l'Oise, et [illegible] (1) en y ajoutant [illegible].

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

nu (nu) < novem

avu (avu) < aud-hoc

avugue (avugue) < *aboctum

fiu (fiu) < filiolum

9° e > ø (eu).

[illegible]

[illegible] ([illegible]).

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

(1) [illegible]

[illegible] ([illegible])

[illegible] (aveuae)

[illegible] ([illegible])

ç + -ocum a le même développement. Le suffixe -çeum ayant donné eu dans l'Île-de-France, (1) le traitement est le même, quoique -ocum n'ait [illegible] eu. [illegible] et eu étant souvent mélangées au treizième siècle ou / oe a été assimilé aux autres formes ç

ç -ocum > y (u)

[illegible] (fu) < [illegible]ocum

[illegible] (lu) < [illegible]ocum

[illegible] (ju) < [illegible]ocum

[illegible] (ru) (2) < [illegible]ic lum

[illegible] (jeu) < [illegible]ic li.

---

(1) [illegible]

(2) [illegible]

9° oeum > e (eu).

[illegible]

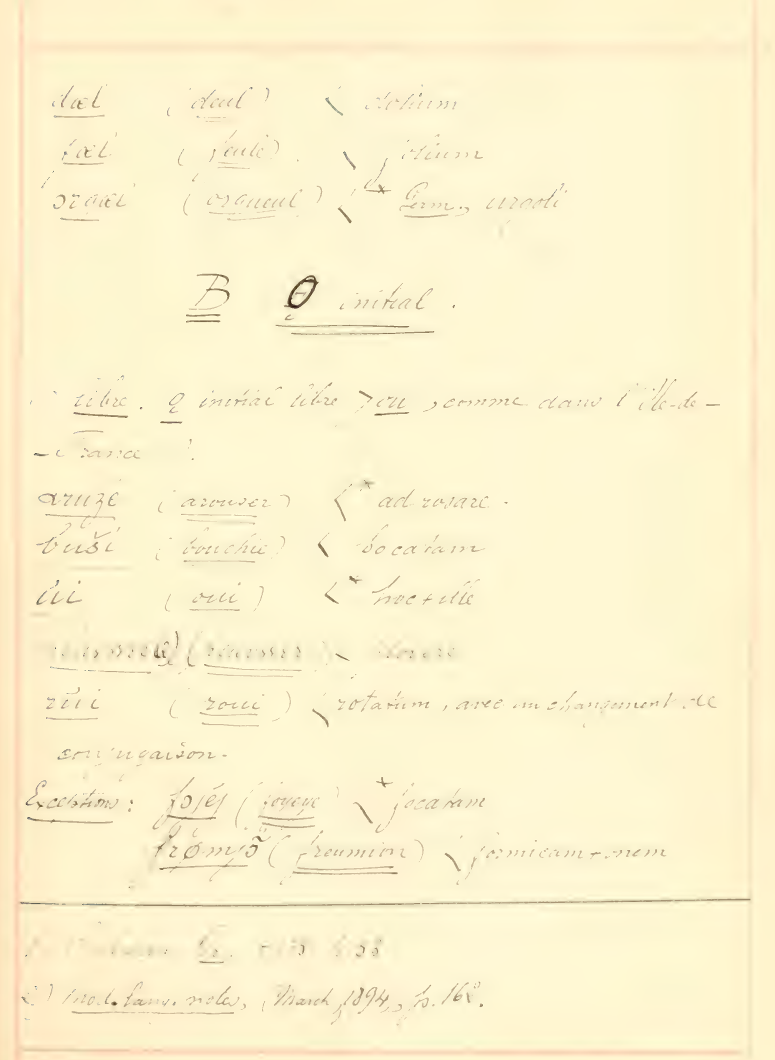
ǫ entravé. 1° cas général. [illegible]
comme dans l'Île-de-France.

[illegible]

fos (fosse) < fossam.

2° cas spécial. ǫ entravé par l mouillé développe
comme dans l'Île-de-France eu + i dans les groupes
II, III, mais dans le groupe I l'i parasite ne se
développe pas et le résultat est ǫll (eu).

[illegible]



dæl (deuil) < *dolium
fæl (feuil) < *folium
oræl (orgueil) < *Germ. urgoli

B. ø initial.

1. libre. ø initial libre > ou, comme dans l'Île-de-France (1).

aruze (arouser) < *ad-rosare.
buši (bouchie) < bocatam
ui (oui) < *hoc+ille
[illegible] ([illegible]) < [illegible]
rui (roui) < rotatum, avec un changement de conjugaison.

Exceptions: fojej (foyeye) < *focatam
frømjõ (freumion) < formicam+onem

[illegible]

(1) Mod. Lang. notes, (March, 1894), p. 162.

voyez I.B. moiẽ (moin) < molinum

volssez (voloer) < volere

rowser (rovoer) < [illegible]ere.

Foiere est sous l'influence de foyer (*focarium.

Dans le Picard amiénois les formes en ou et o [illegible] formes con-
-rantes : bolir et boulir, cocou et coucou, corti et [illegible] et moulir [illegible]). Ce développement en o provient des formes a+l. "Vor offenes o vor gedecktem l [illegible] l [illegible] die Diphthong ou (mit offenem o) her[illegible]. [illegible] zu au und flos in den übrigen Mundarten [illegible] o [illegible], [illegible].

voloir est donc construit par analogie avec volt et

1.) Corblet, Gloss., s.v.

2 [illegible], § 10, s. 65.

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] et Nicolette. (1)

7°. U.

u dans n'importe quelle position reste comme u.

myši (mouchi) < mucare

[illegible] (bure) < *butirum

čarij (carrue) < carrucam

8°. Au.

A. Tonique.

libre et entravé. A l'exception de quelques formes qui, dans le latin littéraire, avaient déjà remplacé au par o ("auricula non oricla" (2)) et d'autres

---

1.) Suchier, Aucassin, s.v.

2.) App. prob., 198, 11 R.

formes données par Schuchardt (1), au s'est maintenu dans une grande partie du territoire roman (2) [illegible] dans le domaine de la langue [illegible] jusqu'à l'époque (huitième siècle) où c devant a se changeait en ch (3) [illegible] [illegible] ǫ. Cet ǫ devient ouvert en Français et assonne avec ǫ < ŏ (4), mais ne se diphtongue jamais, prouvant ainsi que le passage de au à ǫ est plus jeune que celui de ǫ à uo. Le phénomène [illegible] même en Picard : au > ǫ dès le douzième siècle (5). Dans le Picard moderne ainsi que dans les trois groupes de la présente étude l'ǫ devient ọ.

---

1) Schuchardt, Vok., II, s. 302.
2) [illegible]
3) [illegible], [illegible], § [illegible], s. [illegible]
4) do., ibid., § 88, s. 25
5) Reclus, Univers, tome [illegible].

ọrž (orge) < fabricam
klọr (clore) < claudere.
or (or) < aurum
parọl (parole) < parabolam
pọv (pauvre) < pauperem

cas spécial. Dans le groupe I, au précédé d'une [illegible] > ę [illegible] (1). [illegible] nouveau, car les textes du douzième et treizième siècle donnent tous o (chose (2), cose (3) coses (4), et [illegible] ę.

[illegible] ([illegible]) < Causam
[illegible] ([illegible]) < clavum
kọ (queue) < caudam
Glọd (Glaude) < Claudium

1) Régnié, Cachy, p. [illegible].
2) Reclus, Miserere, strophe 9.
3) [illegible], [illegible], [illegible].
4) [illegible] [illegible], XXXII, [illegible].

3. au initial.

libre et entravé. au à l'initiale a le même dévelop-
-ment [illegible].

a) cas général au > o (o ou au).

hozé (hauser) < hausare

orèl (oreille) < *auric'lam

torjo (taurieau) < taurellum.

*aucellum > [illegible] ([illegible]) et son suffixe [illegible]
de groupe I. Cette forme provient de la réduction de
oisiau à osiau, forme que l'on trouve dans le
Lai d'Ignaure de Renaut (1), et l'o étant ouvert,
[illegible] à l'initiale. Cette réduction
à o existe en Wallon (2) et dans le Poitou 3.

b) cas spécial. au (o) en hiatus est écrit à u (ou) (4).

1.) Darichet H., Littéraire, p. 56, l. 29.

2.) [illegible], [illegible], p. 242

3.) Favre, Gloss., p. 247.

4.) Lehman, Gr., §109, p. 48.

aloêt (alouette) alaudettam
lôer (louer) laudare
oïr (ouïr) audire

9° Voyelles nasales.

Les voyelles nasales offrant naturellement tout un point particulier, et dans beaucoup de cas, recevant entre elles un traitement identique, (ã, ẽ, õ > ẽ) nous avons dû avoir à les étudier dans un chapitre spécial.

A) Voyelles non suivies d'un e muet

1° A + N (M).

A) Tonique.

a) libre. 1° Cas général. Dans l'Île-de-France la nasalisation (ãin) ne commence qu'au onzième siècle dans le Roland ; avant cette époque [illegible]

diphtongue *aịn* (1). Ce n'est qu'au seizième siècle que *ãịn* devient *ɛ̃* (2). Dans les vieux textes picards, le développement est le même, et les formes *main*, [illegible] [illegible] [illegible], se trouvent dans *Aucassin* (3), et Neumann remarque que "*ai* und *ei* sind vor nasalen in der Aussprache einander schon durchaus gleich geworden sein, so dass sie in der Schrift beliebig mit einander wechseln können" (4).

Dans le Picard moderne la forme *ãịn* est réduite à *ɛ̃* (: *[illegible]*, *fãn*, *main* (5), *[illegible]* (6). Ces formes réduites se trouvent aussi dans le Wallon (7), mais -

---

1) [illegible], *[illegible]*, [illegible].

2) [illegible], *[illegible]*, p. [illegible].

3) Suchier, *Aucassin*, *s.v.*

4) Neumann, *Lautlehre*, p. 51.

5) *Evang. St. Math.*, ch. II, 44.

6) *[illegible]*, [illegible].

7) Remacle, *Dict.*, *s.v.*

plutôt à l'état sporadique, ainsi que dans le Bourguignon (1) où le développement est régulièrement ain (ẽ) et à Lyon (pan, man, camba, lana, grame) (2).

Dans le Laonnais-Soissonnais le développement est le suivant:

Dans les groupes I et II a+n > ã. Le groupe III est un territoire mixte; ã et ẽ y sont mélangés excepté [illegible] soissonnais, et sont sous l'influence directe de l'Île-de-France; Vic-sur-Aisne, Nampcel, Audignicourt, Bourain et Berny. Dans ces villages a+n > ẽ.

Groupe ã

dmã (d'man) < de mane

sertã (certān) < *certanum

etrã (étran) < ~~[illegible]~~ germ., strand.

---

1) Görlich, Burg. Dial., p. 18

2) [illegible], Z. f. r. Ph. [illegible] p. 229

fã (fan, fam) < famem

grã (gran) < granem

mã (man) < manem

pã (pan) < panem

dã (dan) < danem.

[illegible] ɛ̃

dmɛ̃ (d'main)

[illegible] ([illegible])

etɛ̃ ([illegible])

fɛ̃ ([illegible])

grɛ̃ (grain)

mɛ̃ (main)

bɛ̃ (bain)

sɛ̃ (sain).

2°) Palat + a + n > jɛ̃ (ien) comme dans l'Île de France.

ãšjɛ̃ (anchien) < *anrianum

kjɛ̃ (kien) < canem

mwajɛ̃ (moyen) < medianum.

b) *entravé*. Dans l'Île-de-France *an* + cons. ne développe pas d'*i* et semble se nasaliser un peu avant *a*+*n* libre, car dans l'*Alexis* il ne rime pas avec *a* + une autre consonne, ni avec *e*+*n*; mais dans le *Roland* *an* et *en* riment ensemble (1).

[illegible] siècle *an* et *en* ne riment jamais ensemble (2). Haase (3) trouve *an* et *en* séparés d'une manière très distincte aux treizième et quatorzième siècles dans toute la Picardie, excepté dans le Beauvoisis (sous l'influence de l'Île-de-France) ni dans le [illegible]. Cependant M. [illegible] (4) admet la confusion dans le Ponthieu au treizième et quatorzième [illegible] l'absorption de *ã* par *ẽ*, s'appuyant sur le fait que "la confusion

---

(1) Bartsch et H., *Littérature*, §23, p. 10.

(2) [illegible]

(3) Haase, *a*, *e* + *n* in Picardie.

(4) *Bib. de Ch.*, (1876) pp. 33, 34.

entre les mots en an et en n'existe pas d'une manière absolue et que nous ne trouvons pas un seul mot qui, ayant en en latin, s'orthographie an, tandis que nous avons au contraire, quelques exemples de mots qui, prenant en en latin, [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible] ¹). La séparation de ã et de ẽ n'est [illegible] [illegible] [illegible] quelques formes ou an > on (~~teho~~ tsõ < campum, d'après Suchier (3) "la distinction entre en + cons., et an + cons., au treizième siècle, est maintenue, dans l'Ouest, jusqu'à une ligne qui enferme; Poitiers, Tours, Blois, Chartres, Dreux, Perche. [illegible] depuis la frontière du Flamand jusqu'à une ligne passant au-delà des localités suivantes; Le Tréport, Montdidier,

---

1) Romania (XVII), p. 555; XIX. p. 76.

2) ibid., (XVIII), p. 213.

3) Suchier, F. P., p. 81.

[illegible] cette époque l'assimilation de ε̃ à α̃ a gagné beaucoup de terrain vers l'Ouest et s'étend aujourd'hui jusqu'à la mer, depuis le Puy (Seine Inférieure) jusqu'à Saintes (Charente Inférieure). Seul le Picard-Wallon garde l'ancienne différence (pas absolument toutefois, ainsi ce dialecte présente le changement inverse de α̃ en ε̃.).

Dans les trois groupes de cette étude nous avons un double développement a + n > ε̃ [illegible] ī et α̃ [illegible] [illegible] an à l'[illegible] à appuyer la théorie de G. Raynaud (1) et serait conséquemment un restant de l'ancienne prononciation.

Groupe I.

ʃε̃v.	(chinve)	<	*cannabim.
ε̃fε̃	(infin)	<	infantem
[illegible]	([illegible])	<	[illegible]
[illegible]ε̃ʃ	(hinche)	<	[illegible]icam.

1) Bib. Éc. Ch. (1876), p. 37.

kɛ̃ (Quin) < Quantum
tɛ̃ (tin) < tantum.
Exceptions. ã (an) < annum
[illegible] (blanque) < blancam
[illegible] (branque) < brancam
gãb (gambe) < gambam
kɔ̃ (con) (1). < campum

ã, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], sont sous l'influence [illegible] moderne et de l'Ile-de-France; kɔ̃ est sous l'influence [illegible] [illegible]llon.

[illegible] II.

ã (an) ~~annum~~
blãš (blanche)
brãš (branche)
[illegible] [illegible]
ãfã (enfant)
grã (grand)
žãb (jambe)
hãs (hanse)

(1) Mod. Lang. notes, (March, 1894) p. 5[illegible]

kα̃ (quand)
šα̃ (chant).

B) Initial.

a+n+cons. > α̃ dans l'Île-de-France (1), mais en Picard il va à ε̃ (2) et a le même développement qu'à la tonique (3). Cependant le résultat moderne n'est pas le même dans le Picard amiénois où a tonique + n > α̃ et a initial + n > ε̃. Dans le Laonnais-Soissonnais le résultat est le même que pour la tonique, mais le domaine ε̃ s'étend aussi au groupe II.

Exemples I. II.

lε̃d ([illegible] et šε̃t [illegible] < [illegible]
kε̃tik (kintique) < canticum
šε̃s (chance) < cadentiam

---

1) [illegible], Gr., § 182, p. 5.
2) [illegible], p. 45.
3) Voir "a+n+cons.", p. 76
4) Voir pour traitement de ch et de k; "Gutturales", p. 18

kmɛ̃dmɛ̃ (c'mind min) < commandamentum

dmɛ̃de (d'mindé) < demandare

mɛ̃ʒe (mingé) < manducare

mɛ̃[illegible] ([illegible]) < [illegible]

sɛ̃te ([illegible]) < [illegible].

[illegible] ([illegible]) [illegible] [illegible] ([illegible]) [illegible] [illegible] [illegible] au [illegible] [illegible] [illegible] d'usage en Picard où elle est [illegible] par [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible].

Groupe III.

kɑ̃t[illegible] ([illegible])

ʃɑ̃te (chanter)

ʃɑ̃s ([illegible]ance)

kmɑ̃dmɑ̃ (commandement)

dmɑ̃de (d'mander)

mɑ̃ʒe ([illegible])

mɑ̃t[illegible] ([illegible])

sɑ̃te ([illegible])

II) Ẹ + N (M).

A) Tonique.

a) Libre. Dans l'Île de France n empêche e de se développer en oi, mais il reste à ei et rime avec ai+n au douzième siècle (1); cependant la réduction de la diphtongue n'est complète qu'au ~~XVI~~ seizième siècle, où [illegible] plein [illegible] voisin de i simple.

Dans le Picard le développement est le même et au treizième siècle ai et ei sont identiques et confondus en orthographe (3); dans Aucassin, on trouve la forme plain < plenum (4).

[illegible]

---

1) Bartsch et H., Littérature, §44, p. 14.

2) Darmesteter, Seizième siècle, p. 213.

3) [illegible], [illegible], p. [illegible].

4) Suchier, Aucassin, §20, l. 20; §32, l. 8.

dans les dialectes du Nord-Ouest (1), mais à l'Est et principalement en Bourgogne, cet ei est traité comme ẹ long et devient oi (2).

Les trois groupes de la présente étude sont d'accord avec l'Île-de-France et la Picardie et ce développement s'applique à e+n dans n'importe quelle position.

frẽ (frein) < frenum
plẽ (plein) < plenum
rezẽ (raisin) < racemu

(1) contrasté. Dans l'Île-de-France ẹn+cons. [illegible] avec ẹn+cons., et par conséquent, avec an+cons. (3); dans le Picard il ne devient pas ã et reste à ẽ.

[illegible]; en—

---

1) [illegible]
2) d°, (Bourc. Dial. p. 52).
3) Bourciez, [illegible], Littérature, § 5?, p. [illegible].

-oremant, vraimeint (1), hreinde (2),

Le développement est établi dans les groupes I et II [illegible]

groupe III les formes Ẽ et Ã sont mélangées, excepté dans les villages suivants où Ã est la seule forme employée : Deuillet, Amigny, Sinceny, Coucy, Remiécé, Ondignicourt, Morsain, [illegible] et [illegible]-sur-Oise.

Groupe Ẽ.

kmẽš	(c'minché)	(*cominitie
[illegible]ẽd	([illegible])	([illegible]
[illegible]ẽ	([illegible])	([illegible]
ẽsẽ[illegible]	([illegible])	(*[illegible]
hrẽd	(hreinde)	(*hrendere.
[illegible]ẽt	([illegible])	(*[illegible]

(1) [illegible] (18[illegible]), p. [illegible]

2 Franc-Picard (1882), p. [illegible]

Groupe ã.

ĩmãs (c'mance)

jãd (fende)

ʒã (gens)

ãsãb' (ensamble)

[illegible] ([illegible])

trãt (trente)

ẽ [illegible].

e + n + cons. > ã dans l'Île-de-France (1). En Picard les formes en en et an sont mélangées. Dans Aucassin on trouve [illegible] [illegible] (2). [illegible] égal à ɛ̃ en prononciation; dans le Picard moderne ce son est représenté par ein et in (eimpoisonné, [illegible], [illegible] (3), [illegible] [illegible] (4)).

1.) Schwan, Gr., § 24, p. 51

2.) [illegible], Cachy, p. 24; Suchier, Aucassin, p. 59.

3.) Astrologue picard (1843), p. 17.

4.) Franc-Picard (1882), p. [illegible]548.

Dans ce groupe de la présente étude le développement est le même que pour ẹ tonique + n + cons. (1).

Groupe ɛ̃.

ɛ̃fɛ̃ (infin) < in finem
sɛ̃blé (simbler) < similare
ɛ̃mɛ̃ʒɔ̃ré (enmenjonner) < in + [illegible]
sorvɛ̃ʒe (s'ervinger) < vindicare
ɛ̃tre (intrer) < intrare
ɛ̃tɛ̃r (intiner) < [illegible]
ɛ̃porté (inporter) < in+portare
dɛ̃ (din) < de intus.

Groupe α.

α̃fα̃ (enfant)
α̃rezɔ̃né (enraisonner)
α̃tre (entrer)
α̃tα̃r (entendre)
α̃porté (emporter)

---

(1) Voir ~~[illegible]~~ "ẹ tonique + n + cons.", p. 65.

dɑ̃ (dans)
sɑ̃ble (sembler)
etrɑ̃ʒe (étranger).

III) E + N (M).

A) Tonique.

a) libre. ẹ + n, dans l'Île de France, se diphtongue et devient iẽ, mais la nasalisation ne se produit que tard, et, aux onzième et douzième siècles ie + n rime avec ie + une autre cons. (1). Au seizième siècle ien > iẽ

et [illegible] ẽ > a + n + [illegible].

[illegible]

Laonnais-Soissonnais, est le même que dans l'Île-de-France.

Dans les dialectes environnants, nous trouvons les développements suivants : Dans le Wallon, la diphtongue

---

(1) Cf. Bartsch et H., Littérature, § 30, p. 12

(2) Rosé, Eaché, p. 16.

iẽ ne se développe pas et l'e est purement nasal (1), en Bourgogne et dans l'Est en général. La diphtongue n'existe pas non plus; les quelques cas que l'on y rencontre sont exceptionnels (2). Dans le Nord-Ouest le développement est régulier (jẽ), mais on y trouve souvent ẽ (3). Quant aux formes ten et ren que l'on rencontre souvent en Picard, elles sont sous [illegible]

[illegible].

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

tjẽ (tient) < tenit

vjẽ (vient) < venit.

b entravé. e + n + cons. > ẽ dans les groupes I et II com-

---

1) Remacle, Dict., (vein, tin, ren, tein,) s.v.

2) [illegible]

3) do, N.W. Dial., p. 26.

[illegible] $\underline{\tilde{a}}$ [illegible] $\underline{\tilde{\imath}}$ [illegible].

[illegible] I.II.

<u>š$\tilde{\varepsilon}$</u> (<u>chin</u>) et <u>s$\tilde{\varepsilon}$</u> (<u>cint</u>) < centum

<u>t$\tilde{\varepsilon}$</u> (<u>tin</u>) < [illegible]

<u>at$\tilde{\varepsilon}$d</u> (<u>atinde</u>) < attendere

<u>[illegible]</u> ([illegible]) [illegible] ([illegible]) < [illegible]

<u>tr$\tilde{\varepsilon}$b</u> (<u>trimbe</u>) < tremulo

[illegible] II.

<u>s$\tilde{a}$</u> (<u>cent</u>)

<u>t$\tilde{a}$</u> (<u>temps</u>)

<u>at$\tilde{a}$d</u> (<u>attende</u>)

<u>des$\tilde{a}$d</u> (<u>descende</u>)

<u>[illegible]</u> (<u>[illegible]</u>).

[illegible] (<u>[illegible]</u>), [illegible].

[illegible] <u>a</u> + <u>n</u> + [illegible], [illegible].

B. Initial.

e + n + cons., à l'initiale a le même traitement que e tonique + n + cons. (1).

Groupes I II.

trẽse (trenser) < trensare
trẽble (trembler) < tremulare

Groupe III.

trãse (trenser)
trãble (trembler).

IV. I-V-VI.

Dans toutes les positions le développement est identique. La nasalisation ne se produit que tardivement, mais n se palatalise de bonne heure sans altérer l'i; et la prononciation était à peu près i + ña (iN) (2), prononciation actuelle de l'Est (3). Au seizième siècle

---

(1) voir: "e tonique + n + cons.", p. 88.

(2) Cf. Bertrich et ..., Phonétique, § 56, p. 8.

(3) Rösch, Prov. Dial., p. 78.

la nasale ẽ était inconnue de l'Oïsnare et ce n'est qu'au dix-huitième siècle qu'elle devient ẽ (1).

En Picard, la nasalisation n'apparaît dans aucun des textes connus et, dans le dialecte moderne, nous trouvons généralement ã (France (2), medsan, marïan (3), marïan (4)). Ce développement doit être tout-à-fait moderne et probablement sous l'influence du Champenois occidental. Tarbé donne les formes suivantes : [illegible] (5), [illegible] (6), [illegible] (7), van (8).

1.) Darmesteter, Seizième siècle, p. 214.

2.) Franc-Picard (1882), p. 149.

3.) Nécrologue picard (1893), p. 118

4.) Ev. St Mathieu, p. 193.

5.) Tarbé, Champagne, vol I, p. 103

6.) id. ibid., vol. I, p. 184

7.) id. ibid., vol. I, p. [illegible]

8.) id. ibid., vol. II, p. 210.

Ce développement (ã) est observé par Meyer-Lübke (1), près de Reims, et il est complètement ignoré de l'auteur Rogie qui ne trouve à Cachy que des formes en ẽ. Dans les trois groupes du Lamain-Crossonais, nous avons le développement suivant :

i+n > ã dans les groupes I, II et ẽ dans le groupe III.

Groupe I. II.

[illegible] ([illegible]) < *[illegible] (2)
sãk (chanque) < *cinquem
ĩmã (ĩman) < caminem
kuzã (cousan) < consobrinum
fã (fan) < finem
lãz (lange) < lineum
[illegible] ([illegible]) < *[illegible] (3)

1.) M.-L., Gr. (I), § 33, p. 62.
2.) Körting, Lb., 1262.
3.) Id., ibid., 2337.

[illegible] ([illegible]) [illegible]

medsã (medsan) medicinum

[illegible] ([illegible]) [illegible]

Groupe III.

[illegible] ([illegible])

sẽk (cinq)

šmẽ (ch'min)

kuzẽ (cousin)

[illegible]ẽ ([illegible]in)

[illegible] (linge)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible]).

V.) ǫ + N(M).

Le traitement de ǫ+n(m) est identique dans toutes les régions. La nasalisation de ǫ+n n'est complète dans l'Île-de-France qu'au douzième siècle (1) et õ < ǫ rime avec õ < ọ. En Picard le développement est le même et il s'est produit à la même époque. Dans le *Dit dou vrai Aniel* (2) ainsi que dans le *Miserere* (3), ǫ+n ne rime jamais avec ǫ+cons. orale; cependant dans *Aucassin* des formes en ǫ+n sont mélangées dans les strophes assonnant en o (*lor*, *for*, *jorne*, *baron*, *flors*, *oisellons* (4)). *Un* pour *on* se rencontre quelquefois dans les Chartes du Ponthieu, aux treizième et quatorzième siècles, mais la [illegible] [illegible] *un* [illegible].

1.) [illegible], *[illegible]*, [illegible].

2.) Tobler, *Aniel*, ll. 143, 144, 286, 287.

3.) Reclus, *Miserere*, strophes 8, 9, 13, 26.

4.) Suchier, *Aucassin*, strophes 27, 29.

beaucoup plus communes (1). Ce développement en un se rencontre souvent dans l'Est (2), principalement dans la Franche-Comté et aussi dans le Nord Ouest (3).

[illegible] on [illegible] particulier et se rapporte exactement à celui de l'Ile de France.

reumiõ	(réunion)	omnicam + onem
freubõ	(freulon)	fibram + onem
[illegible]	([illegible])	colo[illegible]m
mẽ.õ	(minon)	mentonem
mezõ	(maison)	mansionem.

VI. O + N (M)

Le traitement est semblable dans toutes les positions; on, dans l'Ile de France, tantôt se diphtongue en ue (œ),

---

(1) Rom. et Ch., (1870) p. 37.

(2) Görlich, (Burg. Dial.), p. 130.

(3) id. (N. W. Dial.), p. 57.

tantôt reste comme ę (ie), notamment dans les formes proclitiques (dans le Roland on trouve huem, hoem et hum), dans ce cas-ci ę+n assonne avec ę+n (1). D'après Diez (2) et Suchier (3) la nasalisation de ę remonte au neuvième siècle et aucun changement ne s'est [illegible].

En Picard, ainsi que dans les trois groupes de cette étude, le développement est le même. Quant à la forme boin qui est générale dans la Picardie, le Wallon, la Champagne, la Lorraine, le Nivernais, l'Yonne, la Touraine et le Berry, on ne la rencontre que très rarement et à l'état sporadique à l'extrême Nord de notre territoire (4).

---

1) [illegible], [illegible], § [illegible], p. [illegible].

2) Diez, Gr., I, p. 118.

3) Suchier [illegible], p. [illegible].

4) [illegible], p. [illegible].

bõ	(bon)	<	bonum
kõte	(conter)	<	computare
rẽpõd	(répondre)	<	respondere
tõ	(tond)	<	tonsum
põ	(pont)	<	pontem.

VII.) U + N, N.

u + n [illegible] u [illegible]
moyen-âge; à la fin du seizième siècle, un commence à prendre le son nasal (1), ce son était complètement inconnu à Palsgrave (2).

Dans le Picard moderne, un est devenu ẽ (in, ein), en passant probablement par œ̃; du reste ce ~~[illegible]~~ "désarrondissement" de œ̃ à ẽ est commun à tous les dialectes du Nord et même

---

1) Darmst. et H., Littérature, 283 n.° 2.

2) Darmesteter, Seizième siècle, p. 214.

de Paris, ainsi que dans les [illegible] Vienno-
-[illegible] :

[illegible] [illegible] < [illegible]
ĩẽdi (līndi) < lunae-diem
ĩ un < unum.

B. [illegible] nasales + [illegible].

[illegible] le son oral aux seizième et dix-septième siècles (1), de sorte que <u>dõn</u> redevint <u>dɔn</u>. Un cas particulier se présente dans les groupes I et II du Lyonnais-Forézien. La nasalisation se [illegible] dans les féminins des adjectifs terminés par une nasale, par analogie avec le masculin. Ce développement est mentionné par Puitspelu

---

(1) [illegible] F.G., [illegible], p. 55.

qui dit que " autrefois les paysans qui nasalaient dans tous les cas la voyelle suivie d'une nasale, disaient ẽne " (1).

[illegible]

ai trouvé les formes suivantes : einne, famme (2) comme (3). Dans les groupes III, le développement s'accorde avec celui de l'Île-de-France et toute trace de nasalisation a disparu.

[illegible] I II.

ãn (année) < diminutif de annum.

fãm (famme) < feminam

ãsjẽn (anchienne) < antianam

sertẽn (certainne) < certanam

kretjẽn (chrestienne) < christianam

ẽn (einne) < unam

mekẽn (mekainne) < arabe, Meskin.

---

1) [illegible], § 33, p. 62.

2) Bibliothèque Picard (1893), p. 125

3) ibid. ibid (1893), p. 182.

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

vilẽn (vilaine) < vilanam

bɔ̃n (bonne) < bonam

kɔ̃m (comme) < *como

ẽpɔzɔné (empoisonné) < *in + potionare

ɔ̃m (homme) < hominem

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

fɛ̃ɲ (farine) (1) < farinam

rasɛ̃ɲ (racine) < radicinam

Groupe III.

ɣmé ([illegible])

fam (femme)

ãsjɛn (ancienne)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

---

(1) Voir : Développement de N intervocalique, p. 150.

en ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

vilen (vilaine)

bon (bonne)

com (comme)

[illegible] ([illegible])

om (homme)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible]).

Consonnes.

1° Labiales.

A. Initiales.

a) B, p, f, dans les trois groupes du Laonnais-Soissonnais, ainsi qu'en Picard (1), ont le même développement que dans l'Île-de-France (2), c'est-à-dire, restent.

pyr (pire) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < *[illegible]

bulã (boulant) < bullantem

faNré (faunerée) < fanarium + atam

fã (fan) < fanone

---

1) [illegible], Corblet, p. 12

2) Bartsch et H., Littérature, pp. 15-20.

hèr (hère) < patrem
fièr (fière) < feriam
[illegible] (fiurié) < [illegible]
frõmiõ (frèumion) < formica + onem

Le changement de f à b dans les formes radicales aroniques de foere < facere, qui existe en Picard (1) [illegible] la présente étude.

6) V, [illegible].

[illegible] siècle, car, dans les chartes des treizième et quator-zième siècles, [illegible] on trouve les formes bressost, wallon, indiquant [illegible] noms propres de villages: le Wallon, Wariam, [illegible] [illegible]

---

(1) [illegible]

le ss en orthographe, mais en prononciation ils sont devenus une pure dentale.

vak (vache) < vaccam

ver (vert) < viridem

volé (voler) < volare

volssɛr (voloer) < volere

Cette prononciation bilabiale du v se rencontre au douzième siècle dans le Poitou (awrilh, awer (1)) et en Bourgogne (wal, ewangile (2)), mais ne [illegible] dans le dialecte moderne.

c) [illegible] > w dans les groupes I, II [illegible] [illegible] en g [illegible] de France (3), dans le groupe III. Cette [illegible] [illegible] groupe I [illegible]

[illegible] du g [illegible]

---

(1) Z. R. Ph. [illegible] 1875 [illegible].

(2) Görlich, Burg. Dial., s. 117.

(3) [illegible], Gr., §63, Anm. 1, s. 61.

groupe II. Le changement de w à g dans le groupe III est moderne, car, dans les chartes du treizième et du quatorzième siècles de Laon, se trouvent les formes *wastelee*, *Williaume*, *waise*. [illegible] w [illegible] au treizième siècle [illegible] Picard (1), dans le Wallon (2), dans la Lorraine (3) et en Bourgogne (4), mais il a disparu de la Bourgogne et ne se trouve actuellement qu'en Picard (5), dans le Rouchi (6) et dans le Wallon (7).

Groupes I. II.

waĩjø (*waison*) < Germ. *wastel*

wol (*waule*) < Germ. *valus*.

1.) Neumann, *Lautlehre*, p. 111.

2.) [illegible] *Wallon*, *Romania* XVII—XIX, §30.

3.) Bartsch et H., *Littérature*, §163, p. 39

4.) Görlich, *Burg. Dial.*, p. 11

5.) [illegible], p. 92.

6.) Hécart, *Rouchi*, p. 6.

7.) Remacle, *Dict.*; voir: "*W*"-s.v.

wep (wêpe) < vespam

warãti (warantir) < werento (1)

ward (warde) < Germ. warta.

Groupe III.

gato (gateau)

[illegible] ([illegible])

gep (guêpe)

garãti ([illegible])

gard (garde).

La forme warder < germ. wardan n'existe plus dans le groupe I et il a été remplacé par la forme garder, que l'on trouve aussi en Picard (2).

---

1) [illegible]

2.) Franc-Picard (1883), p. 151.

B. Médiales.

a) Intervocaliques. b, p > v comme dans l'Ile de France (1) et en Picard (2)

fév (fève) < fabam
ivér (hiver) < hibernum
[illegible] ([illegible]) < [illegible]
navjø (navieu) < *napellum
rivjér (rivière) < *ripariam
travaj (travail) < *trabac'lum

[illegible]
[illegible]
contrairement à ce que dit Dr. Logie (3). La labiale sonore (b) devient sourde (p) par assimilation partielle [illegible]
[illegible];

---

1. Schwan, Gr., §162, p. 62.
2. Logie. Cachy, p. 144, 145
3. [illegible]

[illegible] ditilõ pour ditilõ, šsehx pour ǯsehx).

v devient dentolabial comme en Français (1)

lve (lver) < levare

lave (laver) < lavare.

Exception. Dans le groupe I v tombe quand il est suivi d'un e, et cela seulement à l'époque où ei devient SYE (oe) et est absorbé par la labiolabiale suivante. Cette absorption est rendue facile par le fait que ; 1° jusqu'au seizième siècle v se confond avec u ; c'est à cette époque que Ramus propose d'employer v pour v et u pour u, mais ce n'est qu'au dix-septième siècle que les lettres ramistes sont adoptées ; 2° à l'époque où ei passe à SYE le v était bilabial. Le groupe II de notre étude représente un groupe mixte, ou [illegible] les formes [illegible] [illegible] avec les dentolabiales, ces dernières apparaissent plus parti-

---

1) voir "v initial" p. [illegible]

-culièrement aux jeunes-gens sous l'influence des écoles), mais le groupe III ne connaît que les dento-labiales.

Groupe labiolabial.

<u>assɛ́r</u> (<u>avoer</u>) < habere

<u>aʀɛrsəssɛ́r</u> (<u>apercevoer</u>) < ad + percipere

<u>kõsəssɛ́r</u> (<u>concevoer</u>) < concipere

<u>dəssɛ́r</u> (<u>devoer</u>) < debere

əʀsəssɛ́r (<u>ercevoer</u>) < recipere

[illegible] (<u>plouvoer</u>) < plovere

<u>pəssɛ́r</u> (<u>povoer</u>) < potēre

dans le groupe I les formes <— cipere se reduisent aussi à —<u>sssɛr</u> au lieu de <u>səssɛr</u>.

<u>apɛsssɛ́r</u> (<u>aperc'oer</u>)

<u>kõsssɛ́r</u> (<u>conç'oer</u>)

<u>əʀsssɛ́r</u> (<u>erç'oer</u>)

Groupe dentolabial.

<u>assɛ́r</u> (<u>avoer</u>)

<u>apɛrsəssɛ́r</u> (<u>apercevoer</u>)

[illegible] (conç'voer)

[illegible] (d'voer)

[illegible] (erç'voer)

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

f intervocalique reste comme en Français.

defẽd (défeinde) < defendere

elefã (éléphant) < elephantem.

b) Labiale formant groupe.

1° Consonne + labiale. Le traitement est le même que pour les labiales intervocaliques qui se conservent intactes (1).

karbõ (carbon) et šarbõ (charbon) < carbonem

berbi (berbi) < *berbicem

serpẽ (serpent) < serpentem

ẽfã (enfant) < infantem

ẽfer (infer) < infernum

1. V. Parisch et [illegible], Grammaire, § 58, p. 39

1° Labiale + consonne. a) Labiale + r. [illegible] Picard (1) et dans l'Île-de-France (2), b(p)+r > v+r ; v+r reste.

fẹvrjé (février) < februarium
ševrjé (chevrier) < *caprarium
šẹ̄v (chèvre) < *[illegible].

vr devenant final, soit < b(p)ram ou < b(p)r + voyelle de soutien, v se conserve mais r disparaît.

vöv (veuve) < *[illegible]rem (3).
fjev (fièvre) < febram
[illegible] ([illegible]) < [illegible]
lev (lèvre) < labram
[illegible] ([illegible]) < [illegible]
sab (sabre) < Fr., sabre (germ., sabel)
[illegible] ([illegible]) < [illegible]

(1) [illegible], pp. [illegible]
(2) [illegible], Gr., § 166, p. 62.
(3) [illegible] [illegible], p. 153.

sab et rab sont deux exceptions. sab a conservé le b intact à cause de son origine < bl où b reste ; rab est une forme savante.

b) Labiale + l. En général dans l'Ile de France, la combinaison b + l [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] France. Dans le Picard moderne b > v. (2) (clave, tave) ; d'après le Dr. Vogie, Cachy (3) représente un territoire mixte où ve et be sont mélangés. Dans les trois groupes de la présente étude b(s)+l, primaire [illegible] [illegible] l disparaît.

---

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) Vogie, Cachy, p. 44.

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) [illegible] (2) < [illegible]

dub (doubé) < *dubilum

ẽposib (impossible) < *impossibilem

hφi (heure) < * hoi'lum

[illegible] ([illegible]) < * [illegible]

trip (tripe) < triplum

[illegible] ([illegible]) < * [illegible]bilem

[illegible]. etɛi (étable) (3) [illegible]

[illegible],

[illegible] > [illegible] > [illegible] > [illegible] > [illegible] > [illegible] > [illegible].

c) Labiale + t(s). Elles tombent comme dans l'Île-de-France (4), même dans les formes savantes [illegible], comme

---

1.) Mod. Lang. notes (1893), p. 163.

2.) voir, Dentale + y initiale, p. 17

3.) Mod. Lang. notes (1893), p. 163; Corblet, Glos., p. [illegible]

4.) Seiman, Gr., §168, p. 83.

en Picard (1), qui ont vu au seizième siècle le b qui avait devenu auparavant (2).

kõté (conter) < *comp'tare

kote (keute) < *cub'tum

krǫt (croutes) < crusta

det (dette) < *deb'ta

duté (douter) < *dub'tare

ekritjó (écritieu) < *scri'tellum

ǯǫt ([illegible]) < *[illegible]

osyr ([illegible]) < [illegible]

ostiné (ostiné) < obstinatum

su (sous) < subtus

d) [illegible] + j, [illegible] France (3) :

b(v) + j > la fricative sonore ǯ (j)

---

(1) Corblet, Gloss., p. 130; [illegible], Cachy, p. 144.

(2) [illegible], [illegible], p. [illegible].

(3) [illegible], [illegible], p. [illegible].

b + i > la fricative sourde š (ch).

ǫž (auge) < alveum

kaž (cage) < caveam.

šāži (changer) < cambiare

leže (léger) < leviarium

neǫž (neige) < *niveam

raž (rage) < *rabiam.

ruž (rouge) < rubeum.

tiž (tige) < tibiam

rš [illegible] < [illegible]

ańroši (approcher) < *ad propiare

C. Finales.

Dans l'Île-de-France, les labiales finales passent à la fricative sourde f (1); en Picard elles disparaissent [illegible]

[illegible]

---

1) Bartsch et H., Chrestomathie, 1866, p. 30.

2) R. d. R. P. II, p. 461.

[illegible]

Le même développement en picard oriental dans les trois groupes du Laonnois-Soissonnais ; la labiale tombe.

bu (bu) < bovem

[illegible]

lo (leu) < lupum

nu (neu) < novem

sue (soé) et soa (soi) < sitim

u (u) < ovum

[illegible] . ê (êre ou [illegible]) < [illegible] donne régulièrement es (1) ; mais dans notre territoire la forme êre doit être le résultat du croisement de a(e)rem + vespam comme les formes êre et [illegible]

---

(1) Jouancoux, Gloss., I, 230.

2de Dentales.

A. Initiales.

a) cas général. De même que dans l'Île de France, d, t se conservent à l'initiale (1).

dam (dame) < dominam

derni (dernier) < *deretenarium

dɛ̃ (din) < de-intus

[illegible]

tak (take) et taš (tâche)

tuji (touilli) et tujé (touillier) < *tudiclare

[illegible]

b) Dans le groupe I, d+j > g et t+j > k'(2), dans les groupes II, III, la dentale se conserve.

Groupe I.

gab (guiabe) < *diablum

gamã [illegible]

1.) : Bartsch et H., Littérature, p. 32.

2.) voir : "Dentales médiales + j", p. 82.

quiēz (*quièze*) < decem.

gju (*giu*) < Deum

kjẽ (*kien*) < Fr., tiens < tenes

kjer (*kier*) < Fr., tiers < tertium

kjo (*kio*) < Fr., titt < *tittum

B. Médiales.

~~[illegible]~~

a) *Intervocaliques.* Dans l'Île-de-France, d, l intervoca-liques tombent dans la première moitié du douzième siècle (1), quoique le d se trouve encore dans le *Roland*. En Picard et dans les trois groupes du Laonnais-Soissonais, la chûte de la dentale a eu lieu à la même époque que dans l'Île-de-France, car on ne le trouve déjà plus dans le *Miserere* (2).

ressuiō (*essuié*) < [illegible]

[illegible] (*[illegible]*) < [illegible].

1.) Barbier et H., *Littérature*, § 121, s. 34; § 133, s. 34.

2.) Reclus *Miserere*, s. XXVII (c).

fwèj (fouée) < focaram
tüè (touiller) < *tudiclare
vir (vir) < videre

b) Dentale formant groupe.

1°) Cons. + dentale. La dentale reste intacte comme dans l'Île-de-France (1).

s'akòté (s'akeuter) < ad-cubitare
kurti (courti) < cortillum
verd (verde) (féminin de vert) < viridem
rut (route) < ruptam.

2°) dentale + cons. a) cas général. Comme dans l'Île-de-France (2), la dentale s'assimile d'abord à la consonne puis tombe; ce développement existe déjà dans Aucassin et Nicolette (3).

1.) Bartsch et H., Littérature, §122, p. 32.
2.) d°. ibid., §122, p. 32.
3.) Suchier, Aucassin, (aventure XX, 24; aval, XII, 18; amener, II 28,30.).

b) dentale + r. — Même développement qu'en français ; tr, dr s'est conservé dans les anciens textes (Ste Eulalie, occiredre (1)), il devient ensuite rr par assimilation de la dentale, enfin rr se réduit à r excepté dans quelques futurs où rr s'est conservé (verrai, carrai, veirrai, errai (2)).

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

frer (frère) < fratrem

ersser (crère) < *cred're

rir (rire) < *rid're.

c) dentale + j. 1º d + j.

α) d + j + voyelle. Dans l'Île-de-France dj médial intervocalique se transforme en y (3) ; les textes les plus anciens ne montrent pas de d. En Picard (4)

---

(1) [illegible]

(2) d°., ibid., § 33, p. 34.

(3) d°., ibid., § 134 p. 35.

(4) [illegible], Cacciy, p. 10.

et dans les trois groupes du Laonnois-Soissonnais, le même [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

ãvié (envier) < invidiare.

2°) consonne + d + i. Le dj a le même résultat que dans l'Île de France, c'est-à-dire, dj > ž (1).

veržé (verger) < *viridiarium

orž (orge) < hordeum.

~~[illegible]~~

Mais un phénomène de palatalisation spécial se produit dans le groupe I de notre étude lorsque le ž est suivi de i. De même qu'en Picard, où la dentale sourde (t) passe à la gutturale sourde (k) (2), dans ce groupe la dentale sonore (d) passe à la gutturale sonore (g), sous l'influence du i suivant, qui

---

1) Voyez [illegible] p. [illegible].

2) voir : "Dentales initiales (t)", p. 11

occupe sa position palatale à mi-chemin entre les dentales et les gutturales. Au contraire dans les groupes II. III, [illegible] voyelle suivante, et, d'après la loi de la "moindre action", elle [illegible] étroite de i et ainsi produit la fricative j. [illegible] (dj). [illegible] groupe III de z à g est noté par Suchier (1) devant a (veraant).

Groupe I.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
vẽq;ẽ	(vengiens)	< * vendebamus
ẽtẽqie	(entengiez)	< * intendebatis
[illegible]	[illegible]	< * [illegible]

[illegible] de l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif présent des verbes dont le radical se termine en d.

(1) Suchier, Aucassin, § 12, 5 b.

Groupes II et III.

ẽtẽdʒɛ̃ (entendions)

vẽdʒɛ̃ (vendions)

ẽtẽdʒé (entendiez)

vẽdʒé (vendiez).

et, de même que pour le groupe I, toutes les premières et secondes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif [illegible] se termine en d.

2° Type.

2) [illegible] ; "dj + z", z se plaçant avant l'accent passe à la chuintante douce sonore et dégage un i (1). En Picard ancien le même développement existe, écrit par s, ss, les deux d'après Clément (2) représentant le son z. Joret (3) semble séparer les deux sons ; " ainsi, " dit-il ", des signes nouveaux

---

1) Darrich et H., Littérature, § 127, p. 33.

2) Clément, Lorrain, p. 9.

3) Joret, du C dans les langues romanes, p. 126.

employés par l'ancienne langue pour représenter la sifflante provenant de la transformation du c palatal, il est resté au milieu c (ç), ss (sç) après une consonne quand elle est sourde, s et z quand elle est sonore". La théorie de Joret semble plus probable que celle de Schmit, car il est à remarquer que toutes les formes s, z, (ʒ) se conservent dans le dialecte moderne, tandis que toutes les formes c, ss (s) ont passé à la chuintante (fricative palatale š) sourde (1) :
[illegible] [illegible] [illegible] et blache [illegible].

azizé (aguiser) < *acutiare
[illegible] ([illegible]) < [illegible]
reizõ (raison) < rationem

2° [illegible] + [illegible]. [illegible]
passe à la sourde š (place < platéam). Cependant le suffixe -itiam présente souvent -oise, -eise

---

(1) [illegible], p. [illegible]
(2) Bartsch et Horning, Littérature, § [illegible], p. 34.

et ise comme doublets des formes ayant aussi -ece (richeise, richece). D'après Mussafia (1), le dé-veloppement de [illegible]. "ece", serait-il ne serait qu'un mélange de -itja et de -ecia. "I due suoni ti et cj sono, sebbene non [illegible], i due suffissi -itia ed -icia hanno valore logico del pari molto simi-[illegible] -bio dell'uno coll'altro, il suffisso -ece può quindi venire ricondotto ad -ecja. Non altri-menti in una voce, nella quale il nesso -ilia [illegible] è suffisso, ma ha l'apparenza di esserlo. -Severce, a parer mio non riproduce capetia, ma capecja". La forme -ice est purement savante; quant à la forme -ise "è forma popolare in cui a tja risponde ise e l'i deriva da ī, variante di ĭ" (2), suivant en ceci le même principe qui —

(1) Romania (XVII), p. 532.

(2) id., (XVII), p. 533.

-ĭci et -īci qui se confondaient souvent en latin (1

En vieux Picard tj + voyelle après l'accent passe

[illegible] (š) [illegible] (š [illegible]) ..

ce développement est antérieur au treizième siècle

[illegible] c

[illegible] ti + voc., [illegible]-

-disch. in gleicher Weise ch. Ursprünglich wird

[illegible]

wie gemeinfr. ch < c+a und wie letzteres im

[illegible]

sch (š) entwickelte so auch jenes". Il considère

dans ces chartes ch et c = š. Ce développement se

[illegible] (3); [illegible]

[illegible]

---

1) Romania (XVII), p. 533.

2) [illegible]

3) Cortil, Gloss., p. 30; Vogt, Cachu, p. 168; Bertrand, Études, p. 26.

4) Romania (XIX), p. 80.

transformé en chuintante et parfois pour ty une peur c + e (i) on n'est autorisé à exclure ce trait picard. Il semble (?) on ne trouve que peu d'exemples de š; quelques formes en ch (problèches, pinchent) sont données

[illegible]

dialecte moderne (cauerviche).

Dans le Laonais-Soissonais les groupes I et II ont le même développement (iš), mais dans le groupe III ty > is comme en français.

Groupes I. II.

agaš (agache) < *aquatiam

ǧystiš (justiche) < justitiam

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

pareš (pareche) < *pigritiam

plaš (plache) < plateam

serviš (serviche) < servitium

tristeš (tristeche) < tristitiam

Romania (XIX), p. 80

Görlich, [illegible], p. 64.

Groupe III

[illegible] ([illegible])

[illegible]stis ([j]ustice)

notis (notice)

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible])

[t]ristés (tristesse)

3°). tj roman. Dans l'Île-de-France, t, devenant [illegible], de tj à ky, donne comme résultat tye (sitie, ami-tie); en Picard la dentale s'est assimilée à la [illegible] ky. Ce développement est moderne, car on ne le rencontre [illegible]. [illegible] ky se rencontrent à l'état sporadique, mais le développement régulier dans les groupes I et II est égal au c italien (§). Dans ce développement on a une double assimilation,

1° sous l'influence de la tonique suivante et d'après la [illegible] [illegible], [illegible] aussi fortement contre le palais pour produire le ç et [illegible] š ; 2° la pointe de la langue con- [illegible] [illegible] ; dans le groupe III le développement est le même que dans [illegible] France.

Groupes I. II.

amitšy (amitchi) < *amicitatem
[illegible] [illegible] < [illegible]
metšy (metchi) < ministerium
[illegible] [illegible] < [illegible]
[illegible] [illegible] < [illegible]
[illegible] [illegible] < *[illegible]
[illegible] [illegible] < [illegible].

Groupe III

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

metje (métier)
motje (moitié)
ritje (ritié)
kartje (quartier)
[illegible] ([illegible]).

3) Consonne + tj. tj précédé d'une consonne > s dans l'Île-de-France (1), mais dans le [illegible] et dans les trois groupes du Laonnais-Soissonnais, tj a le même traitement que tj intervocalique (2)

Groupes I. II

kaš (kache 3) < *castiam.
ẽ, ẽš (enfanche) < *infantiam
esperãš (espéranche) < sperantiam
fašõ (fachon) < factionem
forš (forche) < fortiam
lešõ (lechon) < lectionem

---

1) Schwan, Gr., §253, p. 10.
2) Voir "_ + tj + voyelle", p. [illegible]
3) Mod. Lang. Notes (1897, March), p. 159.

pyeš (pièche) < *pettiam
traš (trache) < *tractiame.

Genre II

šas (chasse)
ãfãs (enfance)
esperãs (espérance)
fasõ (façon)
fors (force)
[illegible]sõ ([illegible]son)
pyes (pièce)
tras (trace)

C. Finales.

C, S ont le même développement que dans l'Île de France 1); quand ils sont intervocaliques ils disparaissent; s'ils sont précédés d'une consonne ils se con-

1) Suchier, F. G., §12, p. 41.

[illegible] .

ky (queue) < caudam

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

ne (né) < natum

perdy (perdu) < perdutum

rut (route) < ruptam

dët ([illegible]) < *[illegible] .

3° Liquides.

1° L.

A Initiale.

[illegible] . [illegible] [illegible] ([illegible] [illegible]) l initiale reste (2).

lovrjé (l'ouvrier) < *laborarium

---

1) [illegible]

2) [illegible], Cachy, 3, 156.

tsø (tson) < [illegible]

tø (teu) < tu'zum

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

2) en Abbévillois, a) l+j. [illegible]

l dans cette position se conserve intacte (1); mais en Picard (2) et dans les groupes I, II du Laonnais-Soissonnais, l+j se palatalise et passe à j. Ce phénomène n'est pas particulier au Picard; [illegible] Morvan et à Mons (3). Le groupe III conserve l [illegible].

[illegible] ([illegible]) < [illegible] (4)

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

---

1) [illegible], Gr., [illegible]

2) [illegible], [illegible], p. 15[illegible].

3) Cf. Gr. I § 420, p. 367

4) Körting, Lb., s.v.

lor (leur) < illorum(?)
lô (lion) < leonem
liu (lieu) < locum
[illegible] (case) < [illegible] 1).

[illegible] (eux) < illos ;
ce changement est probablement dû à un croisement
des deux formes leur et eux < illos, ayant
comme point de départ eux précédé de le et i
euphoniques (?). [illegible] est [illegible].
Le même fait est noté par [illegible] dans le wallon de
[illegible] 3).

L'agglutination. En Picard, ainsi que dans les trois
groupes de cette étude, l'article n'est que très rarement
employé ; c'est le démonstratif qui en tient lieu, et
il est à remarquer que dans tous les masculins

---

1) [illegible]

2) Voir ; "[illegible] phonétique, non. [illegible]" p. [illegible].

3) [illegible], Dict., p. 40.

commençant par une voyelle l'article l' s'est joint au mot et forme partie intégrante du mot.

ɛ́slom (eche lhomme)

ɛ́slɔ̃k (eche lonke)

(comparer en français lierre et lendemain).

B. Initiale

A.) intervocalique. [illegible] [illegible] (1).

fasil ([illegible]) et pasil ([illegible]) < [illegible]

bale (balais) < balatium

tel (toile) < telam

B.) l formant groupe; a) l+consonne.

[illegible], [illegible] l+consonne [illegible] vocalisée dans la première moitié du douzième siècle (2).

l+consonne a suivi dans les langues romanes [illegible] les

1.) [illegible], Gr., § 226, p. 81

2.) ([illegible] et [illegible], [illegible], § [illegible]. p. [illegible].

traitements différents; le Roumain et l'Italien la conservent quant à la faute. "il faut", d'après Meyer-Lübke, "[illegible] de fl. qui est généralement devenu u" (1). Cette [illegible]; elle est absolue en Picard en Rouchi (2), ainsi [illegible].

Il est certain que le Picard doit avoir, à une certaine époque, possédé l' vélaire [illegible] et dans nos trois groupes l + consonne se vocalise toujours et dans n'importe quelle position. Cette vocalisation semble ne pas être accomplie en Picard que vers la fin du treizième siècle, car, dans le Miserere (4), elle n'est pas encore complète

---

1) M.-L., Gr., (I) § [illegible], p. [illegible].

2) [illegible], Dict., pp. 4, 5, 20.

3) [illegible]

4) Reclus, Miserere, p. XXVI.

et l'on y trouve des formes telles que ; oisel, oisiax, bel

biax. Dans le Ponthieu, Raynaud (1) remarque qu'à la

[illegible] u [illegible]

[illegible] el [illegible]

en écrivant el on prononçait déjà u, "cette tendance

dit-il, "s'est bientôt étendue et l'on est arrivé à dire

avo pour šval".

afytiø	(affutieu)	<	ad-justellum
[illegible]	([illegible])	<	[illegible]
eNiø	(aigneu)	<	agnellum
[illegible]	([illegible])	<	* [illegible], [illegible]
biø	(bieu)	<	bellum
si	(ceux)	<	hic+ecclos
ekritiø	(écritieu)	<	*scriptellum
chol	(chouk)	<	*schat'la.
[illegible]	([illegible])	<	[illegible]
ø	(eux)	<	illos.

1) Bo. Ec. Ch. (187[illegible]), p. 330.

[illegible]	(fiu)	<	filum
[illegible]	(flaveu)	<	flagellum
[illegible]	([illegible])	<	[illegible]
[illegible]	auseu	<	[illegible]
[illegible]	beut	<	[illegible]
[illegible]	[illegible]	<	[illegible]
[illegible]	(keud)	<	*caldum
[illegible]	(ouenau)	<	*aualauam
[illegible]	(k'rau)	<	caballum
[illegible]	(k'reu)	<	capillum
[illegible]	(morceu)	<	morcellum
[illegible]	(naveu)	<	*narcellum
[illegible]	([illegible])	<	*[illegible]
[illegible]	(ieu)	<	[illegible]
[illegible]	(houreieu)	<	[illegible]orecellum
[illegible]	(seuler)	<	satiare
[illegible]	(rieu) (1)	<	[illegible]

(1) [illegible]

1°) Cas spéciaux. 2) l + r. Dans l'Île-de-France pour amoindrir le choc des consonnes l r, on a inséré un d à l'époque où l ne s'était pas encore vocalisée (1); on trouve [illegible] de ll [illegible] France du Nord et du Nord-Est (2). Ce dernier développement appartient exclusivement au Picard et au Wallon (3) et existe depuis l'origine (4); cependant ce phénomène s'est répandu en dehors de ce territoire car Görlich le trouve comme forme mixte dans la Côte-d'Or, la Franche-[illegible] (5), [illegible] Foerster en trouve aussi des formes en -udr dans son Cligès (6), mais, dans le Nord-Ouest, lr devient toujours l(u)dr (7).

---

1) [illegible], §[illegible], p. 57.

2) M.-L., Gr., (I), § 527, p. 475.

3) Romania (XVII), p. 567.

4) Suchier, Aucassin, §5, p. 60.

5) Görlich, Burg. Dial., p. 115.

6) Foerster, Cligès, p. XII.

7) Görlich, [illegible].

Dans les groupes I II du Vannais-Boissonnais le d ne se développe jamais; le groupe III est un territoire mixte en général l+r > rr, mais on y rencontre quelques futurs où le d s'est développé sous l'influence de l'Île de France, tels que:

vudré (voudrai) < latin vulgaire, volraio

mudré (moudrai) < latin vulgaire molraio

vodré (vaudrai) < latin vulgaire valraio.

[illegible]

[illegible] ([illegible]) < *col[illegible]um

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

serri (cerri) < Fr., celeri < gr., selinon

jorá (faurai) < Fr., faudra < latin vulgaire *falrat

murré (mourrai) (Fr., moudrai)

vurré (vaurrai) (Fr., vaudrai)

vurré (vourrai) (Fr., voudrai).

3) *l mouillée*. *l* (+) provenant du latin ou du roman devient mouillée en français (1); elle est représentée le plus souvent par *-ill*. Ce n'est qu'au dix-septième siècle (2), sous l'influence du Parisien, que *l* mouillée devient *y*. En Picard ancien le développement semble être le même. Dans *Aucassin* on trouve les [illegible] : [illegible] (3), dénotant la mouillation. Raynaud trouve les formes : [illegible] (4). Dans le patois moderne, la mouillation se rend principalement après l'accent tonique, de même qu'en Anglo-Normand [illegible] (5). [illegible]

---

1) [illegible], p. 37.

2) M.L., *Gr.*, (I) §518, p. 467.

3) Suchier, *Aucassin*, *s.v.*

4) [illegible], p. 330.

5) M.L., *Gr.*, I) §518, p. 467.

6) *Romania*, XII, p. 32.

l se mélange à lh, mais pas à Liège. Dans le Rouchi moderne (1), ainsi qu'à Lille (2), l ne se mouille jamais, ni avant ni après l'accent; enfin en Bourgogne (3), on trouve souvent l pour l mouillée (fulle [illegible], meilour).

Dans les groupes I et II du Laonnais-Soissonais, [illegible]

[illegible]:

l + j + [illegible] > j.

[illegible] + l + j > l.

Dans le groupe III l + j devient toujours [illegible].

[illegible] I. II

[illegible].

baye (bailler) et bayi (bailli) [illegible]

[illegible]

---

1) Hécart, Dict., p. [illegible]

2) [illegible], Dict., p. [illegible]

3) Görlich, Burg. Dial., p. 330.

4) [illegible], [illegible], p. [illegible]

kramæi (cramailler) et kramæi (cramaillé) < *cramac'lam

tujé (touiller) et tují (touillé) < *tudic'lare

travæi (travailler) et travæi (travaillé) < *tripalic'lare

veji (veiller) et veji (veillé) < vigilare (1)

2°. — + l + j.

eaïjil aiguile < *acuc'lam

ǐutél boulette < *bottic'lam

dol deul < dolium

fil fille < filiam

gʀnuj grenouille < *ranunc'lam

Kvil k'vle < *capit'lam

føl feule < foliam

ul houle < Germ., Schole

ʀuj orelle < *auric'lam

sʀaøl [illegible] < Germ., [illegible]

ozél oselle < *acet'lam

---

(1) [illegible] formes en e [illegible] a [illegible] d'un élément [illegible], n. t.

pal (pale) < paleam
parél (pareille) < *parie'lum
solél (soleil) < *solie'lum
traval (travail) < *travac'lum.

Les mêmes exemples se trouvent dans le groupe III avec l mouillé avec les deux exceptions suivantes :

[illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible]) < *[illegible] sous l'influence de [illegible] ([illegible]) < *[illegible] ; [illegible] ([illegible]) < [illegible] [illegible] l'influence des personnes ayant l+l.

b) consonne + l.

1º) Cas général. De même que dans l'Ile-de-France, l précédé [illegible] 1).

klø (clou) < clavum
[illegible] (église) < ecclesiam
etøi (éteule) < *stup'lam
[illegible] ([illegible]) < [illegible] [illegible].

---

1) Lahsian, Gr., § 329, p. 82.

2°) <u>m(n)+l</u>. Dans l'Île-de-France un <u>b</u> se dégage entre les deux consonnes (1), mais ce développement est inconnu en Picard (2), de même qu'en Wallon (3). Le groupe I du [illegible] du <u>b</u>, mais dans les groupes II, III, <u>m+l</u> > <u>mbl</u>.

<u>Groupe I</u>.

<u>ẽsẽl</u> (<u>ensenle</u>) insimul (4).

<u>ɑ̃sẽlé</u> (<u>ensenler</u>)* sim'tare

<u>trẽlé</u> (<u>trenler</u>)* [illegible]are

<u>Groupe II, III</u>.

<u>ɑ̃sẽblé</u> (<u>ensembler</u>)

<u>trẽblé</u> (<u>trembler</u>)

1.) Nehman, <u>Gr.</u>, § 229 (5), [illegible].

2.) [illegible], <u>[illegible]</u>, [illegible].

3.) <u>Romania</u> (XVII), p. 567.

4.) Körting, <u>Wb.</u>, 4342.

Remarque. [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] .

[illegible] ([illegible]) < fin, [illegible].

[illegible] ([illegible]) < [illegible], [illegible].

karkyl (caraul) < catalum.

asęrfẽ (acerfin) < Français, à seule fin.

C. [illegible].

a [illegible] — [illegible] ([illegible]) [illegible] Français, — l reste ;

fisẽl (fichelle) < ficellam

almẽl (alemelle) < lamellam

[illegible] ([illegible]) < * [illegible]

[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] article). En Picard moderne, d'après la loi de

---

[illegible], [illegible].

la "moindre action", l disparaît(1). Cette chûte est moderne, car dans les anciens textes l se conserve(2).

Dans le Parisien moderne, il y a aussi une grande t[illegible] l [illegible], [illegible] n'existe que dans la basse classe. Paul Passy donne la forme ẽkapab (3) comme exemple de prononciation vulgaire. Le même développement prévaut dans les trois groupes du Laonnais-Soissonnais.

[illegible]âb ([illegible]) < *[illegible]

artik (artique) < *articlum

posib (possibe) < *possiblem

tab (tabe) < *tablam

pøp (peupe) < *pop'lum

kapab (capabe) < *capablem

émab (émabe) < *amablem

---

1) Vogüé, Cachy, pp. 15 [illegible] 51

2) Id., ibid., [illegible]

3) Passy, Français parlé, p. 4.

obsták (obstaque) < * obstac'lum

ɔ̃k (orgue) < * arunc'lum

[illegible] ([illegible]) < * [illegible].

IIe R.

A. Initial.

r à l'initiale se conserve intact.

rasɛ̃n (racinane) < racinam

ryʒɛ̃ (rusin) < * racemu.

Il faut remarquer le changement de re en er ; ə dans la syllabe initiale [illegible] complètement [illegible] (re + facere > r faire), un e [illegible] [illegible] devant r pour en faciliter la prononciation. Du reste ce phénomène [illegible] au [illegible] (1).

ərfér (erfaire) < re + facere

ərsɛ̃blé (ersimbler) < re + simulare.

sərvɛ̃ʒe (servinger) < re + vinchcare

ərqɛ̃ ([illegible]) < re + [illegible] ([illegible]).

1.) voir: "R médial (re)", p. 15

B. Initiale.

a). r intervocalique reste comme dans l'Île-de-France:

murir (mourir) < morire.

b). r précédé d'une consonne reste de même:

bruré (brouer) < germ., bru

lǫvrje (levrier) < *leporarium

bryã (bruant) < *emberitze (1)

aprø (apreu) < ad pressum.

c) combinaisons. 1°) re (er). r étant la plus mobile des consonnes [illegible]

attirée par f (2), dans les syllabes atoniques.

frẽɴ (fringue) < farinam

frymjɔ̃ (freumion) < *formiconem

[illegible] (freumer) < firmare

[illegible] ([illegible]) < *[illegible]

---

(1) Littré [illegible] 1803, [illegible]

[illegible] Littré [illegible]

2.) Vogie, Cachy, p.160.

Ce phénomène existait déjà dans l'ancien Picard : Suchier donne les formes : deffrema, vremelettes (1). De plus, r est souvent attiré par la consonne suivante (2). Ce développement n'est pas particulier au Laonnais-Soissonnais, ni au Picard ; on le trouve presque dans tous les dialectes. Görlich (3) le remarque dans le Nord-Ouest et il existe aussi en Lorraine (4), ainsi qu'en Wallon (5) et en Rouchi (6). Les formes rencontrées dans notre dialecte sont :

verbi [illegible]

[illegible]rrnu (guernoulle) < ranunculam

[illegible]rrne (guernier) < granarium

1. Suchier, Aucassin, §14, p. 64.
2.) Bartsch et H., Littérature, §144, p. 36.
3.) Görlich, N.W. Dial., p. 63.
4.) [illegible]
5.) [illegible]
6.) [illegible]

ševrje (*chèverier*) < *caprarium

ovrje (*overier*) < operarium

pǫrnél (*heurnelle*) < *hrunellam.

2°) *n+r*. Le *d* qui se développe entre *n* et *r* dans l'Île-de-France (1), n'existe ni dans le Picard (2), ni dans le Wallon (3). Dans le groupe I du Laonais-Soissonais, le *d* ne se dégage pas; dans le groupe II les formes en *nr* et *ndr* sont mélangées et *ndr*, simplifié en *n+d* est beaucoup plus commun que *nr* surtout chez les jeunes-gens sous l'influence des écoles. Le groupe III ne connaît que les formes en *nd* (*ndr* pour les futurs).

Groupe *nr*.

šẽr (*chinre*) < cinerem

dešẽr (*déchinre*) < descendere.

1) Bartsch et H., *Littérature*, §171, p. 41.

2) Suchier, *Aucassin*, §5, p. 60; Tiqué, *Cachy*, p. 149.

3) *Romania* (XVII), p. 567.

tjε̃ré (tiendrai) < *tenraio

tjε̃r (tienre) (1) < tenere

vjε̃ré (vienrai) < *venraio

vjε̃r (vienre) < venire

vε̃rdi (venredi) < veneris diem

Groupe ndr (nd).

sε̃d (cende)

desε̃d (descende)

tjε̃dré (tiendrai)

tjε̃d (tiende)

vjε̃dré (vendrai)

vjε̃d (viende)

vãdrədi (vendredi)

9°) m+r suit le développement de l'Île-de-France (2); le b se développe et donne mbr [illegible]

---

(1) Infinitif [illegible] par analogie avec tiens, tien.

(2) Bartsch et H., Littérature, §165, b, c.

au Picard (1) et au Wallon (2), où le b ne se développe pas.
Quand mb devient final il se simplifie en mb (3).

kɑ̃b (Kambe) et šɑ̃b (chambe) < cameram

nɔ̃b (nombe) < numerum

šɑ̃bré (chambrée) < *cameratam

nɔ̃bré (nombrer) < numerare

C. Final.

c final tombe complètement en Picard moderne (4), ainsi que dans les trois groupes du Laonais-Soissonais. Ce phénomène est commun à tous les dialectes du Nord de la France, et même dans le parler des gens sans instruction de Paris; P. Passy en donne les exemples suivants: ɔnɛt p.3, l.[illegible]; rɑ̃d p.3, l.[illegible]; mɛt, p.5, l.21, ku p.5 l.25. etc.

1.) Romania (XVII), p. 567.

2.) Suchier, Aucassin, §5, p. 60; Logie, Cachy, p. 149

3.) Logie, Cachy, p. 149.

4.) Logie, Cachy, p. 151.

Ce développement est nouveau car on trouve z final conservé dans les anciens textes (1).

ab (abe (?)) < arborem

flǿø (flâneu) < Français, flâneur

kyltivatǿ (cultivateu) < cultivatorem

et (été) < *essere

fokǿ (fauheu) < falcatorem

kašó (kacheu) < captiorem

lø (leu) < illorum

lyzi (lusy) < lucere

met (mette) < mittere

nissé (nichoé) < [illegible]

profesó (professeu) < professorem

kat (quate) < quatuor

sab (sabe) < Français, sabre < germ., sabel

sy (su) < super

volǿ (voleu) < Français, voleur

1.) Logie, Cachy, p. 160.

2.) z précédant la labiale doit avoir tombé par dissimilation à une époque où z final se conservait encore.

III. N.

A. Initiale.

n initiale reste comme en français. La seule exception est lymero (lumèro), < numerum, où n se change en l par assimilation avec l'article: l'numèro > llumèro. Cette forme est commune à presque tous les dialectes.

nav̄jø (navièu) < *napellum
ny (nu) < novum

B. Médiale.

a) intervocalique. n entre deux voyelles est conservé [illegible].

mne (m'ner) < minare
pynir (punir) < punire

Cas spéciaux, 1°) n+ə. Dans cette combinaison n se conserve mais la voyelle précédente reste nasalisée (1);

1) Voir: "Voyelles nasales + e", p. 98

serten (certaine) < *certanam
vilẽn (vilaine) < *vilanam,
excepté dans le groupe III.

3°) i + ne. Dans les groupes I, II, n précédé d'un i devient mouillée.

ešẽñ (échingne) < Germ., Skina
frẽñ (fringne) < farinam
mrrẽñ (marinne) < marinam
rotẽñ [illegible] < *[illegible]
rasẽñ (racingne) < racinam.

Ce développement n'existe pas dans le Picard moderne, où les formes en in + voyelle > ẽn (ène, aine): fène, [illegible] (1), ainsi que [illegible] (2), [illegible] (3), excepté à Mons (4), où les formes en gn sont très nom-

---

1) Corblet, Gloss., p. 132.
2) Hécart, Dict. (farène, rachène), s.v.
3) Vermesse, Dict. (farène, racène), s.v.
4) Sigart, Dict., suppl., p. 7.

-breuses. Mais dans l'Est, n a une tendance à se mouiller après toutes les voyelles; en Bourguignon comme dans le Sud-Est n > N (gn) (1), et Görlich (2) dit que: "In den heutigen Patois ist der Übergang eines einfachen n zu mouillirtem sehr gewöhnlich (desseignier, estreigne)". Dans notre territoire (groupes I, II) le changement de n à N (gn) ne se trouve qu'après i et ce changement s'est probablement opéré avant la nasalisation de i à ẽ; quant à cette nasalisation elle s'est produite sous l'influence des nombreuses formes où n est restée nasale, surtout comme il nous semble.

Le groupe III a le même développement [illegible] (-inam > -ine).

Dans les groupes I, II, sopin (sapine) < germ. schöpfen est une exception, étant une forme postérieure au

---

1.) Görlich, Burg. Dial., p.47.
2.) d°., N. W. Dial., p.62.

Français (le mot usuel est pisẽ (pichet) < *picarium).

b) n formant groupe. 1°) m+n. De même que dans l'Île-de-France, n s'assimile à m, et ce changement a lieu vers la fin du douzième siècle, car on ne trouve que m dans le Reclus de Molliens (1).

dam (dame) < dominam

fãn (femme) < feminam.

2°) n+j a exactement le même traitement qu'en Français ; n devient mouillé (N).

eNjø (aignieu) < agnellum

kãpaN (campagne) < campaniam

liN (ligne) < lineam

paNe (pagné) < *panarium

vẽN (vigne) < vineam

3°) n+s. La chute de n devant s existait déjà dans le latin [illegible]

1.) [illegible], p. 55

2.) Gröber, Grund., (I), p. 365.

du Français, excepté dans les formes savantes. Le même traitement existe en Picard et dans les trois groupes [illegible] (1). Ex. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui a pour racine dans toutes ses formes prẽ.

mezõ (maison) < ma(n)sionem

Kud (coude) < co(n)suere.

C. Finale.

n finale [illegible] qu'à ici n, comme dans le français moderne.

bõ (bon) < bonum

ẽ (un) < unum

tʃmẽ (ch'min) < caminum

ẽfer (infer) < infernum

iver (hiver) < hibernum

ʒur (jour) < diurnum.

---

1. [illegible], [illegible], p. 55.

IV. M.

Le traitement de m est pour mémoire, il n'y a absolument rien de particulier à décrire ; cette consonne [illegible] absolument le même [illegible] que dans l'Île-de-France :

1°) m initiale reste.

2°) m intervocalique reste.

3°) m suivie d'une consonne tombe après avoir nasalisé la voyelle précédente.

4°) m finale subit le même traitement que n finale.

4°. Palatales.

A. Initiales

1°) Medio-palatales (c+e(i)). En latin le c représentait certainement une gutturale sourde (1), (de

---

1.) Joret, du C dans les langues romanes, p. 27.

même pour le [illegible] (1)),
comme cela est prouvé par les inscriptions des premiers temps, relevées par Mommsen et Ritsch, (Keri, Dekembres) et aussi par les formes allemandes [illegible] au latin [illegible] (Kaiser, Keller, Kirsche (2)). [illegible] a dû se produire [illegible] le quatrième siècle de notre ère environ, car on ne trouve aucune [illegible] du [illegible] siècle de l'ère [illegible] (3).

Quant à la date [illegible] k devint ts, il est [illegible]; la [illegible] de k' (kj) existait déjà en latin vulgaire (4) et, d'après Schuchardt, il ne s'est assimilé que vers le septième siècle : "C mag vor i oder e mit pal-

1.) [illegible], §12, p.[illegible].
2.) Joret, du C dans les langues romanes, p.29
3.) d°, ibid., p.28
4.) M.L., Gr., (I), §419, b.[illegible].

-gendem Vokal nur wenig früher als vor einfachem i oder

e [illegible] (1). [illegible]

-n a pas été subite et l'on en trouve des exemples dès le deuxième siècle ; Schuchardt trouve la forme Tesarion = Caesarion en 199 après J.C. Au sep- -tième siècle, ce changement est accompli et la forme

ts [illegible]

la dentale initiale tombe et s reste seule (2).

Le Picard et une partie du Wallon et de la

[illegible].

Pendant que dans l'Ile-de-France c+e(i) passe à la fricative dentale et s'y maintient, dans les dialectes ci-dessus mentionnés, c passe à la frica- -tive palatale sourde (tš). L'explication de ce phénomène offre quelques difficultés et nous sommes en présence de deux théories. D'après Joret (3), le Picard s'est arrêté

---

1) [illegible] (I), p. [illegible].

2) [illegible], [illegible].

3) Joret, Du C dans les langues romanes, p. 80.

à un stage $t\check{s}$ commun à l'Île-de-France, Diez (1) n'y voit qu'un épaississement de ts à $t\check{s}$. Cette dernière théorie est acceptée de Suchier qui dit ; "Le Picard $t\check{s}$ [illegible] considéré comme [illegible] épaississement de ts, suivant les formes picardes *plaisir* < placere et [illegible] < [illegible] [illegible] de l'intervocalique approuve, le Picard prononçait comme $t's$ le *c* simple et *ti* + voyelle (2)." D'après Meyer-Lübke (3) le développement du Picard et du Français part de $t\jmath$ (en Français $t\jmath > ts$ et en Picard $t\jmath > t\check{s}$) ajoutant que l'hypothèse de $t\check{s} > ts$ manque de confirmation aussi bien que celle de $ts > t\check{s}$. La théorie de Forest acceptant en Français un stage $t\check{s}$, n'a aucune preuve à l'appui, car jusqu'à présent aucune forme $t\check{s}$ ne s'est rencontrée dans les

---

1) Diez, *Gr.*, III, [illegible]
2) [illegible] *[illegible]*, [illegible] p. 89.
3) M.-L., *Gr.*, I, § 418, p. 392 [illegible]

textes de l'Ile de France ; cependant, cette théorie n'est pas absolument inadmissible, si l'on considère que la sonore g passe à la fricative sonore dž.

Le Picard avait déjà atteint le stage ts au commencement du treizième siècle, car dans les *Estoires de Robert de Clari*, [illegible] *de chiaus qui conquisent Constantinople*, le c [illegible] s'avoit fait place à la chuinchante (che, chi, chiaux (1)). Suchier fait la même observation à propos d'*Aucassin* (2) et Neumann trouve dans ses chartes ce, ci, che, chi, avec la valeur š (3).

Dans les trois groupes du Laonais-Soissonnais :

c + e (i) > šə (che), ši (chi) [illegible],

c + e (i) > sə (ce), si (ci) [illegible] (4).

---

1) [illegible] p. 68 [illegible]

2.) Suchier, *Aucassin*, § 11, p. 63.

3.) Neumann, *Lautlehre*, p. 78 [illegible]

4.) [illegible] p. 68

g + e(i) est noté pour mémoire car le développement est d'[illegible] ([illegible]).

Groupe 1.

šãk ([illegible]) < *[illegible]

sẽ (chein) < centem

ši ([illegible]) < [illegible]

ès (èche) < Français ce < ecce iste

štiu (ch'tito) < ecce istum

sẽr (chinre) < cinerem

šmẽš (ch'minche) < *sementia

šitzõ ([illegible]) < *[illegible]

sẽr[illegible] ([illegible]feule) < caerefolium

šẽtr[illegible] ([illegible]) < [illegible]

šès ([illegible]) < [illegible]

simtẽr (chimetière) < cemeterium

Groupes II + III.

sẽk (cinq)

sã (cent)

sir (cire)

es (esse)

stilo (stilo)

sẽd (cende)

smãs (semance)

sitrõ (citron)

serfel (cerfeuil)

sẽtür (ceinture)

ses (cesse)

simtisè (cimetière)

Exemples de g + e (i) dans les trois groupes.

ǧlé (gelé) < gelare

ǧižié ([illegible]) < [illegible]inium

ǧẽ (gens) < [illegible]entes

ǧẽti (ginti) < gentilem

2°) Post-palatales (c (u) + a).

a) c + a. Dans l'ancien francien c + a > š (ch), en passant par $k' > tj > ts > š$ (1). L'époque à laquelle la palatalisation du c eut lieu est difficile à préciser; ce qui est certain, c'est qu'elle est antérieure au passage de a à e et de au à o (2), qui remonte au commencement du huitième siècle (3) et cela donnerait, comme date approximative, la fin du septième siècle (4). Foret émet cette opinion, s'appuyant sur le fait qu'à la même époque les formes germaniques comme kausjan sont introduites en français en donnant ch (choisir). Dans les Serments, plusieurs mots contiennent c+a écrits avec un c, Foret suppose donc qu'au

1) Cf. Bartsch et H., Littérature, §95, p. 26.

2) Lücking, Dial., p. 194.

3) Foret, c+a, p. 8.

4) Id., ibid., p. 9.

neuvième siècle on ne connaissait pas la transforma-
-tion de c en s (1) contrairement à G. Paris qui dit dans son Alexis "Tous les renseignements que l'on peut obtenir sur l'ancienne langue s'accordent pour nous montrer qu'à l'époque de l'Alexis le ch avait l'extension qu'il a toujours eue dans le Français proprement dit; il se prononçait ts. Les scribes étaient assez embarassés pour représenter ce son inconnu du Latin, ils laissaient le c ordi-
-nairement. C'est ce qui a fait dire [illegible] en tran-
-scrivant les serments de 842 où il est probablement [illegible] prononcé šarl, šadyn, šoz et non tarl, tadyn, tšoz (2)". [illegible] Foret (3) trouve au dixième siècle le son š établi dans le poème de la Passion. Si nous consultons

2. G. Paris, Alexis, pp. 86,87.

3.) Foret, du c dans les langues romanes, p. 201.

1) Foret, du c dans les langues romanes, p. 201.

[illegible] (1). [illegible] Mss. [illegible] on

trouve les formes c et ch mélangées, mais dans les

livres [illegible] deux

douzième et treizième siècles la transformation

est achevée (2) et les formes en ka du Français

[illegible]

(camp) soit une importation du Latin classique

du quatorzième au seizième siècles. D'après Meyer-

-Lübke (3) la [illegible] à

Charles-Martel (716-741); cependant, il pense que

la prononciation de c+a [illegible]

que celle de c+o(u) et représentait celle du k germa-

-nique + i (ki). Au moyen-âge on devait

prononcer ts, son que l'on retrouve en Anglais

---

1) [illegible] Textes, p. 56.

2) [illegible]

3) [illegible] I, § 411, p. 356.

dans les formes chief, charry.

En Picard ancien (1) et dans une partie de la Normandie (2), le c vélaire persiste. Dans Aucassin (3), c+a se conserve (caitif, cariax, acata); de même dans le Miserere (4), où cependant l'on trouve les formes en ch (ch[illegible], [illegible] et achoison, [illegible] [illegible] [illegible]). [illegible] Inel (5) ne connaît que les formes en ka (carité, catel, cose) et même cascun, qui, d'après Neumann (6), ne vient pas de ka mais de qui (ki). Dans les chartes du treizième siècle on trouve beaucoup de formes [illegible] ce [illegible] Picard

---

1) Neumann, Lautlehre, p. 75

2) Joret, du c dans les langues romanes, p. 279

3) Suchier, Aucassin, §1, p. 60.

4) Reclus, Miserere, p. XXV.

5) [illegible] Inel, p. XX.

6) Neumann, Lautlehre, p. 75.

croit que le <u>c</u> a la valeur d'un <u>k</u>, s'appuyant sur les trois points suivants (1) :

1° le dialecte moderne ne connaît que <u>k</u> ;

2° [illegible] <u>c</u> [illegible] dureté devant <u>a</u> lorsque la voyelle se conserve, se modifiât tout-à-coup et devînt sifflante quand <u>a</u> > <u>e</u> ;

3° formes comme <u>ecurent</u> \ currunt prouvent que la notation <u>ce</u> = <u>ke</u>. Joret (2) conclut dans le même sens, quoiqu'il hésite sur la prononciation des formes en <u>che</u> qu'il trouve dans les textes qu'il a étudiés et qu'il explique par des changements faits sur des textes picards, par des scribes appartenant à un autre dialecte. En Wallon, la région de Liège (3) et celle de Namur (4), ne connaissent pas la préservation de la

---

1) <u>Bib. Éc. Ch.</u> (1876), p. 319.

2) Joret, <u>du c dans les langues romanes</u>, p. 233.

3) (<u>Romania</u> (XVII)), § 26, p. 561.

4) <u>d°.</u>, (XIX), § 26, p. 79.

gutturale ; Remacle (1) ne mentionne aucune forme en k à l'initiale, mais à [illegible] (2), [illegible] (3), à Lille (4) et dans le Rouchi (5), la gutturale se préserve.

Dans les groupes du Laonnais-Soissonnais le développement est comme suit :

Groupe I ca > ke (ka)

Groupes II, III, ca > che.

Peu de dialectes en France offrent une division si nette dans les [illegible]. [illegible] ca est uniforme. La [illegible] limite [illegible] ca > che, dans le département de l'Aisne, est strictement limitée à notre groupe I et a, pour ligne de

---

1.) Remacle, Dict., voir, s.v., ke, que et che.

2.) Sigart, Dict., s.v., 6. [illegible]

3.) Vermesse, Dict., s.v., ke et que.

4.) Legrand, Dict. de Lille, p. 2.

5.) [illegible], p. 4.

démarcation, le canal de l'Oise à la Sambre. Cette ligne est si marquée, que les habitants des villages situés à l'Ouest du canal appellent ceux de l'Est des <u>Chinchins</u>, et, vice-versa, ceux de l'Est appellent ceux de l'Ouest des <u>Kinkins</u> par moquerie. Un phénomène excessivement intéressant à noter est que, dans le groupe I, quand les jeunes gens essayent de prononcer le <u>ch</u> \ <u>K</u>, ils remplacent la fricative palatale par la consonne dentale en donnant un son équivalent au <u>th</u> anglais (<u>θ</u>), et que l'on rencontre aussi à Courtisolles (1) et que l'on appelle vulgairement zézaiement; <u>Kvo</u> devient alors <u>θvo</u>. Ce phénomène est d'autant plus intéressant qu'il n'a pas lieu dans les formes <u>C + e(i) > š</u>.

2) [illegible] (2) [illegible] <u>ch</u> est formée par les endroits suivants, qui maintenant

---

1) Schnakenburg, <u>Idiomes</u>, p. 35.
2) Suchier, <u>Fr. Gr.</u>, §36, p. 80.

encore le son latin : l'île de Jersey, Coutances, Caen, Lisieux, Bernay, Evreux, Les Andelys, Clermont (Oise), Roye (Somme), St Quentin, Cambrai, Valenciennes. La limite Nord, Nord-Est du ch (š) est formée par (et y compris) : Granville, Vire, Falaise, Laigle, Dreux, St Germain-en-Laye, Mantes, St Denis, Senlis, Soissons, Laon, Mézières, Beaumont (Belgique), Namur, [illegible] ". Meyer-Lübke (1), "la limite de démarcation du ka [illegible] [illegible] de la Picardie et des Ardennes, et descend, par Vervins, [illegible] Laon [illegible] Beauvais qui peuvent être considérés comme les points les plus méridionaux du domaine du ka". C'est à tort que Meyer-Lübke indique [illegible] partie du domaine du ka. Suchier est plus exact en donnant St Quentin. Le ka n'a jamais

---

(1) M.-L., Gr., (I), §410, p. 356.

existe à Laon ni dans les environs [illegible] est prouvé par les chartes des douzième et treizième siècles conservées aux archives de la ville, et où je n'ai trouvé que des formes en <u>S</u> (<u>chascun</u>, <u>chose</u>, [illegible]).

Dans le **Laonais-Soissonais** les villages qui forment l'extrême limite Sud, Sud-Est du <u>Ka</u> et où aucun <u>che</u> ne se trouve, sont, à partir de la limite du [illegible] de l'Oise

1. Marest,	6. Quessy,	11. Berthenicourt.
2. Ognes,	7. [illegible]	12. Mézières-sur-Oise,
3. Chauny,	8. Vendeuil,	13. Châtillon-sur-Oise,
[illegible]	9. Moÿ.	[illegible]
5. Vouel,	10. [illegible]incourt,	15. Neuvillette.

Les villages qui forment l'extrême limite Nord, Nord-Ouest du <u>che</u>, et où aucun <u>Ke</u> ne se trouve sont;

1. Quierzy,	7. [illegible],	12. Brissy,
2. Manicamp,	8. La Fère,	13. Hamégicourt,
3. Abbécourt	9. Achery,	[illegible]

7. [illegible]	[illegible]	[illegible]
5. Amigny,	11 Brissay	16 Crigny
6. Condren,		

Groupe I.

Kadó (Cados) origine inconnue, probablement cathedra + dorsum.

kãte (canter) < cantare

karõ (carron) < *carronem

karnẽtsi ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

ka[illegible] ([illegible]) < [illegible]

Køz (Keuse) < cau[illegible]

kapél (capelle) < capellam

Kašjy (cachiu) < captiorem

Kẽr (Kinre) < *canabem

ka ([illegible]) < [illegible]

katjø (catieu) < castellum

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

kapjø (capieu) < capellum

[illegible] ([illegible]) < [illegible].

kãb (cambe) < cameram

kjẽ (kien) < canem

karõɲ (caroigne) < caroniam

kazi (quasi) < quamsi

[illegible]

[illegible]

[illegible] II III.

šãlé (chanter)

šarõ ([illegible])

šarhẽtjé (char entier)

šarü (charrue)

šã (champ)

šǫs (chause)

šarœl ([illegible])

šasœ (chasseu)

šãv (chanve)

---

1) Körting, Wb., 1838.

šα (*chair*)

šatjo (*château*)

šɛv (*chèvre*)

š[illegible] ([illegible])

ša[illegible] (*charcher*)

šãb ([illegible])

šɛ̃ ([illegible])

šaroN (*charogne*)

šanwén (*chanoine*).

Joret explique la préservation du k en Picard et en Normand, par le caractère et la nature même de la population (1). "Dans cette région," dit-il, "les habitants sont issus du mélange des Gaulois et des Francs-Saliens dont la langue était le bas-Allemand. Les Normands, qui leur succédèrent, parlaient aussi une langue dont le consonnantisme et en particulier les gutturales, étaient

---

(1) Joret, *Normand*, pp. 168-174.

les mêmes que dans le Bas Allemand. Ainsi les [illegible] qui s'établirent dans ces contrées, avaient pour caractère commun que le K y conservait sa valeur primitive d'explosive gutturale. D'après cela [illegible] de plus normal que [illegible] de ces régions aient conservé intacte la vélaire non encore transformée".

b) g+a [illegible] c+a.

Dans l'Île-de-France, de même que c+a > che, g+a [illegible] (1). [illegible] g+a reste toujours guttural (2), ainsi que dans le groupe I du [illegible].

gãb (gambe) < gambam
gardã (gardan) < gardinem.

Cependant ces formes tendent à disparaître, les jeunes

---

1) G. Darmesteter et H., Littérature, § 113, p. 30
2) Bib. de Chartes, (1876), p. 317.

[illegible]

presque partout la fricative palatale a remplacé la vélaire.

3°) Vélaires (c(g)+o(u)).

De même que dans l'Île-de-France, c(g)+o(u) [illegible].

Kurti (courti) < *cortellum

Ko (co) < *coc (1).

kolidor (colidor) < [illegible]

Kuke (couquer) < *coll'care

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

[illegible]dro (godron) < arab. al-qâtrân (2).

gorž (gorge) < [illegible]

gorɛ ([illegible]) < [illegible]

[illegible]ulé (goulée) < *gulata

---

(1) Térrien, [illegible], [illegible].

(2) d°., ibid., [illegible]6.

4°) C(q) + consonne restent comme en Français (1).

klö (clou) < clavum

kliké (cliquet) < *klinka (2)

klok (cloque) < cloca

kramaji (cramaillie) < *cramacilatam

krøt (creutte) < cryptam

krεrεz (croère) < credere

Glød (Gleude) < Claudium

[illegible] ([illegible]) < *[illegible]

grε̃ (grin) < grandem

Gleude représente, de même que grotte, gras, église, un des rares cas où la gutturale sourde baisse à la sonore.

B. Médiales.

1°) Médio-[illegible] ([illegible]). Dans l'Île-de-France c+e(i) (3) se change en s et développe un i

---

2) [illegible]

1) Bartsch et H., Littérature, §95, p. 26.

3. [illegible]

qui peut se diphtonguer avec une voyelle précédente, de même parfaitement précaut en Picard (1), ainsi que dans les trois groupes du Laonnais-Soissonnais, et n'offre rien de particulier. Le développement est le suivant :

k > k' > t' > itʃ > idʒ > i.

kɤizin (cuisine) < *kokinam

ryʒɛ̃ (rusin) < *racemus

lɤezi (réduit à lyzi) (lusy) < lucere

vɤeʒɛ̃ (voésin) < vecinum.

g + e(i) tombe comme dans l'Ile-de-France après avoir développé un i.

flayø (flayeu) < flagellum

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

frɤri ([illegible]) < [illegible]

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

2°) Post Palatales (c + a).

a) [illegible]

1.) Logie, Cachy, p. 162.

-France, le c tombe en faisant un i.

bre (braie) < braca

dsvejẽ (doeyen) < decanem

peje (payer) < pacare

[illegible] [illegible] < [illegible]

g+a a le même traitement.

lye (lier) < legare

lwejal (loeyal) < legalem

rwejal (roeyal) < regalem

b) Post-[illegible] précédées d'une consonne.

1º). Combinaison latine. Dans l'Île-de-France, ka précédé d'une consonne > šr (che) (1), en Picard tšr (2). L'[illegible] de ce développement se rapporte exactement à celle de ca initial (3). Dans le groupe I du Launois-Soissonnais ca > ke,

---

1) Darmesteter, [illegible], §97, [illegible].

2.) Bib. Ec. Ch. (1876), p. 320.

3) Voir: Ca initial, p. 168

dans les groupes II, III, ca > *che*.

Groupe I.

akati (*acater*) < ad-captare
buki ([illegible]) < * [illegible]
[illegible] ([illegible]) < [illegible]
[illegible] (*touquer*) < [illegible]

Groupe II III.

ašte (*acheter*)
buše (*boucher*)
fošø (*faucheu*)
tuše (*toucher*).

Exception. *tušé* ([illegible]) dans le groupe II et [illegible] ([illegible]) dans le groupe II III. Körting(1) le donne comme dérivatif de *occo* auquel l'article aurait été joint (comparer *lierre*, [illegible]). Cependant le développement *touchet* en [illegible] *touké* en Champagne (2), s'oppose à une telle

1.) Körting [illegible], [illegible]
2.) Tarbé, [illegible], [illegible].

étymologie. Occatus aurait donné, en y ajoutant l'article, luke (touquet) pour le Picard et luse (touchet) pour la Champagne. Il est beaucoup [illegible] comme un diminutif de u (houe) < germ., [illegible] -sible et cela pour deux raisons: 1° le touchet (tousset) est une petite houe (1); 2° l'introduction [illegible] pour le diminutif n'est pas sans parallèle; le haut Allemand Brod (sauce) donne, en Picard, [illegible] Brouse [illegible] (2), [illegible] [illegible] au mot parisien saucée < sauce, qui a le même sens.

2°). Combinaison romane. De même que dans l'Île-de-France, c précédé d'une consonne par suite de la chute

---

1.) Littré, Dict., s.v.

2.) Jouancoux, Dict., s.v.

d'une voyelle atonique, passe à ž (1). D'après Foerster (2), c dans cette position devenait š, mais non d'une manière absolue: il devait y avoir hésitation entre les deux formes š et ž, car il trouve aussi des formes en ž.

[illegible] ([illegible]) < *[illegible]

šaržé (charger) < *carricare

rivaž (rivage (3)) < *rivaticum

3°) c+i+a a le même traitement que t (4) et donne sə (ce) dans [illegible] dans les groupes II III du Laonais-Soissonnais, et šə (che) en Picard et dans notre groupe I.

Groupe I

glaš (glache) < *glaciam

faš (fache) < *faciam

sosiš (sauciche) < *salsiciam

1.) [illegible]

2.) Foerster, Chev. as II Epées, p. LIV.

3.) Voir: "Suffixe –aticum," p. 15.

4.) Voir: "t+i," p. 123.

Groupes II, III.

glas (glace)
fas (face)
sosis (saucisse)

3°) [illegible] [illegible]). [illegible] (1) [illegible].

fy (fu) < focum
liy (lieu) < locum
[illegible] (sur) < securum

agy (agu) < acutum, et tous les composés, ont conservé le g sous l'influence de l'a précédant (2).

C. Finales.

1° -cem. [illegible] (?) (?), mais en Picard le résultat est is (3). En Picard,

---

1.) Logie, Cachy, p. 166, (6).
2.) Bartsch et H., Litterature, § 104, p. 29.
3.) [illegible], [illegible], [illegible].

moderne, de même qu'en Français et que dans les trois [illegible] du [illegible] = [illegible] muette, et cela probablement vers le commencement du seizième siècle (1) ou la fin du quinzième.

krsse (croé) < crucem

di (dix) < decem

pe (paix) < pacem

2° suffixe —ecam. Le suffixe -ecam [illegible] consonne primitive a le même développement qu'à la médiale (ke dans le groupe I et se dans les groupes II, III (2).)

Groupe I.

clâk ([illegible]) < [illegible]

buk ([illegible]) < buccam

puk ([illegible]) < [illegible]

piâk ([illegible]) < [illegible]

---

1) [illegible] siècle, [illegible]

2) [illegible] ; Ca initial et médial", p. 168

<u>frɛk</u> (<u>fraique</u>) < frescam
<u>luk</u> (<u>louque</u>) < *lochea(1)
<u>muk</u> (<u>mouque</u>) < muscam
<u>sek</u> (<u>sèque</u>) < siccam
<u>vak</u> (<u>vaque</u>) < vaccam.

Groupes II. III.

<u>blãš</u> (<u>blanche</u>)
<u>byš</u> (<u>buche</u>)
<u>[illegible]</u> (<u>[illegible]</u>)
<u>frãš</u> (<u>franche</u>)
<u>frɛš</u> (<u>fraîche</u>)
<u>luš</u> (<u>louche</u>)
<u>muš</u> (<u>mouche</u>)
<u>seš</u> (<u>sèche</u>)
<u>vaš</u> (<u>vache</u>).

---

1) Scheler, <u>Dict.</u>, <u>s.v.</u>.

M[illegible]

Dans beaucoup de cas la morphologie du dialecte [illegible] étant absolument identique à celle de l'Île de France, je me bornerai aux [illegible]

[illegible]

1° Substantif.

[illegible] les dialectes. Les déclinaisons se conservent, en général, jusqu'au treizième siècle, où l'accusatif commence à prendre la place du nominatif; mais ce changement ne se complète qu'à la fin du [illegible] les mêmes, mais vers le milieu du treizième

---

(1) [illegible]

siècle, on trouve l'assimilation des substantifs masculins de la troisième conjugaison à ceux de la deuxième (1); nom. sing., bons, maires, sires (2).

[illegible]

Dans Aucassin et Nicolette, nous trouvons régulièrement pour le nominatif: père, ~~mere~~ sire, ancestre, ber, etc. (3).

[illegible]

Lorrain-vosgien, toute trace de déclinaison a complètement disparu, et, pour ainsi dire, on ne connaît plus de nombre, puisque la [illegible] et que dans toutes les formes en l, cette l se vocalise (4), donnant ainsi une seule forme

(1) Bib. de Chartes, 1871, p. 331

(2) Neumann, Lautlehre, p. 114.

(3) Suchier, Aucassin, p. 6

(4) [illegible]

pour le singulier et le pluriel.

Se ʒɛ̃ i sɛ̃ krousɛl (1)

[illegible] (2)

che galeu i son ayeri (3)

che mor i raviotl

lɛ om ɔ̃ fɛ (les hommes ont fait)

1er [illegible].

Le système des déclinaisons est le même dans l'ancien Picard que dans l'Ile-de-France. La seule différence à noter est que, dans l'Ile-de-France, les adjectifs de la troisième déclinaison n'avant eu deux formes [illegible] dans [illegible] formes féminines [illegible] déclinaison dès la fin du douzième siècle, (4)

---

1) [illegible] lang. notes, (1894, March), p. 159

2) Evangile selon St. Mathieu, p. 38.

3) [illegible]

4) [illegible], Gram., §364(3), p. 132.

tandis qu'en Picard ces formes ne commencent à ap-
-paraître que dans la dernière moitié du treizième siècle (1).
Dans Aucassin et Nicolette on trouve tel au fémi-
-nin (2). Dans les groupes I et II du Lorrain [illegible]
quelques adjectifs font exception quant à leur féminin,
et se rapportent au Picard amiénois et au Wallon.
Meyer-Lübke (3) donne les règles suivantes: " A Mons,
les adjectifs en r modèlent leur féminin sur mọr mọr(t),
for. fort: cf. mör (mür) mört et, par le même proc.
[illegible]
[illegible]
-s: en Picard inrit, querit." Corblet fait la
même observation pour le Picard (4). En général, dans les
groupes I et II le t Wallon passe à la sonore d, mais

1.) Bib. Éc. Chartes, 1876, p. 340
2.) Suchier, Aucassin, § 4, l. 15.
3.) M. L., Gr. II, § 62, p. 88.
4.) Corblet Gloss. p. 103.

on trouve aussi des formes en té.

nœɛrd (nœrde) < nigram

vɛrd (verde) < viridam.

mejœrt (meyeurte) < met[illegible]

syrt (surte) < altnord sûr (1)

dyrt (durte) < durum

pyrt (purte) < purum

Sous l'influence des formes en -eux, féminin -euse:

tɛløz (tleuse) < germ. klass.

[illegible]

gerit (guérite) < germ. weryan

purit (pourite) < putritam

finit (finite) < finitam

[illegible] (grandite) < verbe dérivé de grand

[illegible] ([illegible]) < [illegible]

1.) Körting, Wb. 7060.

3° Article.

En Picard dans *Aucassin et Nicolette*, d'après [illegible] :

	Masc.	Fem.
Sing. nom.,	li	la
" acc.,	le	le
Pl. nom.,	li	les
" acc.,	les	les.

Le traitement semble n'être pas uniforme dans toutes les parties de la Picardie. Dans le Ponthieu le masculin est le même et aussi le féminin pluriel ; mais, au féminin singulier, les deux cas sont représentés par le. Li doit avoir existé pour le nom. sing., mais aucune [illegible] siècle (2). Dans le *Miserere* (3) les formes sont les mêmes que dans *Aucassin*, excepté l'acc. sing. qui

1) Suchier, *Aucassin*, p. 83.
2) *Bib. Ec. Chartes*, 1876, p. 343.
3) Reclus, *Miserere*, p. XVII.

est té et quelquefois ta. Neumann dit: (1) "la (nom. und cas. obl. Sgl. des fem. Art.) wird im Pikardischen gleich me (ma, ta, sa), te (me, te, se)" et les deux formes sont: Nom. li, Acc. le (li par analogie avec le nom. sing. masc. Le même traitement prévaut en Wallon (2). Dans le Picard moderne un singulier phénomène se produit; l'article tombe pour faire place au démonstratif. A quelle époque ce changement a-t-il eu lieu? Il est impossible de le déterminer; mais Raynaud (3) observe qu'il est absolument inconnu dans les chartes qu'il a étudiées. Corblet (4) dit que l'article est fréquemment remplacé par le pronom démonstratif, mais dans les textes contemporains,

---

1.) Neumann, Lautlehre, p. 118.

2.) Romania, XVII, §44, p. 566; XIX, §44, p. 83.

3.) [illegible]

4.) Corblet, Gloss. p. 99.

lè démonstratif est [illegible]. [illegible] *[illegible]icard* (1) j'ai rencontré soixante-quatorze [illegible] avec lè démonstratif et quatre avec l'article. Dans la chanson "*Echo fameux cachiou*" (2) le démonstratif [illegible] et l'article deux fois. [illegible] [illegible] [illegible] article [illegible] est inconnu; les [illegible] II [illegible] [illegible] III [illegible] commun que l'article, tandis que dans le groupe III, c'est exactement l'opposé. Toutefois il est impossible [illegible] formes se trouvent dans le même village et souvent chez le même individu, natif du pays.

L'article féminin (*illam*) est *lè* commun aux deux

1.) *Cholt*, *bic.*, 1893, p. [illegible].

2.) *Mod. Lang. notes*, (1894 March), p. 150-164.

genres, forme conservée du vieux Picard (Ponthieu et Vermandois).

Groupes I.II – Démonstratif.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Še (ché + consonne) et se (cé + consonne) < ecce + istos

[illegible]

[illegible]

Plur. Fém. Še (ché + consonne et se (cé + consonne) < ecce + ellas

Groupe III – Article.

Masculin et féminin

Sing. *l* (*el*) < illum et illam

Plur. *le* (*lés*) < illos et illas.

Remarque. A la place du génitif d'eche ou del on trouve presque toujours le datif à ache et al comme en Picardie ; el femme

a Batisse (1).

4e Pronoms.

A Démonstratifs.

1° [illegible].

a) ecce+ille

Les mêmes formes qu'en français existent dans [illegible] (2).

[illegible]. Nom. sing.	Cil	; Fém. nom. sing	cele
Ac. sing.	Cel	Ac. sing.	cele
Nom. pl.	Cil	Nom. pl.	celes
[illegible]	Ceus	[illegible]	[illegible]

b) ecce+iste.

[illegible] (3) [illegible];

---

1) Corblet, [illegible]

2) Suchier, Aucassin, p. 83; Roclus Miserere, p. XVI, (Bibl. de Chartes, (1876), p. 342

3) Suchier, Aucassin, p. 83; Roclus Miserere, p. XVI

Masc. Nom. sing.	ces	;	Fém. Nom. sing.	ceste
Acc. sing.	cest	;	Ac. sing.	ceste
Nom. pl.	cest	;	Nom. pl.	ces
Ac. pl.	ces	;	Ac. pl.	ces

Dans les trois groupes du Vermais-Soissonais les formes [illegible] tenant compte des différences phonétiques.

Masc. sing. ɔš (eché) et ɔs (esse) ⟨ ecce+istum

ɔšt (ech't) et ɔst (ess't) + voyelle ⟨ ecce+istum

Fém. sing. ɔštɔ (echte) et ɔstɔ (este) ⟨ ecce+istam

Plur. des deux genres še (ché) et se (ces) ⟨ ecce+istos (istas)

[illegible]

Les anciennes formes du Picard pour ecce+ille sont semblables à celles de l'Île-de-France (2) avec une double forme pour l'accusatif masc. sing. celui et celi ⟨ ecce+illi. Cette double forme

1.) Corblet, Gloss. p. 105

2.) (Bibl. Ec. Chartes 1876 p. [illegible].

se conserve jusqu'à la seconde moitié du seizième siècle (1) où celi prend la place de celui. Pour [illegible]

le Picard moderne celle < ecc + ille sous l'influence de l'atonique eche. Le féminin štella (ch'telleto) est un croisement des deux formes [illegible] du nom [illegible], [illegible]

il, masculin. Les mêmes formes existent dans les trois groupes du Laonnais-Soissonnais en tenant compte des changements phonologiques.

Masc. sing. štilə (ch'tilo) et stilx (s'tiia)

Fém. sing. štelə (ch'telleto) et steiix (s'teia).

Štl (ch'ti) est une réduction de chestui à chesti, par analogie avec la double forme chelui et cheli.

Une particularité des trois groupes est le non-emploi du pluriel (2), on le remplace par l'article

1) M.-L., Gr., II, § 96, p. 132

2) Franc-Picard, 1883, p. 163

še (che) + substantif + le :

dašε rezimε̃to (daché regiment-le) (1)

B. Possessifs.

1° Atoniques.

Dans l'ancien Picard les formes sont presque identiques à celles de l'Île-de-France et, lorsque l'accusatif [illegible] [illegible] :

Masc. Sing. mε̃ (men), tε̃ (ten), sε̃ (sen).

Plur. mε (mes), tε (tes), sε (ses).

Fém. Sing. me (me), te (te), se (se).

Plur. mε (mes), tε (tes), sε (ses),

[illegible] pour le masculin et aussi dans le wallon (3).

D'après Neumann (4) men pour mon est dû,

---

1) France-Picard, 1883, p. 163.

2) [illegible]

3) [illegible]

4) Neumann, Lautlehre, p. 13.

en Picard, à sa position atonique dans un groupe, supposition parfaitement admissible, puisque *homo* dans la même position donne ẽ (*en*) (1); mais il est beaucoup plus probable que ce n'est ici qu'une préservation de la forme originale (*mem* [illegible]

[illegible].

Pour le féminin les formes *me*, *te*, *se* deviennent *em* (*em'*), *et* (*et'*), *es*, *es'*, *ess'*) (2), principalement quand elles sont précédées d'une explosive.

[illegible] de l'*e* dans la position atonique. Une [illegible] commence par une voyelle; une *n* se glisse entre le possessif et le substantif sans *e* postti-
-tique, sous l'influence du Français qui emploie

(1) [illegible]

(2) Corblet, *Glos*. p. 166.

[illegible] :

avoir de l'écorion d'reindu dins l'gousset d'esse maronne (1).

femme qu'al'minge ess'crème (2)

C'ti qu'acoute ess femme et ein curé (3)

Sen nardez d'interrompre s'n'âme (4)

On dit ivent s'n'ache (5)

a s'n aise (6).

Dans le groupe I du Laonnais-Soissonnais, les formes se rapportent à celles du Picard

Masc., mẽ (men), tẽ (ten) sẽ (sen) + consonne.

Fém. ɛm (em) ɛt (et) ɛs (es) + consonne

deux genres, m'n, t'n, s'n + voyelle.

---

(1) Corblet, Gloss. p. 138

(2) id., ibid. p. 1[illegible]

(3) id., ibid., p. 143.

[illegible]

avec un [illegible] (1)

et démonté en manière (2)

j'ai bien bien vite en route (3)

mon fusil d'sus m'n'épaule (4)

[illegible] (5).

Dans le groupe II, mɛ̃, tɛ̃, sɛ̃, deviennent mɑ̃, tɑ̃, sɑ̃, probablement sous l'influence des formes comme rɑ̃ (vimum[illegible]), bɑ̃ (banem (7)), ou peut-être, est-ce un simple désarrondissement des formes mɔ̃, tɔ̃, sɔ̃?

Dans le groupe III les formes sont identiques

---

1) Mod. lang. notes, (1894, March), p. 159.

2) ibid p. 162

3) ibid p. [illegible]

4) ibid p. [illegible]

5) ibid p. [illegible]

6) Voir "Voyelles nasales" i + nasale, p. 92.

7) Voir ibid a + nasale p. 75.

tto, *vo* n'offrent rien de particulier, ils se rapportent exactement aux formes atoniques de l'ancien Français (1).

2° Toniques.

Les formes sont entièrement semblables à celles du Français ; [illegible] les trois personnes du Laonais-Soissonais, l'article initial est remplacé par le possessif atonique au singulier, mais plutôt à l'état sporadique, car je n'ai rencontré aucune de ces formes dans le dialecte écrit, Corblet cite les formes suivantes (2).

mẽ mẽ	(*min mien*)	pour	*le mien*
tẽ tẽ	(*tin tien*)	pour	*le tien*
sẽ sẽ	(*sin sien*)	pour	*le sien*.

[illegible]

C. Personnels.

A. 1re et 2e personnes.

1°. Atoniques

Dans l'Île-de-France et dans l'ancien Picard, les
[illegible]
[illegible]
plus longtemps en Picard que dans l'Île-de-France;
[illegible]
à la fin du douzième siècle, tandis que, d'après
[illegible] (1), [illegible] se rencontre dans l'Île-de-France
dès le commencement du douzième siècle *in
[illegible]*. Dans le [illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

les formes sont : (1)

Sujet : a) + voyelle : j', t', noz, vos

b) + consonne : jo (je), tu, no, vo

Cas oblique : a) + voyelle : m', t', noz, vos

b) + consonne ; m', t', no, vo. (2).

[illegible]

Les formes [illegible] se sont conservées [illegible]

[illegible]

moi < me nous < nos

toi < te vous < vos

Dans l'ancien picard (3) les formes sont :

mi, ti, nos, vos.

mi vient du datif latin mihi, et ti est construit par analogie avec mi. Dans les trois [illegible] du Vermandois-Soissonnais mi, ti se sont

---

(1) Corblet, Gloss. p. 163.

(2) voir les exemples nombreux [illegible] 1874, March, p. [illegible]

(3) Suchier, Aucassin, p. 82 ; [illegible], [illegible], p. XVI.

conservés ; cependant, dans les groupes II, III, sous l'influence des écoles on rencontre assez souvent les formes *msse* (*mòx*), *tsse* (*tòx*) ; mais on peut établir la différence suivante : *msse* (*mòx*), *tsse* (*tòx*) ne sont employés que comme formes absolues, tandis que *mi*, *ti* sont les seules formes en [illegible] [illegible] (1).

[illegible]

B. 3e personne.

1° Nominatif

Dans l'ancien Picard les formes sont les mêmes que dans l'ancien Français, à l'exception de l'accusatif singulier féminin qui est en Picard *le* pour *la* (2).

---

1) *Mod. Lang. notes* (1894, March), p. 150

2) [illegible]

Dans le dialecte moderne on a (1) :

Masculin.

Sing.	Nom.	i	Plur. Nom.	iz + voyelle; i + consonne
	Datif.	li, y.	Datif	lo, leu, jor, yeur, loz
	Régime	l'	Régime	ie (les).

Féminin.

Sing.	Nom.	al (ale).	Plur. Nom.	ez + voyelle; a + consonne
	Datif.	li, y.	Datif	leu, yeur, leuz
	Régime.	l'.	Régime	la.

[illegible]

-duite dans le Nord-Ouest (2) et en Bourgogne (3); on

[illegible]

[illegible]

---

1) Corblet, Gloss., p. 104.

2) Goerlich, N.W.Dial., p. 7

3) Goerlich, Burg. Dial., p. 133.

4) Darmesteter, Seizième siècle, p. 231.

elle donne ale, ainsi qu'en Bretagne (1) et Goerlich l'attribue à l'influence de l dans la position précédente (2).

ie VIII (3) [illegible]

une consonne, mais devant y devant une voyelle et après les tendances du dialecte [illegible] disparaître l devant une voyelle en hiatus (4); dans le groupe III, l se conserve.

[illegible] l [illegible]

a + cons. et ez + voyelle, pour le premier, ne sont que de simples réductions.

[illegible]

dans le groupe III du dialecte limousin-[illegible] et yeus + voyelle appartient aux groupes I et II; il

(1) Goerlich, Nordwestl. Dial.,

(2) — Südwestl. Dial.,

(3) [illegible] II, §83, p. 15

(4) [illegible] "Phonétique"; l initiale, p. 33

représenté probablement, ainsi que *leuz*, un croisement de *illorum* et *ille* (*leur + eux*). Les mêmes formes existent dans le Patois de Mons (1) :

e li leuz a dit (2)

e leuz a répondu (3)

Il ver jos o fe ol bartaj (*et leur vous a fait partager* (4))

Lieuz ai dit leu fait (5).

9e Picard.

[illegible] les [illegible] que dans l'Île-de-France (7), dans le dialecte moderne.

---

1) Sigart, *Dict.*, p. 4?

2) *Évangile selon St Mathieu*, p. 03.

3) [illegible]

4) [illegible]

5) *Le Courrier de la Fère*, 21 Juillet, 1889.

6) Suchier, *Aucassin*, p. 82.

7) Lehman, *Gram.*, § 398, p. 144.

La forme lui (nom. sing.) se réduit à li, probablement sous l'influence du datif illi et li disparaît du féminin, sous l'influence du pluriel elles.

eu est régulier et le féminin eusse, que l'on trouve dans les groupes I et II n'est qu'un [illegible]

eu, fém. euse (1).

Les formes du dialecte moderne sont donc :

Masc. sing. li (li) ; Fém. sing. el (elle)

[illegible]

---

(1) [illegible]

(2) Corblet, Gloss., p. 104 ; [illegible], p. 61.

3e Livre.

1. [illegible]

En vieux Picard, l'indicatif présent des trois conjugaisons n'offre que très peu de différence avec celui de l'Île de France. Les formes données par Suchier (1) sont exactement françaises, à l'exception de la première personne sing. en e à la seconde et à la troisième conjugaisons, aussi de la deuxième personne plurielle en s au lieu de z. [illegible] puis, en général dans ceux en -t, bientôt aussi dans ceux en -d et finalement dans [illegible] le e se développe. Meyer-Lübke (2) pense que c'est

---

(1) Suchier, Aucassin, p. 87.

(2) [illegible] I., II, [illegible]

-cipalement pour différentier la première de la troisième personne. L'explication du développement de ce *e* semble présenter assez de difficultés. D'après Förrina (1) et Raynaud (2), l'origine du dévelop-

[illegible]

t (d + j), et de là les autres formes seraient construites par analogie. Suchier (3) y voit une analogie avec *facio*, qui, comme *verbum vicari* était toujours présent à la pensée (4). Et c'est le développement de *sench* et *parch* < *sentio* et

[illegible]

[illegible]

langues romanes et qu'il n'est pas vraisemblable

[illegible]

---

1) Förrina, *Formenbau*, p. 168.

2) *Bib. de l'Éc. des Chartes*, 1876, p. 342.

3) Suchier, *Aucassin*, p. 69; *Z. f. R. Ph.*, III, p. 462.

4) [illegible], *Franco-Provençal*, p. 101.

[illegible] du dialecte roman, se soit conservé intégralement [illegible] [1] [illegible]

[illegible]

[illegible]

l'é e a complètement disparu dans le dialecte [illegible]

[illegible]

[illegible]

Français, en tenant compte des différences phonologiques.2). Au pluriel, la troisième personne a conservé la prononciation du t. Le [illegible] est [illegible]

[illegible]

[illegible] ont 't persiste" (3).

[illegible]

2) [illegible] [illegible] 233

3) [illegible] II [illegible]

... (1) involant

iet (iete) * sagant (2)

... seulent)

Fosly-Loire et dans les environs, ... un ... particulier se rattachant à la ... consonne du ... en -ons est dénasalisé et devient -e :

pario (parto) *partimus

sẽtõ (sento) sentimus

zẽdo (vendo) vendimus

sans en trouver aucune trace dans la langue écrite. Cependant ce phénomène n'est pas complètement ignoré en Picard ; ... donne la forme da pour dans (3) ainsi que ... et gra pour grand (4).

1) ..., lang. notes, 1894, March, p. 15...

2) Le courrier de la Fère, 31 juillet 1880.

3) ..., Dict. I, ... 51

4) ... 6...

Dans l'ancien Picard, le subjonctif s'accorde avec celui de l'Île de France pour les verbes de la première conjugaison. Quant aux autres conjugaisons, les formes en ce (che) proviennent du développement régulier de -tjam. Körting (1) l'explique ainsi: "[illegible] auf ce (bzw. che) nach vorausgehenden Consonanten (mence neben mente von mentir, sence neben sente von sentir, parce neben parte von partir) liegen den Gedanken nahe, in ce (che) die lautgesetzmässige Fortsetzung [illegible] zu erblicken so dass also c (bzw. ch) aus t durch Assibilation wäre, mece, meche) würde dann Analogiebildung sein". Meyer-Lübke (2) donne la même explication, ainsi que Raynaud (3), en

(1) Körting, Formenbau, s. 231.
(2) [illegible]
(3) Bib. Éc. Chartes, 1876, p. 344.

autant que la première conjugaison est assimilée à la deuxième et à la quatrième du latin.

Dans le Picard moderne et dans les trois groupes d'Amiénois-Vimeusien, les formes en che tendent à disparaître sous l'influence des verbes de la première conjugaison. Les seules formes que j'aie trouvées sont :

kẽʒ vʀɛš (que je vuèche) < *vadjam, forme mentionnée dans l'ancien français (vʀɛs (vuesse)), par Körting (1),

kẽʒ mɛš (que je mèche) < *mittjam

kɛʒɛš (que j'èche) < *habjam.

La première personne pluriel a conservé le développement régulier -Ê (-iens) < -eamus. Suchier (2) cite cette terminaison comme se rencontrant quelquefois sans être générale, dans ses formes modèles (3), il

---

(1) Körting, [illegible]

(2) Suchier, Aucassin, p. 68.

(3) do. ibid., pp. 88-90.

donne -ons comme terminaison.

La troisième personne du pluriel est remodelée sur [illegible] -ieent [illegible]

(et -ientent). Ce développement est commun à celui du dialecte lorrain (1).

C. Imparfait Indicatif.

En Picard les première, deuxième, troisième et cinquième personnes se rapportent à l'Île de France, en tenant compte des changements phonétiques (2); mais la quatrième (première personne du pluriel) ne subit pas la construction analogique -ions de l'Île de France et conserve la forme -iens. "Diese Endung (3) -iens zeigen alle picardischen Mundarten in der I. Plur., [illegible]"

1) Körting, Formenbau, p. 214.

2) Suchier, Aucassin, p. 87.

3) Id., ibid., p. 68.

On ne trouve dans *Aucassin et Nicolette* qu'une exception : *avrons* (1). Cette forme *-iens* représente le développement primitif de l'Île-de-France — 1re p. plur. *-i-ens*, ou bien *-i-emes* représente un type *-e-vamus* (2). En Picard vers la fin du XIIe siècle, dans le français du Centre au cours du XIIIe cet *-i-ens* devient monosyllabique. Enfin, à Beauvais, dans [illegible] *-iens* [illegible] le franç. mod. *-ions*), tandis que la Bourgogne, la Franche-Comté et le Nord-Est restent fidèles à *-iens* [illegible] peu différentes ; pour cadrer avec *-eet*, il forme une 2de pers. sing. et plur. en *-éet*, une 1re p. plur. en *-eém* ... J'ai trouvé les formes suivantes dans le Franc-Picard (3).

---

(1) [illegible]

(2) Cf. N., *Gram.*, II, §258, pp. 323, 324.

(3) *Franc-Picard*, (1883), pp. 148. 149. 161.

o d'vouemes, oz'avouemes, etouemes.

[illegible]

se'parent ici du Picard moderne et conservent

[illegible]

[illegible]

particulier, inconnu du Picard. L'Île de France a

-aient, l'ancien Picard -oient, le Picard moderne

-et (-uaientt'e); cantouaientt'e, zouaientt'e (1),

etouaientt'e (2). Cependant en Boulonnais,

ainsi que dans les trois groupes du Laonnois-Soissons,

[illegible] (3).

en général la première et la troisième personnes du

pluriel sont identiques dans beaucoup de dialectes,

[illegible]

n est ou une réduction de la forme -ien, réduction

1) France-Picard; 1883, p. 140.

2) ibid., 1883. p. 151.

3) Eberlich, Burg. Dial., p. 134.

[illegible]

T du Laonnais-Soissonnais représente pour cette personne un territoire mixte où les formes en -*ouelle* se rencontrent parallèlement aux formes en -*in*, dues à la proximité du territoire du Picard. Ex. : (*courouette*, *dervourouette*, *nomenoette*)(2).

D. *Futur*.

Il n'y a que très peu d'observations à faire à propos du Futur. Dans *Aucassin et Nicolette* (3), les flexions sont les mêmes que dans l'ancien Français (4). [illegible] avant *s* en Picard et *z* en Français. Dans [illegible]

---

1) M. L., *Gram.*, II, §258, p. 323.

2) [illegible]

3) Suchier, *Aucassin*, p. 88.

4) [illegible]

comme dans les trois groupes du Laonnais-Soissonnais. et dans l'Ile de France, au présent de habeo, dont les formes sont, au singulier, -ai, -o, -e (1), pour le Picard et les groupes I et II du Laonnais-Soissonnais et -ae, -as, -a, pour le groupe III (2). Quant au [illegible] c'est l'analogie avec l'Indicatif présent.

ʒevvrerè (j'envoyerai) < j'envoye

ʒ [illegible] ([illegible]) < [illegible]

ʒ vvrere (j'voerai) < j'voe

E. Conditionnel

Le Conditionnel se rapporte exactement à l'Imparfait de l'Indicatif (3). Cependant sur le territoire où E = Oa (4), on remarque une

1) Corblet, Gloss., p. 114; Bertrand, Dialectes, p. 30.

2) [illegible] p. [illegible]

3) Voir "Imparfait", p. 221.

4) [illegible] E [illegible] p. [illegible]

tendance à réduire le singulier òè à o.

parlro (parlèro), pour parlròè (parleroè)

rẽdro (rendro) pour rẽdròè (rendroè)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

se développe régulièrement. Cependant comme pour le Futur, l'Indicatif présent a une grande influence, et de nombreuses formes sont remodelées sur cet indicatif; telles sont:

ouvre (ouvrer) sous l'influence de j'ouvre

[illegible]

ofre (offrer) sous l'influence de j'offre

koje (cueiller) sous l'influence de je cueille.

[illegible]

viẽr (vienre) (groupe I), vrẽd (viende) (groupes II. III) sous l'influence de je viens, il vient.

Les verbes en -ēre ont aussi une tendance à passer à la première conjugaison dans le groupe I; les formes que j'ai rencontrées sont:

rẽde (render) au lieu de render dans les groupes II, III

prẽde (prender) au lieu de prende dans les groupes [illegible]

vẽde (vender) au lieu de vende dans les groupes II, III.

[illegible]

Ce changement de conjugaison de -ēre et -ire à -are est mentionné par Körting (1). Ajoutons qu'il faut aussi le passage des infinitifs en palat. + are à -e (2).

G. Participe passé.

Le suffixe -atum a été traité dans la phonétique (3).

1) Körting, Formenbau, pp. 252, 253.

2) Voir "A libre précédé d'une palatale", p. 3

3) [illegible]

Exceptions.

1°. tjẽny (tienne); vjẽny (vienne) groupe I,

[illegible]

sont construits d'après les infinitifs tienre, vienre,

[illegible]

2°. [illegible] ouvré [illegible] offré [illegible] souffré [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

kœji (cueilli) des groupes II, III, venant des infinitifs ouvrir, offrir, souffrir, cueillir,

3°. [illegible]

Il est peu probable que an(+s) du latin classique se soit conservé par exception dans ce cas isolé; [illegible] sur l'infinitif preinde. Cette reconstruction est d'autant plus probable que la forme prẽdy

---

[illegible]

(preindu) se rencontre dans les [illegible] II et III.
par analogie avec reindu, reindu

Remarque. Dans le patois moderne du Vermandois, ainsi qu'en Picard [illegible] [illegible] l'imparfait du subjonctif sont tout à fait inconnus.

Tableau reconstructif des trois conjugaisons

a) Première conjugaison

Indicatif présent (2).	Imparfait
je parl ([illegible])	[illegible]
tu parl (tu parle)	tu parlere (parlouai) parlé (parlo)
i parl (i parle)	i parlere (parlouai) parlô (parlô)
[illegible]	[illegible]
vo parle (vo parlez)	vo parle (vo parliez)
i parl [illegible]	[illegible]

1) Corblet, Gloss., p. 113.

2) pour les différents temps voir: "Verbe" pp. 215–229, s.v.

[illegible]

ʒi ɓartre (je parlerai)

ty ɓartra (tu parleras), ɓartro (parlero)

i ɓartra (il parlera) ɓartro (parlero)

no ɓartrõ (nous parlerons)

vo ɓartre (vous parlerez)

i ɓartrõ (ils parleront).

Conditionnel

ʒi [illegible] [illegible] [illegible] (parlero)

ty [illegible] [illegible] [illegible] (parlero)

i ɓartrwɛ (il parlerait) ɓartro (parlero)

no ɓartərjɛ̃ (nous parlerions)

vo ɓartərje (vous parleriez)

i [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

k'ty ɓarl (qu'tu parle)

[illegible] [illegible]

k'no ɓarljɛ̃ (que nous parlions)

kvi parlje (kvo parliez)

ki parljɛ̃t (qui parlientent)

[illegible]

parle (parler)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Indicatif présen

ʒə rɛ̃ (ej ren), rɑ̃ (rendo)

ty rɛ̃ (tu ren), rɑ̃ (rendo)

[illegible]

no rɛ̃dɔ̃ (norendon), rɑ̃dɔ̃ (rendow)

vo rɛ̃de (vo rendez), rɑ̃de (rendez)

i rɛ̃dt (i rend'te), rɑ̃dt (rendent)

Imparfait

ʒə rɛ̃dwɛ (ej rendouais), rɛ̃dɔ (rendo), rɑ̃dwɛ (rendouais)

ty rɛ̃dwɛ (tu rendouais), rɛ̃dɔ (rendo), rɑ̃dwɛ (rendouais)

[illegible] rɛ̃dwɛ (i rendouait), rɛ̃dɔ (rendo), rɑ̃dwɛ (rendouait)

no rɛ̃djɛ̃ (no rendiens), rɑ̃djɛ̃ (rendiens)

vo rɛ̃dje (vo rendiez), rɑ̃dje (rendiez)
i rɛ̃dɛ̃ (i rendin), rɑ̃dɛ̃ (rendin).

Futur

ʒ rɛ̃dre (j' rendrai), rɑ̃dre (rendrai)
tu rɛ̃dro (tu rendro), rɑ̃dra (rendras)
i rɛ̃dro (i rendro), rɑ̃dra (rendra)
no rɛ̃drɔ̃ (no rendrons), rɛ̃dro (rendro), rɑ̃drɔ̃ (rendrons)
vo rɛ̃dre (vo rendrez), rɑ̃dre (rendrez)
i rɛ̃drɔ̃ (i rendront), rɑ̃drɔ̃ (rendront).

Conditionnel

j [illegible]
tu [illegible]
i rɛ̃dərje [illegible]
no rɛ̃dərjɛ̃ (no renderions), rɑ̃dərjɛ̃ (renderions)
vo rɛ̃dərje (vo renderiez), rɑ̃dərje (renderiez)
i rɛ̃drɛ̃ (i rendrin), rɑ̃drɛ̃ (rendrin)

[illegible]

[illegible] (que rende), [illegible] (rende)

kty rẽd (ke tu rende), rãd (rendes)

[illegible]

[illegible]

kvo rẽdje (vo rendiez), rãdje (rendie)

ki rẽdjẽt (chi rendiente), rãdjẽt (rendiente).

Infinitif présent

rẽd, rãd (rende), rẽde (render)

Participe passé

rẽdu, rãdu (rendu), et rẽde (rendé) sous l'influence

[illegible].

[illegible]

[illegible]

[illegible]

i sẽ ([illegible]), sɑ̃ (sent)

no sẽtɔ̃ (no sintons), sẽto (sinto), sɑ̃tɔ̃ (sentons)

vo sẽte ([illegible]), sɑ̃te ([illegible])

i sẽt (i sint'te), sɑ̃t (santle).

[illegible]

ʒ sẽtwɛ (ej sintouais), sẽto (sinto), [illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible])

[illegible] ([illegible]) [illegible] ([illegible])

vo sẽtie (vo sintiez), sɑ̃tie (sentiez),

i sẽtẽ (i sintin), sɑ̃tẽ (sentin).

Futur.

ʒ sẽtire ([illegible]), sɑ̃tire ([illegible])

ti sẽtira (ti [illegible]), sɑ̃tira ([illegible])

i sẽtiro (i sintiro), sɑ̃tira (sentira)

no sẽtirɔ̃ (no [illegible]), sẽtiro ([illegible]), sɑ̃tirɔ̃ ([illegible])

vo sẽtire (vo sintirez), sɑ̃tire (santirez)

i sẽtirɔ̃ (i sintiron), sɑ̃tirɔ̃ (sentiront)

Conditionnel.

ʒə sẽtirwɛ (je [illegible]), [illegible] sãtirwɛ [illegible]

[illegible] (tu [illegible]), [illegible] sãtirwɛ [illegible]

i sẽtirwɛ (i sintirouait), sẽtiro sintiro), sãtirwɛ (sentirouait)

no sẽtirjẽ (no sintiriens) sãtirjẽ (sentiriens)

vo [illegible] (vo [illegible]) [illegible] ([illegible])

i sẽtirẽ (i sintirin) sãtirẽ (sentirin).

Subjonctif présent

kə ʒ sẽt (Que je sinte), sãt (sente)

k ty sẽt (Qu tu sinte), sãt (sentes)

k i sẽt (Qu'i sinte), sãt (sente)

k no sẽtjẽ ([illegible]), sãtjẽ ([illegible])

k vo sẽtje (q'vo sintiez), sãtje (sentiez)

k i sẽtẽ ([illegible] sintent), sãtẽ ([illegible])

Infinitif présent

sẽtir (sintir), sãtir (sentir)

Participe passé

sẽti (sinti), sẽti ([illegible]), sãti (senti), sãti ([illegible]).

[illegible], [illegible], §331, [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible].

6° Avoir.

A. Indicatif présent.

Dans les groupes I, II du Laonais-Soissonais, la deuxième et la troisième personnes du singulier sont to, ilo, (t'o, il o). (1). Ce passage de α à ɔ est dû [illegible] ; [illegible] extrêmement vélaire dans cette partie du territoire, il passe au son intermédiaire entre α et ɔ et devient bientôt ɔ pur (α > ɔ̈ > ɔ). Dans le groupe III [illegible] ta, [illegible].

Au pluriel, dans les trois groupes, les première et [illegible] nozõ, voze [illegible] ez) (2) et ne sont qu'une simple réduction de noz avons, voz avez (3).

---

(1) [illegible]

(2) Merville, Trosly, p. 58 ; Corblet, Gloss., p. 109

(3) [illegible], II, [illegible].

B. Futur et Conditionnel.

Dans l'Ile-de-France, habere + habeo > arrai (1), [illegible] arai (2). "Für arrai trat einerseits arrai [illegible] häufig im Pic.-Wal., weniger häufig im Nordwesten, verhältnismässig selten im Norm. und Anglo-Norm., noch seltener im Centralfr., anscheinend unbekannt im Yonne in der Champagne, in Lothringen, in Burg. und in der Franche-Comté (3)". Cette [illegible]

[illegible]

Dans le Picard moderne (4) et dans les groupes I et II du Laonais-Soissonais, le Futur a pour radical e, ai. [illegible]

---

1) [illegible] Gram., § [illegible]

2) Suchier, Aucassin, S. 93.

3) Körting, Formenbau, S. 264

4) ~~Suchier~~ Corblet, Glos., S. 110

5) Körting, Formenbau, S. 264, anm. 1.

-s'est développé sous l'influence du Wallon et du Lorrain, où un _i_ (1) se dégage après toutes les voyelles. Il faut aussi ajouter à cette influence celle que l'indicatif présent exerce sur le futur (2). Dans le groupe _III_ le futur se rapporte à celui de l'Ile-de-France.

Le Conditionnel, comme radical, se rapporte exactement au futur (3)

C. [illegible].

Dans le groupe _III_ le subjonctif n'a rien de particulier et se rapporte à celui de l'Ile de France. Cependant en Picard et dans le groupe _I_ on trouve une terminaison aux verbes en —_tjam_ (4) > _che_ (5)

---

1) [illegible]

2) Voir "_Futur_" p. 224.

3) Corblet, _Glos._, p. 111.

4) [illegible]

5) [illegible]

Cette forme est récente car on ne la trouve dans aucun texte ancien, Suchier (Aucassin et Nicolette), ni [illegible]

[illegible]

ɛs (aise) et ɛi (aie) sont mélangées

D. [illegible]

iy (ieu) (1). Ce développement est régulier ; e en hiatus = i (2) et de plus, un i se développe [illegible] l'hiatus.

Tableau reconstructif.

[illegible]

ʒe (j'ai

to (t'o), ta [illegible]

ilo (il o), iea [illegible].

---

1) Mod. lang. notes, (1894, March), p. 162.

2) Voir "Suffixe – ĕllum" p. 42.

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

tavsre (t'avouais)

ilævsre (il avouait)

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] , [illegible] [illegible]

il ero (il aïrt) , il era (il aura)

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

žerwɛ (j'airouais), žerɔ (j'airo)

terwɛ (t'airouais), [illegible] ([illegible])

ilerwɛ (il airouait), ilerɔ (il airo

nozerjɛ̃ (noz airiens)

vozerje (voz airiez)

izerɛ̃ (iz airin).

[illegible]

kžɛš (q'j'aiche), ɛs ([illegible]), [illegible] ([illegible])

ktɛš (q't'aiches), ɛs (aisses), ɛj (aies)

[illegible]

inozɛšjɛ̃ (q'noz aichiens), ɛsjɛ̃ (aissiens), ɛjɛ̃ (avens)

[illegible]

[illegible]

Infinitif

[illegible] (avouer), avòar (avoir) (1).

Participe passé

[illegible] ([illegible]).

[illegible]

7°. Etre.

A. Indicatif présent.

Ce temps est régulier à l'exception de la première personne du singulier et du pluriel.

1° *sy* (*su*) < *sum*. Dans l'Île de France *som* se développe en *sui* (?), d'après la double influence de *suis* et de [illegible] (1) [illegible] [illegible] mais il est possible que l'accent serait sur *u* (*süi*) et que la forme s'est réduite à *su* (*su*) dans le dialecte moderne avant le déplacement d'accent.

ĵm sy di (*J'en su dit*)

vĩ sy tẽ syr (*je su venu sur*) (4)

---

1) Cf. [illegible], *Gram.*, § 433 (3), p. 163.

2) Cf. Thurneysen, *Verbum être*, p. 11.

3) Cf. [illegible], *[illegible]*, p. 13

4) *Mod. lang. notes*, (March 1894), p. 59.

ou *sõ* (*sons*) pour sommes. *Sons* représente le développement [illegible] *sommes* [illegible]

[illegible] [illegible] (1) [illegible]

dans l'ancienne langue *o* était nasal (*sõmes*), on ne peut voir ici qu'une simple réduction à *sõ* [illegible] *õ* [illegible]

des autres verbes. Dans le Vimeu la forme *sommes* est générale (2), mais *sõ* est usitée dans les trois communes du Ponthieu-Vimeu

no sõ nu (*nous sommes nous*)

[illegible]

nu s'sõ dauté (*nous s'sons douté*) (3).

B. Participe passé.

Le participe passé est *té* (*té*) pour *été* (4).

---

1 *Bib. de Chartes* (187[illegible]), p. 346; Suchier, *Aucassin*, p. 93 [illegible]

2 Le *courrier de la Fère*, 21 juillet 1889.

2 [illegible]

[illegible]

[illegible]

de [illegible] dans les formes telles que žeete (j'ai été), réduites à žete (j'ai té) et s'est ensuite généralisée dans le groupe I du Vermandois-Picard. Dans les groupes II et III cette réduction n'a lieu que lorsque ête n'est pas précédé d'une voyelle similaire, žete (j'ai té), žavwete (j'avais té), mais izõete (ils ont été) nozõete (nous avons été).

Les autres temps sont parfaitement d'accord avec ceux de l'Île-de-France, en tenant compte des changements

[illegible]

[illegible]

[illegible] ([illegible])

tɛtɛɛ (t étonnais)

il'elɛɛ (il étonnait)

nozetjɛ̃ (nous étions

vozetje (vous étiez

[illegible] ([illegible])

[illegible]

ʒ̃ sre (j'. rai.),

[illegible] ([illegible] [illegible] [illegible])

isrɔ (ils sero), ira (ira).

nosrɔ̃ (nous serons),

[illegible] ([illegible]).

[illegible] ([illegible])

[illegible]

ʒsərwɛ (serouais), ʒsrɔ (je sero

tysərwɛ. (tu serouais) tusrɔ (tu sro)

isəssɛ (i serouait), isrɔ (is'rɔ)

nosəriɛ̃ (no seriens)

[illegible] ([illegible])

isrɛ̃ (i [illegible])

Subjonctif présent

k'əʒ sssɛ (quej soé), sòa (sois) (1).

k'tu issɛ (q'tu soé), sòa (sois)

kissɛ (qu'i soé), sòa (soit)

kno sssɛjɛ̃ (q'no soéens), sòajɛ̃ (soyens)

[illegible] sseje (q'vo soéez), sòaje (soyez)

[illegible]

Infinitif présent

[illegible]

[illegible]

te (té), ete (été)

---

(1) [illegible] Ē livre " p. 98.

1re [illegible]

Les trois groupes du Vaunais-Brissonais ne possédant, pour ainsi-dire, aucune littérature écrite, de plus, le Saint-Réjimi manquant complètement, une liste [illegible] impossible, [illegible] dans l'ordre alphabétique, les formes rencontrées dans le langage parlé. Ces formes ont déjà été discutées soit dans la phonétique soit dans la morphologie.

1° ale (aller) [1]: Ind. prés. sing. [illegible]: vo [illegible]; pl. võ (vons), ve (vez), võ (vont).

Le [illegible] d'avoir: (õ (ons), e (ez) õ (ont)).

Sub.: vwɛš (vouaiche), vwɛs (vouaisse) (2).

2° asir (assir (3)), Fr. asseoir. Ind. prés. sing.: asi (assi) 4

---

1) Yllhatud, Dictons, p. 8; Mod. lang. notes, (1894, March), p. 162.

2) Voir "Subjonctif présent", p. 220

3) Voir "È tonique, p. 31; M. L., Gr., II, § 127, p. 173.

4) Tanc-Picard, 1882, p. 148.

[illegible]; [illegible] ([illegible]), [illegible] ([illegible]), [illegible] ([illegible]).

Sub. prés.: ãsis (assise), etc.

3 Køje (cueiller), Fr. cueillir (1).

4° Krẽd (craindre) et Krẽdr (craindre) (2); Ind. pr. [illegible]; [illegible] ([illegible]), [illegible] ([illegible]), [illegible] ([illegible]);

part. passé: Krẽdy (craindu) (groupe I du dialecte) (3), sous l'influence de rẽdy (rendu), Krẽ (craint) (groupes II, III du dialecte)

5° Ekrire (écrire) (4); futur: ekrirre (écrirai); part. passé: ekrire (écrivé) (5).

6° Ẽvsreje (envoyer). Ce verbe a conservé la forme

---

1) Voir "Infinitif", p. 226

2) voir "[illegible]", p. 227

3) voir "Distribution géogr. des phénomènes dialectiques", p. XXVII.

4) voir "Infinitif", p. 227

5) voir "Participe passé", p. 228.

futur de l'ancien Français envoierai (enverrai).

7° folwer (folloer) (2), Fr. fouiller, Futur: forr (faura) (3).

8° mēžr (menacer); Sub. prés.: mēš (menache) (groupes I, II du dialecte). Ce passage de la sonore à la sourde est probablement dû à l'influence des formes en š.

9° mēt (mettre); Fr. mettre. [illegible] [illegible] (4).

10 mud (moudre); Fr. moudre; Futur: murrai (mourrai) (5); Sub. prés.: mud (moude);

---

1 Görlich, Formenbau, p. 158 (5).

2 voir "A précédé d'une labiale", p. 9.

3 voir "L + r", p. [illegible].

4 voir "Subj. prés.", p. 226.

5 [illegible] [illegible], p. [illegible].

part. passé mudy (moudu). Ces deux dernières formes sont probablement sous l'influence des verbes en -nde comme rende, rendu. En Picard le subj. présent est meuche (1)

11° ɔfre (offrer), ɔfrir (offrir) (2); part. passé: ɔfɛ (offert), ɔfri (offri) (3).

12° uvre (ouvrer). Mêmes formes que pour offrer.

13° buvrer (bovoer) (4). Ind. prés. sing.: bø (beu); pl. bøvɔ̃ (beuvons), bøve (beuvez), bøt (beute); subj. prés.: bøv (beuve); part. passé: buvy (bouvu) (5).

---

1) Corblet, Gloss., p. 122.

2) Voir "Infinitif", p. 226

3) Voir "Participe passé", p. 228

4) Voir "Ŏ initial libre", p. 67.

5) Corblet, Gloss., p. 123.

[illegible]

Ces formes sont par analogie avec rendons etc., ainsi que le Subj. prés. prɛ̃d (prende); Part. passé: prɛ̃ (prein), prɛ̃dy (preindu) (2).

15 [illegible] ouvrer.

16 kɛr (querre) (3); Ind. prés. ke (qué) (4); Part. passé: kø (queu) (5).

17 [illegible] (6).

---

1) [illegible]

2) [illegible]

3) Voir "Ē tonique libre", p. 31.

4) Mod. lang. notes, (1894 March), p. 162; Franc-Picard, 1888, p. 160.

5) [illegible]

6) [illegible]

18°. sufre (souffrer), sufrir (souffrir); voir No. 12 ouvrer.

19°. tjɛ̃r (tienre), tjɛ̂d (tiende) (1). Ind. prés. pl.: tjɛ̂nõ (tienons), tjɛ̂dõ (tiendons), tj[illegible] ([illegible]), tjɛ̂de (tiendez); tjɛ̂t (tiente) (2). Sous l'influence du premier, le pluriel a été reformé et dans les groupes II et III du dialecte, tiendons, tiendez sont remodelés sur [illegible], ainsi que le subj. présent tjɛ̃n (tiene), [illegible] ([illegible]) (3). Part. passé [illegible] ([illegible]), tjɛ̂dy (tiendu) (4).

20°. vɛ̂de (vender), vɛ̂d, vɑ̂d (vende). [illegible] vendu [illegible]

21°. v[illegible] ([illegible]), [illegible] ([illegible]); voir [illegible].

---

1) Voir "Liquides n + r", p. 152.

2) voir "Verbes irréguliers", No. 4, p. 248.

3) voir "Voyelles + nasale + e muet", p. 98.

4) voir "Part. passé", p. 228.

5) voir "Infinitif" p. 227.

N° 2: vir (vir), Fr. voir (1); Futur: vwere (voérai).
Ce futur est remodelé sur l'Indicatif; comparer ʒɛ̃vwɛ (j'envoie) et ʒɛ̃vwerɛ (j'envoverai).

N° 3 [illegible]

N° 4 [illegible]

N° 5 [illegible] (5).
À cette liste, il faut ajouter tous les verbes qui, dans un certain territoire (6), à l'infinitif ont la

---

1) voir "Ē tonnue libre", p. 31.
2) Corblet, Gloss., p. 123.
3) [illegible]
4) [illegible]
5) Voir "4+2", p. 145
6) [illegible]

nour Bacher

Bibliographie

Adam (L.), Les Patois lorrains, Nancy-Paris 1881.

[illegible]

Bartsch (K.) et Horning (A.), [illegible]
depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe. Paris 188[illegible].

[illegible]

Bertrand (L.), Sur les idiomes et les dialectes de la France.
Stuttgart, 1888.

[illegible]

Bourciez (E.), Précis de phonétique française, Paris, 1889.

Corblet (J.), Glossaire étymologique et comparatif du
[illegible]

Courrier de La Fère, journal quotidien, La Fère.

[illegible] Cuzieux [illegible], le [illegible]
en France. Paris, 1883.

Diez (Fr.), Grammatik der Romanischen Sprachen, vier[illegible]
[illegible]

Ducange, Glossarium mediae et infimae latinitatis,
[illegible]

[illegible]

Foerster (W.), Li chevaliers as deus espees, Halle, 1877.

Franc-Picard (le), Annuaire de la Somme, Amiens, 1882-83.

[illegible] Jahrhundert, Heilbronn, 188[illegible].

Görlich (E.), Die nordwestlichen Dialekte der Langue d'Oïl, Heilbronn, 1886.

Gröber (G.), Grundriss der Romanischen Philologie, Strassburg, 1886-88.

[illegible]

Haase (H.), Das verhalten der Pikardischen und Wallonischen Denkmäler des Mittelalters in Bezug auf A und E vor gedecktem N. Erfurt, 1880.

Hécart (G.A.J.), Dictionnaire du Rouchi [illegible]

Hordret (L.), Histoire des droits anciens, prérogatives et franchises de la ville de St Quentin, Paris, 1781.

Joret (C.) Du C dans les langues romanes Paris, 1874.

Joret (C.), Des caractères et de l'extension du patois normand, Paris 1883.

Jouancoux (J. B.), Glossaire du patois picard 2 vols. Amiens, 1880.

Körting (G.), Formenbau des französischen Verbums. Paderborn, 1893.

Körting (G.), Lateinisch-romanisches Wörterbuch, Paderborn, 1891.

Koschwitz, Les plus anciens monuments de la [illegible]

Larousse (P.), Grande encyclopédie du XIXe siècle.

Legrand (P.), Dictionnaire du patois de Lille, 2e édition, Lille 1856

[illegible] (M.), [illegible] contenu entre l'Oise et la Meuse, l'Aisne et la Sambre. Châlons, 1783.

Le Roux (F.), Chartes françaises du Vermandois de 1218 à 1250. Paris 1875.

Logie (T.), Phonology of the Patois of Cachy (Somme), Publications of the Modern Language Association of [illegible], Vol. VII, 1892. No. 4.

Lücking, Die aeltesten französischen Mundarten. Berlin, 1877.

Marchot (P.), Solution de la question du suffixe -arius. Zeitschrift für Romanische Philologie. 1893. XVII Band, pp. 288–292.

Martin [illegible] [illegible] temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Soissons, [illegible]

Mac-Culloch (F.), [illegible] und Perche im 13e Jhdt. Bonn, 1888

Melleville (M.), Histoire de la ville de Laon. Laon [illegible].

Merville (H.), Trosly-Loire ou le Trosly des conciles, Noyon, 1870.

Meyer-Lübke (W.), Grammaire des langues romanes, vol. I, (Phonétique). Paris, 1890. vol. II, (Morphologie). Paris, [illegible].

Modern language notes: vol. VIII, 1894.

Mussafia (A.), Osservazioni sulla fonologia francese. Romania, XVIII, 1889.

Neumann (F.), Zur Laut- und Flexionslehre des Altfranzösischen hauptsächlich aus Pikardischen Urkunden von Vermandois. Heilbronn, 1878.

Paris (G.), Vie de Saint-Alexis. Paris, 1872.

Passy (P.), Le Français parlé. Leipzig, 1892.

R[illegible] d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles. Bibliothèque de l'École des Chartes, Paris, 1871

Reclus de Mollens, Li Miserere, Pikardisches Gedicht aus dem XII. Jahrhundert, von A. Mayer, 1881/82.

Remacle (L.), Dictionnaire [illegible] français, 2e [illegible] 2 vols. Liège et Leipzig

[illegible] (Revue [illegible]) [illegible] l'Abbé Rousselot. Paris, Champion.

Romania. Paris.

[illegible] [illegible], Studien zu Nord-[illegible] [illegible], [illegible] 1881.

Scheler (A.), Dictionnaire d'étymologie française. 3e édition. Paris, Bruxelles, 1888.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] France. Berlin, 1840.

Schwan (E.), Grammatik des Altfranzösischen. [illegible] Auflage, Leipzig, 1893.

[illegible] [illegible], [illegible] Leipzig, 1866.

Siemt (H.), Ueber Latein C vor e & i im Pikardischen, Halle, 1881

Sigart (J.), Dictionnaire du Wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut. Bruxelles, 1866.

[illegible] (?), [illegible] Syntax [illegible] Neu-französischen, Cöthen, 1888.

Suchier (H.), Le Français et le Provençal, Paris, 1891.

Suchier (H.), Aucassin et Nicolete, Dritte Auflage, Paderborn, 1889.

[illegible]

[illegible]

Thurneysen (R.), Das Verbum être und die französische Conjugation, Halle, 1882.

[illegible]

Tobler (A.), Li dis dou vrai Aniel. Zweite Auflage, Leipzig, 1884.

Vermesse (L.), Dictionnaire du patois de la Flandre. Douai, 1867.

Wailly (N. de), Récits d'un ménestrel de Reims au

[illegible]

[illegible], [illegible]

Romania XVII–XIX, Paris, 1888–90.

Ulliatud, Dictons et sobriquets populaires des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, [illegible].

[illegible]

Abréviations (1).

Bib. Éc. Chartes = Bibliothèque de l'École des Chartes.

Corblet, Gloss. = Glossaire du patois picard.

Diez, Gr. = Grammatik der romanischen Sprachen.

[illegible]

Goerlich, N.W. Dial. = Nordwestlichen Dialekte.

Jouancoux, Gloss. = Glossaire du patois picard.

Körting, Wb. = Lateinisch-romanisches Wörterbuch.

M.-L., Gr. = Meyer-Lübke, Grammaire des langues romanes.

(1) Pour les titres exacts voir "Bibliographie", s.v.

Mod. Lang. notes. = Modern Language notes.

[illegible]

Evang. St. Math. = Saint evangile selon Saint-Matthieu.

Schwan, Gr. = [illegible]

[illegible] [illegible]

Altfr. Gr. = Altfranzösische Grammatik.

[illegible]

[illegible]

[illegible] né à Paris ([illegible]) le [illegible] [illegible]mbre 1854 et j'ai fait mon éducation d'abord au collège [illegible] et ensuite au collège Louis-le-Grand. En [illegible] je vins à Baltimore [illegible] comme professeur de Français. En 189[illegible] j'entrai à l'Université [illegible]

[illegible] [illegible]ment les langues [illegible]

[illegible]

[illegible] je suis [illegible] [illegible]aissant le [illegible] [illegible] et de l'[illegible] avec laquelle il m'a guidé dans mes recherches. C[illegible]

[illegible]

[illegible] mon examen [illegible] avec [illegible] [illegible] de M. Elliott, en [illegible] 1893 et en [illegible] en [illegible]mbre 1893, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] sous la direction du professeur H. B. Adams,
mon ancien [illegible] avec l'histoire de l'[illegible]
en [illegible] et l'[illegible] [illegible]

[illegible] l'[illegible]

[illegible] de [illegible]
[illegible] de [illegible] [illegible], C'est un [illegible]
plaisir pour moi de [illegible] aujourd'hui les
[illegible] de l'Université [illegible] Hopkins [illegible]
[illegible]

[illegible] [illegible]





